

Le tableau est, dans ses lignes générales, établi comme suit [fig. 35] :

Bifaces plats	<table border="0"> <tr> <td>Triangulaire</td><td>{</td><td>Triangulaire (j) \</td></tr> <tr> <td></td><td></td><td>Triangulaire allongé</td></tr> <tr> <td></td><td></td><td>Dent de Requin (m)</td></tr> </table>	Triangulaire	{	Triangulaire (j) \			Triangulaire allongé			Dent de Requin (m)												
Triangulaire	{	Triangulaire (j) \																				
		Triangulaire allongé																				
		Dent de Requin (m)																				
	<table border="0"> <tr> <td>Cordiforme</td><td>{</td><td>Ogivo-Triangulaire (k)</td> </tr> <tr> <td></td><td></td><td>Pélécyforme (l)</td> </tr> </table>	Cordiforme	{	Ogivo-Triangulaire (k)			Pélécyforme (l)															
Cordiforme	{	Ogivo-Triangulaire (k)																				
		Pélécyforme (l)																				
	<table border="0"> <tr> <td>Circulaire, ovale ou elliptique</td><td>{</td><td>Cordiforme (g) \</td> </tr> <tr> <td></td><td></td><td>Cordiforme allongé</td> </tr> <tr> <td></td><td></td><td>Subcordiforme</td> </tr> </table>	Circulaire, ovale ou elliptique	{	Cordiforme (g) \			Cordiforme allongé			Subcordiforme												
Circulaire, ovale ou elliptique	{	Cordiforme (g) \																				
		Cordiforme allongé																				
		Subcordiforme																				
	<table border="0"> <tr> <td>Lancéolé</td><td>{</td><td>Subcordiforme allongé</td> </tr> <tr> <td></td><td></td><td>Discoïde (c) \</td> </tr> </table>	Lancéolé	{	Subcordiforme allongé			Discoïde (c) \															
Lancéolé	{	Subcordiforme allongé																				
		Discoïde (c) \																				
Bifaces épais	<table border="0"> <tr> <td>Amygdaloïde</td><td>{</td><td>Ovalaire (a) \</td> </tr> <tr> <td></td><td></td><td>Limande (b) \</td> </tr> <tr> <td></td><td></td><td>Ficron</td> </tr> </table>	Amygdaloïde	{	Ovalaire (a) \			Limande (b) \			Ficron												
Amygdaloïde	{	Ovalaire (a) \																				
		Limande (b) \																				
		Ficron																				
Hachereaux	<table border="0"> <tr> <td>bifaces sur éclat</td><td>{</td><td>Lancéolé</td> </tr> <tr> <td></td><td></td><td>Micoquien (h) \</td> </tr> </table>	bifaces sur éclat	{	Lancéolé			Micoquien (h) \															
bifaces sur éclat	{	Lancéolé																				
		Micoquien (h) \																				
Bifaces partiel	<table border="0"> <tr> <td></td><td>{</td><td>Lageniforme (i)</td> </tr> <tr> <td></td><td></td><td>Amygdaloïde (f) \</td> </tr> <tr> <td></td><td></td><td>Amygdaloïde court</td> </tr> <tr> <td></td><td></td><td>Naviforme épais (d)</td> </tr> </table>		{	Lageniforme (i)			Amygdaloïde (f) \			Amygdaloïde court			Naviforme épais (d)									
	{	Lageniforme (i)																				
		Amygdaloïde (f) \																				
		Amygdaloïde court																				
		Naviforme épais (d)																				
Bifaces abbevilliens	<table border="0"> <tr> <td></td><td>{</td><td>Triangulaire</td> </tr> <tr> <td></td><td></td><td>Subtriangulaire</td> </tr> <tr> <td></td><td></td><td>Cordiforme</td> </tr> <tr> <td></td><td></td><td>Subcordiforme</td> </tr> <tr> <td></td><td></td><td>Cordif. allongé</td> </tr> <tr> <td></td><td></td><td>Ovalaire</td> </tr> <tr> <td></td><td></td><td>Elliptique</td> </tr> </table>		{	Triangulaire			Subtriangulaire			Cordiforme			Subcordiforme			Cordif. allongé			Ovalaire			Elliptique
	{	Triangulaire																				
		Subtriangulaire																				
		Cordiforme																				
		Subcordiforme																				
		Cordif. allongé																				
		Ovalaire																				
		Elliptique																				
Pics	<table border="0"> <tr> <td></td><td>{</td><td>Typique</td> </tr> <tr> <td></td><td></td><td>Triédrique</td> </tr> </table>		{	Typique			Triédrique															
	{	Typique																				
		Triédrique																				
Bifaces nucléiformes	<table border="0"> <tr> <td></td><td>{</td><td>Typique</td> </tr> <tr> <td></td><td></td><td>Triédrique</td> </tr> <tr> <td></td><td></td><td>Foliacé</td> </tr> </table>		{	Typique			Triédrique			Foliacé												
	{	Typique																				
		Triédrique																				
		Foliacé																				
Divers																						

Il semble que l'on puisse organiser les divers types reconnus par F. Bordes en un tableau qui

en résumé les caractères [voir p. 151].

	Epaisseur	Hauteur de l'Elargissement	Proportions	Côtés	Talon
	$\frac{m}{e} > 2,35$	$\frac{m}{e} < 2,35$	$\frac{m}{a} > 5,5$	$\frac{L}{m} < 1,3$	Rectil.
Triangulaire					
Tr. allongé					
Dent de requin					
Ogivo-tr.					
Pélécyforme					
Cordiforme					
Cor. allongé					
Subcordiforme					
Sub. allongé					
Discoïde					
Ovalaire					
Limande					
Naviforme					pointu
Ficron					épais
Lancéolé					épais
Micoquien					épais
Lagéniforme					épais
Amygdaloïde					épais
Amygd. court					épais
Navi. épais					pointu
Protolimande					épais

Les équivalences entre les termes utilisés par les différents auteurs paraissent se présenter comme dans le tableau ci-dessous. Il a été établi

en tenant compte des définitions et des figures légendées :

Boucher de Perthes 1857.	Capitan 1900	Common 1906-1911	Vayson de Pradenne 1937	Gruet 1945	Bordes 1961
Hache-amande	C. de p. ovale avec pointe	Amande	Limande à bout ogival	B. cordiforme	B. cordiforme B. amygdaloïde
Hache ovale.	C. de p. ovale régulier	Limande	Limande ovale	B. ovalaire : amande — Limande	B. ovalaire — Limande
	C. de p. discoïde				B. circulaire
Hache en larme	C. de p. lancéolé	Ficron	Ficron lancéolé	Ficron	Ficron
Hache en lance		Coup de poing triangul.		Ficron lancéolé — Biface triangulaire	B. lancéolé — B. micoquien
Hache à deux pointes			Limande à deux pointes		B. naviforme
(Hache-serpe) — Hache virgule	C. de p. avec encoche		Limande à pointe déviée	B. dévié	
		C. de p. triangulaire			B. triangulaire
	C. de p. torse	Torse	Limande flexueuse	B. flexueux	
	C. de p. en biseau		Limande à biseau		Hachereau biface
	C. de p. à tranchant latéral	Tranchoir	Ooulouk	Ooulouk	Biface-racloir
			Ficron en langue de chat		B. lagéniforme

Le biface est rapproché par A. Leroi-Gourhan du racloir, de la pointe et du chopper dans « une seule famille morphologique caractérisée par une forme générale ovale, aux bords le plus souvent dissymétriques dans leur contour ou

dans la nature de leur retouche. Les bords sont normalement convexes mais peuvent, par ré-affutage, prendre un profil rectiligne ou concave » (1964, 527, p. 23). A l'encontre des classifications qui multiplient les types en

fonction des différentes silhouettes, cette position tend à en réduire le nombre en considérant que « la variabilité individuelle et l'exhaustion suscitent de nombreux caractères dont la valeur typologique n'a pas encore été mise en évidence ». On peut rapprocher ces considérations de celles de G. de Mortillet (1883, 585, p. 133) d'autant plus que ce dernier signalait l'importance de la dissymétrie et des réserves de préhension, corticales ou non, sur lesquelles A. Leroi-Gourhan insiste particulièrement.

Les éléments de la description morphologique qu'il énumère se rapportent à : la taille — de géant (+ de 25 cm) à très petit (— de 7 cm), l'épaisseur — de très épais (1/2,5) à mince (1/6), les proportions — de large (7/10) à très étroit (2,5/10), la forme des tranchants — convexes, droits, concaves, les caractères du talon — réserve enveloppante, semi-latérale, talon réservé, tranchant continu.

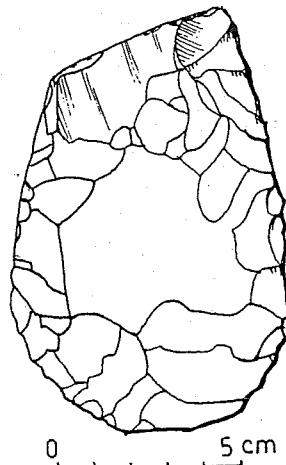
**BIFACE A ARÈTE.** — Nom donné par L. Pradel à des bifaces présentant un tranchant transversal retouché au lieu d'une pointe (1942, 708, p. 33) [voir BIFACE A BISEAU TERMINAL, A BOUT TRANCHANT, HACHEREAU BIFACE].

**BIFACE A BASE RÉSERVÉE.** — J. Tixier désigne ainsi « une pièce dont seule une partie a été retouchée sur les deux faces, le reste de la pièce étant laissé brut » (1960, 841, p. 119) [voir BIFACE A TALON].

**BIFACE ABBEVILLIEN.** — Primitivement dénommé « coup de poing chelléen », cet outil est, suivant J. de Heinzelin, taillé selon le principe du « chopping-tool » (taillant bifacial), mais « la taille envahit complètement ou presque complètement les deux faces (d'où le terme biface) créant un outil de forme amygdaloïde très irrégulière, aux arêtes zigzagantes (angles de — de 130° en vue de profil); talon réservé de cortex fréquent; dit aussi biface chelléen » (1962, 438, p. 42).

Pour F. Bordes c'est un « biface qui se rencontre à peu près seul dans les gisements abbevilliens, d'où son nom, mais qui perdure et peut appartenir à un Acheuléen avancé, voire même au Moustérien... ces bifaces sont taillés au percuteur dur, mais pas nécessairement, quoiqu'on en ait dit, sur enclume. Ils sont grossiers, épais, à arêtes très sinuées, à section quadrangulaire ou triédrique, et portent en creux l'empreinte négative des puissants conchoïdes des éclats enlevés pour les tailler » (1961, 87, p. 69).

**BIFACE A BISEAU OBLIQUE.** — M. Gruet signale l'existence de ce type (1945, 424, p. 198) qui doit correspondre à un cas particulier des « hachereaux bifaces » de F. Bordes. G. et A. de Mortillet ont décrit et figuré, sans la dénommer, une pièce récoltée par Boucher de Perthes : « au lieu d'être en pointe vers le sommet, comme le type ordinaire, cet instrument présente un tranchant en biseau. C'est une espèce de tranchet, forme assez exceptionnelle » (1881, 587, pl. 7, n° 33). A Vayson de Pradenne dénomme ce type « limande à biseau oblique » [voir LIMANDE, fig. 36].



36. Biface à biseau oblique, d'après G. et A. de Mortillet.

**BIFACE A BISEAU TERMINAL.** — J. Chavaillon nomme ainsi des « pièces sur blocs, galets ou éclats, entièrement façonnées sur les deux faces, sauf les deux plages du tranchant; forme variée, souvent allongée » (1964, 211). Il en distingue trois variétés : spatulé, typique ou rétréci. Cet outil est nommé par F. Bordes, qui distingue les mêmes variétés, « hachereau biface ». J. Chavaillon a toutefois précédemment reconnu deux types de biface à biseau terminal suivant que le tranchant est obtenu : « soit par un choc porté obliquement qui détachait un large éclat, créant un tranchant vif... soit par une série d'enlèvements lamellaires partant de l'extrémité du biface » (1962, 210, p. 782) [voir fig. 8 et p. 84].

**BIFACE À BISEAU TRANSVERSAL.** — L'outil ainsi dénommé par M. Gruet (1945, 424, p. 198) correspond, comme celui à biseau oblique, au « hachereau biface » ou « biface à biseau terminal » signalé ci-dessus.

## ESQUISSE D'UN LEXIQUE

**BIFACE À BOUTS ABATTUS.** — A. Vayson de Pradenne nomme et figure (1931, 873) un objet biface à deux côtés convexes situés parallèlement au grand axe de la pièce et présentant aux deux extrémités des tranchants retouchés, rectilignes et transversaux. J. Chavaillon pré-signale cette forme : « certains bifaces présentent non seulement un biseau terminal mais un double biseau, un à chaque extrémité » (1962, 210, p. 784).

**BIFACE À BOUT DROIT.** — Cette dénomination de certains bifaces est proposée par J. de Heinzelin qui en donne une définition : « biface amygdaloïde ou cordiforme dont l'extrémité distale est non pas une pointe ou un arrondi mais une courte arête transversale droite, retouchée et visiblement intentionnelle » (1962, 438, p. 44). Cet objet, non figuré par l'auteur, ne semble pas devoir être rapproché des hachereaux bifaces puisque son arête transversale est retouchée. Il paraît plutôt correspondre à l'un des types de biface à biseau terminal dit parfois « biface à bout carré ».

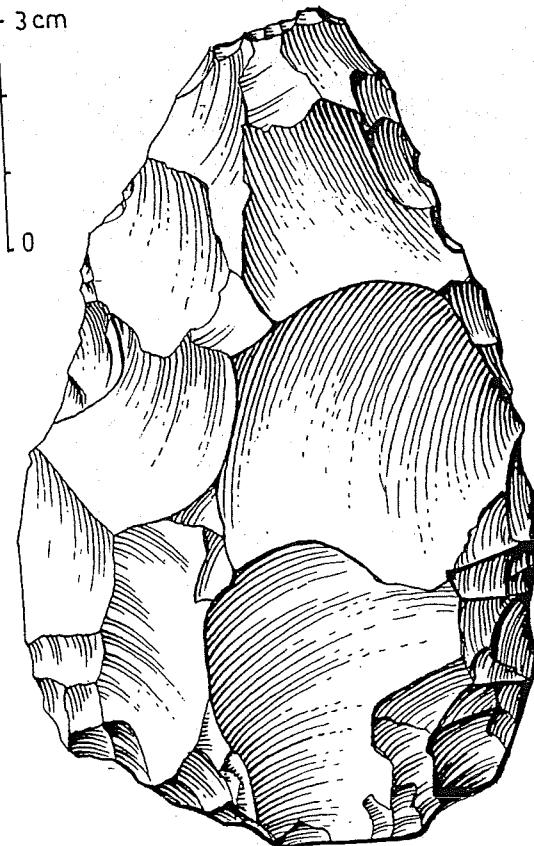
**BIFACE À BOUT TRANCHANT.** — A. Leroi-Gourhan nomme ainsi un outil qui « se différencie du hachereau par sa taille bifaciale mais il en est proche par la similitude du biseau préexistant » (1964, 527, p. 17). Ce type correspond au « hachereau biface » de F. Bordes.

**BIFACE ACHEULÉEN.** — Lorsque G. de Mortillet sépara les coups de poing chelléens et les acheuléens, il fonda sa classification sur l'opposition entre le façonnage sommaire donnant des pièces épaisses à tranchant sinueux pour les premiers, et la façon soignée conduisant à des pièces plus plates pour les seconds (1891, 586, p. 565). Aujourd'hui J. de Heinzelin considère cette dénomination comme un « terme vague, groupant des outils de différentes formes mais dont les arêtes vues de profil sont beaucoup moins zigzagantes que celles des bifaces chelléens (angles de 150° au moins en profil) » (1962, 438, p. 42).

**BIFACE À DOS.** — Ces objets nommés parfois bifaces à tranchant latéral, tranoirs, ou-lous, sont définis par F. Bordes, qui les appelle également bifaces-racloirs, « de forme généralement lancéolée ou micoquienne, ils présentent pour la pointe ou la partie médiane une section triangulaire, avec un dos abrupt ou semi-abrupt fait par retouches ou par une utilisation d'un méplat » (1961, 87, p. 68).

**BIFACE AMYGDALOÏDE.** — La silhouette de la pièce a de bonne heure conduit à l'adoption

du qualificatif « amygdaloïde », aussi des pièces très plates ont fréquemment reçu ce nom. G. Goury écrit que, durant l'Acheuléen « c'est toujours le biface amygdaloïde qui est le type dominant » (1927, 420, p. 77). J. de Heinzelin le définit simplement « en forme d'amande » (1962, 438, p. 43). Pour F. Bordes, c'est l'épaisseur de la pièce qui permet de la distinguer des objets nommés « cordiformes » : « il n'y a pas de différence sensible entre le contour d'un



37. Biface amygdaloïde, d'après F. Bordes.

biface amygdaloïde et celui d'un biface cordiforme allongé. Seul diffère le rapport m/e c'est-à-dire largeur sur épaisseur, qui est ici toujours inférieur à 2,35. Mais souvent les amygdaloïdes, plus primitifs que les cordiformes, conservent un talon de cortex. Par analogie nous faisons entrer dans ce type, sous le nom d'amygdaloïdes courts, les bifaces cordiformes et subcordiformes dont le rapport m/e est inférieur à 2,35 » (1961, 87, p. 62). F. Bordes distingue dans sa classification générale quatre variétés de bifaces amygdaloïdes : typique, à talon, court typique, court à talon [fig. 37].

**BIFACE A RÉSERVE ENVELOPPANTE.** — A. Leroi-Gourhan désigne par ce terme des bifaces sur lesquels « une réserve de cortex ou une surépaisseur de silex vif » occupe le talon et gagne sur une partie du côté (1964, 527, p. 23).

**BIFACE A RÉSERVE SEMI-LATÉRALE.** — Suivant le même principe que ci-dessus, ce type de biface possède une zone réservée située entre l'extrémité du talon et le milieu d'un côté (1964, 527, p. 23). G. de Mortillet avait signalé la constance de ces types sur lesquels « on voit habituellement vers le bas, le plus souvent sur le côté, une petite partie laissée sans taille, à l'état brut » (1883, 585, p. 139).

**BIFACE A TALON.** — G. de Mortillet remarque, en 1883, que « bon nombre de pièces ne sont pas taillées à la base ou le sont mal et simplement dégrossies..., ce sont des échantillons auxquels on a ménagé intentionnellement des espèces de manches; on dit qu'ils sont à talon » (1883, 585, p. 139). Ce caractère occupe dans la systématique de F. Bordes le dernier degré et les bifaces des différentes variétés y sont dits « à talon » ou « typiques » dans le cas contraire. Alors que G. de Mortillet insistait sur l'asymétrie et la fréquence de la position semi-latérale de la réserve, J. de Heinzelin pense qu'il s'agit d'un cas plus exceptionnel : « la plupart des bifaces présentent une silhouette symétrique et le talon est bien à l'opposé de la pointe, chacun à un bout de l'objet. Certains autres, au contraire, sont asymétriques et le talon destiné à la préhension est déjeté » (1962, 438, p. 43). Il nomme ces dernières pièces « bifaces à talon latéral ». A. Leroi-Gourhan désigne les bifaces dont la réserve est limitée au talon par le terme « biface à talon réservé » (1964, 527, p. 23).

**BIFACE A TRANCHANT LATÉRAL.** — L. Capitan avait, en 1900, signalé ce type alors dénommé « coup de poing à tranchant latéral ». M. Gruet le reconnaît comme forme particulière (oulouk) (1945, 424, p. 198). L'objet est souvent nommé « tranchoir » [voir ce mot et BIFACE A DOS].

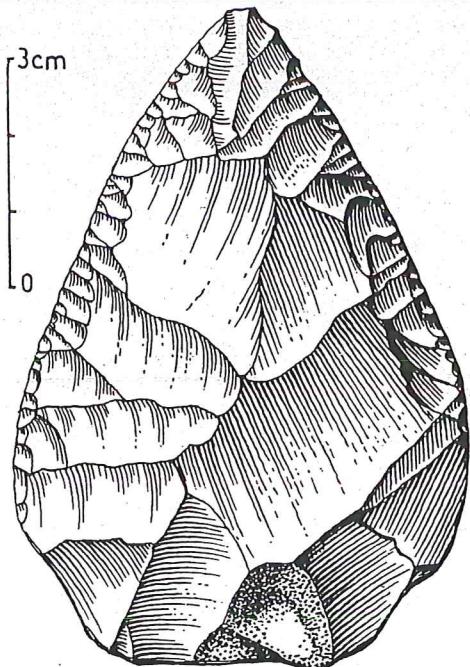
**BIFACE CARRÉ.** — F. Bordes signale l'existence de ce type rare, à quatre faces tranchantes (1961, 87, pl. 86, fig. 3).

**BIFACE CHELLÉEN.** — De la même manière que l'on a dit « hache chelléenne » et « coup de poing chelléen », J. de Heinzelin note que le « biface abbevillien » est dit aussi biface

chelléen. Le qualificatif « chelléen » reste en effet fréquemment utilisé en Afrique malgré les décisions de plusieurs congrès qui en ont réclamé l'abandon.

**BIFACE CORDIFORME.** — Boucher de Perthes a, dès 1857, remarqué l'aspect cordiforme de certaines « haches diluvienne » : « sa forme se rapproche assez de celle d'un cœur, mais sans renflement à la base (1857, 96, p. 216). Le qualificatif cordiforme n'est cependant utilisé couramment qu'à partir des publications de V. Commont et de H. Breuil.

G. Goury écrit que l'Acheuléen du type de Combe-Capelle est « caractérisé par les amandes de type cordiforme » (1927, 420, p. 79).



38. Biface cordiforme, d'après F. Bordes.

F. Bordes définit les bifaces qu'il qualifie de ce nom [fig. 38], et qui ne diffèrent des amygdaloïdes que par leur minceur, « bifaces plats, à base arrondie, à extrémité distale parfois pointue, souvent mousse, quelquefois arrondie, mais alors avec un rayon de courbure nettement plus petit que celui de la base » (1961, 87, p. 59). Il subdivise ce type en huit variantes :

régulier	$L/I < 1,5$	cordiforme typique
	$L/I > 1,5$	cordiforme à talon
		cordiforme allongé
		typique
		cordiforme allongé
		à talon

irrégulier	$L/m < 1,5$	subcordiforme typique
		subcordiforme à talon
$L/m > 1,5$		subcordiforme allongé typique
		subcordiforme allongé à talon

**BIFACE DENT DE REQUIN.** — F. Bordes désigne ainsi une variété de biface triangulaire [fig. 35, m] à bords latéraux concaves et base droite ou concave; il justifie cette appellation de ce que ces pièces « évoquent en effet les dents de Carcharodon Megalodon, et comme on trouve parfois de ces dents de squilles fossiles remaniées dans les cailloutis de base des loess, pèle-mêle avec l'industrie paléolithique, on peut se demander si les paléolithiques ne les ont pas utilisées, ou tout au moins copiées » (1961, 87, p. 58).

**BIFACE DÉVIÉ.** — M. Gruet propose d'utiliser ce terme lorsque la pointe du biface est « désaxée par rapport à l'ensemble de la pièce » (1945, 424, p. 198). Cette forme a, très tôt, été considérée comme un type : Boucher de Perthes distinguait même la « hache-virgule » et la « hache-serpe ». A. Vayson de Pradenne a nommé la « limande à pointe déviée » et J. de Heinzelin le « biface échancré » [voir fig. 35,n].

**BIFACE DISCOÏDE.** — Les variations de proportions du biface ont été exposées par G. de Mortillet qui, décrivant l'amande, note que « parfois elle s'élargit au détriment de la longueur de manière à être presque discoïde » (1883, 585, p. 134). L. Capitan en fait un des huit types de ses coups de poing acheuléens (1900, 174, p. 55). Pour J. de Heinzelin c'est un biface « sans pointement défini, ni talon, ni pointe » (1962, 438, p. 42). F. Bordes classe cet objet avec le biface ovalaire et la limande (dont l'élargissement maximum tend à se situer à mi-hauteur) et place la limite du type au rapport  $L/m < 1,3$ . Il distingue le biface discoïde typique et celui à talon (1961, 87).

**BIFACE DJOKOCIEN.** — J. de Heinzelin définit ce type, dérivé des bifaces sangoens et lupembiens, qui se singularise « par un extrême allongement, en forme de poignard ou de long fer de lance; talon pratiquement inexistant; section losangique, triangulaire, en parallélogramme ou biconvexe généralement assez épaisse » (1962, 438, p. 43). Un tel objet est fréquemment nommé « pic ». On notera que le terme « Djokocien » est remplacé par « Sangoen » dans la nomenclature actuelle [voir BIFACE SANGOEN].

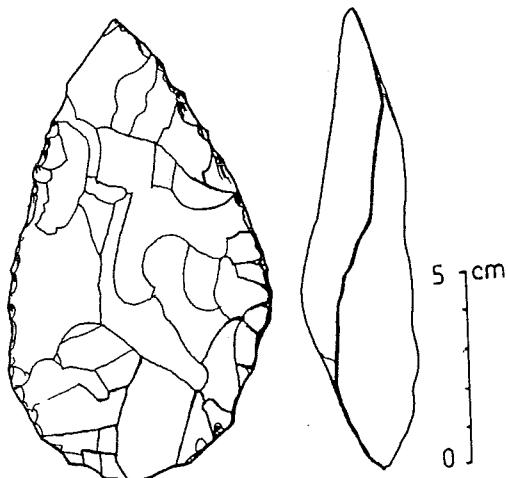
**BIFACE ÉCHANCRÉ.** — Il correspond au biface dévié c'est-à-dire qu'il « présente une large encoche asymétrique à l'extrémité distale, dégageant une pointe déversée » (J. de Heinzelin, 1962, 438, p. 42).

F. Bordes et P. Fitte ont utilisé ce terme. J. Tixier signale une telle pièce ainsi encochée (1960, 841, p. 162).

**BIFACE EN CARAFÉ.** — Expression utilisée par H. Alimen (cf. F. Bordes, 1953, 75, p. 79). Cette forme est également dite « biface lagéniforme » [voir ce terme].

**BIFACE EN NAVETTE.** — A. Vayson de Pradenne avait ainsi dénommé un biface à bords subparallèles et arrondi aux deux extrémités (1931, 873); un tel objet semble correspondre à ce qu'il nomme, dans sa nomenclature de 1937, « limande ovale ».

**BIFACE FLEXUEUX.** — Terme proposé par M. Gruet (1945, 424, p. 198) pour désigner les instruments habituellement qualifiés de « torzes ». G. de Mortillet les définit comme des instruments dont « le plan qui passe par le pourtour anguleux est... sensiblement gauche » (1883, 585, p. 134) [fig. 39]. V. Commont, après G. de Mortillet, signale leur fréquence à Saint-Acheul et explique la recherche de cette forme par le fait que « l'outil ainsi façonné se tient mieux en main et a une longueur d'arête plus grande » (1908, 263, p. 560).



39. Biface flexueux (ou torse),  
d'après G. et A. de Mortillet.

**BIFACE FOLIACÉ.** — A. Cheynier a tenté d'introduire l'usage de ce terme pour désigner les pièces bifaciales solutréennes : « le terme

consacrée de « feuille de laurier » vraiment heureux pour désigner ces belles pièces de l'industrie de Solutré, ne s'applique cependant pas à toutes les formes, c'est pourquoi nous lui préférions celui plus général de « bifaces foliacés » (1949, 220, p. 132). H. Kelley a publié des « bifaces acheuléens de forme foliacée » sans définir le terme autrement qu'en évoquant leur « forme de feuille » et leur façonnage par retouches souvent plates. Les pièces figurées sont relativement minces et étroites, de silhouettes variées, tantôt nommées « bifaces foliacés », tantôt « pièces foliacées » ou « pointes foliacées » (1960, 462, p. 480). Le terme a été repris par J. Chavaillon (1962, 210, p. 782). On rencontre plus couramment l'expression « pièce foliacée biface » ou « pointe foliacée » appliquée soit à des pièces solutréennes, soit à des bifaces minces comme ceux du Szelétien [voir POINTE FOLIACÉE].

**BIFACE-HACHEREAU.** — Terme introduit par J. et G. Guichard pour désigner les bifaces à tranchant transversal. Ces auteurs distinguent quatre procédés d'obtention du tranchant : « 1) rencontre d'un pan de préparation de l'éclat (dans le cas d'objet sur éclat) et d'une surface d'éclatement; 2) « coup de tranchet » porté à la pointe; 3) enlèvement latéral; 4) retouches multiples » (1966, 426 bis, p. 6). Ces pièces correspondent aux hacheraux bifaces de F. Bordes.

**BIFACE KALINIEN** [voir BIFACE SAN-GOEN].

**BIFACE LAGÉNIFORME.** — F. Bordes attribue la création de ce terme (du latin *lagēna*, bouteille) à H. Alimen (qui a utilisé en 1953 l'expression « biface en carafe ») et définit ces bifaces : « allongés à talon plus ou moins épais, long, à bords subparallèles se continuant par un « goulot » plus étroit, à bords également subparallèles, à extrémité arrondie » (1961, 87, p. 67). Si la différence est nette entre les diamètres de la pointe et de la base, il les qualifie de « typiques » et d'atypiques dans le cas contraire. Ces objets semblent proches de ceux que A. Vayson de Pradenne nommait « ficrons à langue de chat » [voir FICRON]. Pour J. de Heinzelin : « les arêtes latérales sont légèrement concaves mais l'extrémité distale est une courte arête transversale et non pas une pointe » (1962, 438, p. 44) [voir fig. 35, i].

**BIFACE LANCÉOLÉ.** — Le qualificatif « lancéolé » a régulièrement été appliqué à des bifaces. Boucher de Perthes avait distingué la « hache en lance » (1857, 96, p. 220). L. Coutil

cite en 1905 la « hache lancéolée de la Micoque » (1905, 283, p. 179) et R. Vaufrey le « coup de poing lancéolé type de Terranera » (1928, 850, p. 18). Toutes les formes ainsi désignées se rapprochent plus ou moins de la définition qu'en donne F. Bordes : « talon épais, parfois globuleux, souvent avec cortex réservé, et une longue pointe élancée... la pointe a les bords sensiblement rectilignes, très faiblement concaves, plus souvent un peu convexe. Cette arête, vue de profil, sera faiblement sinuée ou rectiligne » (1961, 87, p. 57). Cette définition diffère sensiblement de celle de J. de Heinzelin qui nomme ainsi des pièces dont la silhouette est semblable à celle des bifaces micoquiens « mais plus fruste, l'arête est zigzagante, ficron de certains auteurs » (1962, 438, p. 43).

**BIFACE-LIMANDE.** — J. de Heinzelin utilise ce terme au lieu du simple mot « limande » généralement employé. Il définit ce biface : « plat, silhouette ovalaire, mais moins renflé que le [biface ovalaire] lui aussi très régulier, pourvu d'arêtes continues » (1962, 438, p. 42) [voir fig. 118].

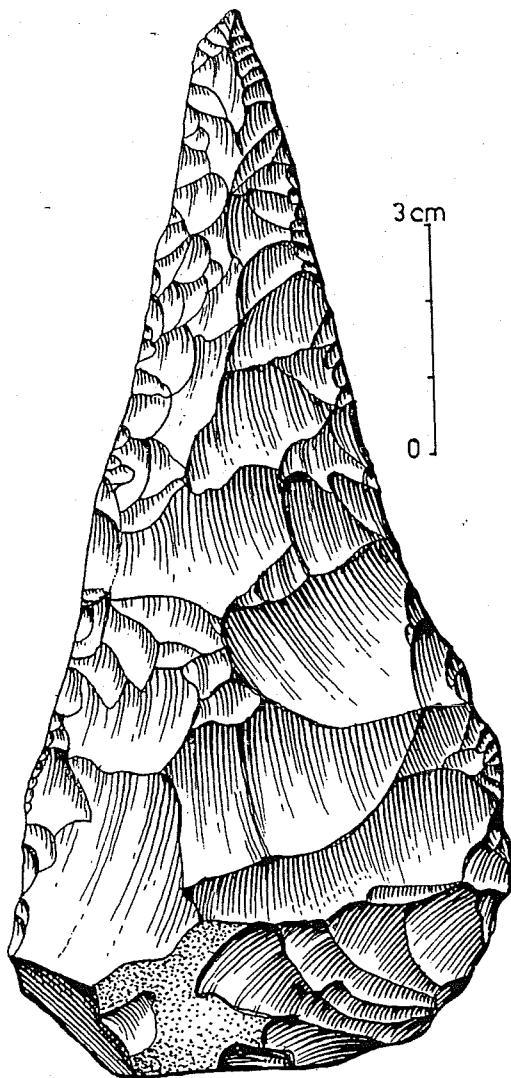
**BIFACE LOSANGIQUE.** — F. Bordes en cite l'existence dans le paléolithique africain (1961, 87, p. 68).

**BIFACE LUPEMBIEN.** — Pour J. de Heinzelin c'est un « type dérivé du [biface sangoen] par une retouche plus soigneuse et plus régulière allant jusqu'à envahir toute la pièce, lui donnant une section biconvexe et des arêtes continues. La silhouette peut être variée, fusiforme à ovalaire » (1962, 438, p. 43).

**BIFACE MASSIFORME.** — Biface très épais présentant la silhouette des lagéniformes et considéré par F. Bordes comme une variété de ceux-ci (1961, 87, pl. 94, n° 2).

**BIFACE MICOQUIEN.** — G. Chauvet a signalé, dès 1896, des « haches en amande finement taillées, à pointe généralement effilée » provenant du gisement de la Micoque (1896, 207, p. 94). J. Déchelette cite comme instruments typiques de ce gisement de « fines pointes lancéolées » (1924, 304, p. 87); G. Goury dit que l'amande y passe « à la forme lancéolée et sa pointe est taillée avec un soin remarquable » (1927, 420, p. 79); H. Alimen reprend cette définition du type « dit de la Micoque ou Micoquien qui correspond à un biface lancéolé où le travail de la pointe est extrêmement soigné » (1950, 3, p. 106). F. Bordes nomme

bifaces micoquiens des « bifaces lancéolés à bords ensellés, concaves. Leur base est souvent globuleuse, mais peut être aplatie, leur allongement est variable » (1961, 87, p. 57). La définition qu'en donne J. de Heinzelin ne diffère guère des précédentes : « très pointu, mais pourvu d'un talon arrondi; forme élancée et très légèrement resserrée, les arêtes latérales sont très légèrement ou presque imperceptiblement concaves. Ils sont très bien finis et à arêtes continues. Il en est de grands et de petits, selon la nature du matériau utilisé » (1962, 438, p. 57) [fig. 40].



40. Biface micoquien, d'après F. Bordes.

**BIFACE MIXTE.** — F. Bordes figure et nomme de la sorte un biface dissymétrique « trian-

gulaire d'un côté, cordiforme de l'autre » (1961, 87, fig. 61, n° 4).

**BIFACE NAVIFORME.** — F. Bordes nomme ainsi des bifaces d'aspect fusiforme : « ils sont allongés, pointus aux deux bouts, en forme de coque de navire » (1961, 87, p. 68). Il signale leur rareté en Europe et en distingue deux variétés : typiques et à talon, cette dernière qui semble difficilement être admise par la définition correspond à des pièces à très petit talon [voir fig. 35, d].

**BIFACE NUCLÉIFORME.** — Les définitions données de cet objet sont prudentes : « ce sont des pièces difficiles à classer, et souvent même à reconnaître. Parfois ce sont des nucleus simplement regularisés, ayant pu avoir la même utilisation qu'un biface; d'autres fois, des bifaces grossiers, peut-être inachevés, ou des outils de fortune » (F. Bordes, 1961, 87, p. 67) ou « biface épais où les deux faces sont mal individualisées, très irrégulier ou tout-à-fait asymétrique, mais où une crête paraît avoir été fonctionnelle » (J. de Heinzelin de Braucourt, 1962, 438, p. 42).

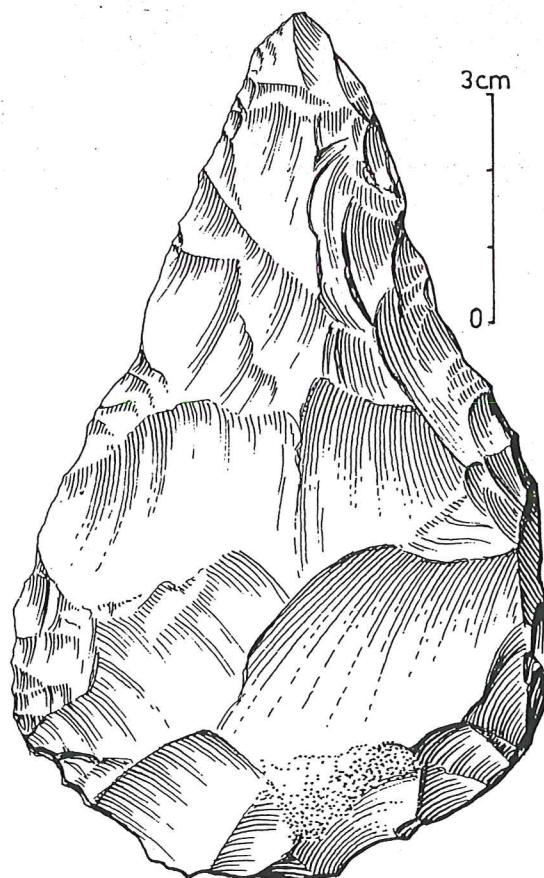
**BIFACE OGIVO-TRIANGULAIRE.** — Variété des bifaces subtriangulaires à bord latéraux convexes et base droite (F. Bordes, 1961, 87, p. 39).

**BIFACE OVALAIRE.** — Boucher de Perthes a défini en 1857 la « hache ovale »; cette forme a depuis été constamment isolée et figure dans toutes les classifications des coups de poing et des bifaces. M. Gruet distingue parmi les bifaces ovalaires les épais qu'il nomme « amandes » et les plats ou « limandes » (1945, 424, p. 198). Pour F. Bordes, qui les sépare en « typiques » et « à talon », « les bifaces ovalaires se distinguent des cordiformes parce que leur plus grande largeur se trouve située plus près de la moitié de la hauteur. En conséquence, le rapport  $L/a$  est plus petit... par ailleurs la faible différence entre leur largeur maximale et leur largeur à moitié de la hauteur ( $n$ ) donne à  $n/m \times 100$  une valeur très forte... bien entendu il existe des formes de passage entre cordiformes et ovalaires » (1961, 87, p. 62). F. Bordes admet ainsi parmi les bifaces ovalaires des pièces présentant une pointe, pourvu que l'élargissement maximum soit au voisinage de la moitié de la hauteur (1961, 87, pl. 62, fig. 2).

**BIFACE PARTIEL.** — « Ce sont des bifaces, en ce sens que leur forme générale, leur aspect et probablement aussi leur utilisation sont cer-

*les des bifaces. Mais ils ne sont que partiellement retouchés sur les deux faces. Bien entendu il y a des formes de passage aux bifaces vrais, et nous ne compterons comme partiels que ceux dont une face au moins porte de très larges plages non retouchées. La retouche peut être alterne, portant sur une face pour un bord, et sur l'autre face pour l'autre bord* » (F. Bordes, 1961, 87, p. 67).

**BIFACE PÉLÉCIFORME.** — On a formé peu de termes avec ce radical (du grec « pelekus », hache) : le docteur M. Baudoin avait nommé « pelécydies » de minuscules haches polies (1917, 44, p. 483). Le biface nommé péléciforme par F. Bordes est une variété de biface subtriangulaire dont « les côtés restent rectilignes, voire concaves, le rapport  $n/m \times 100$  est faible, mais comme la base est bien arrondie, le rapport  $L/a$  baisse en valeur » (1961, 87) [fig. 41].



41. Biface péléciforme, d'après F. Bordes.

**BIFACE PIRIFORME.** — L'expression « hache piriforme » est introduite par J. Garnier en 1862 (347). R. Neuville compte les « coups de poing piriformes » parmi les différentes catégories qu'il reconnaît dans les bifaces du désert de Judée (1931, 601, p. 39). J. Chavaillon, utilisant le terme, le commente : « la base est fréquemment réservée et globuleuse, la pointe dégagée est mince » (1962, 210, p. 782). Ce type semble correspondre aux « *ficrons* » et aux « *bifaces lancéolés* » de la classification F. Bordes.

**BIFACE-RACLOIR.** — F. Bordes utilise le terme mais écrit : « nous préférions le terme, plus exact, de biface à dos » [voir ce mot].

**BIFACE SANGOEN.** — Cet objet africain a souvent été nommé « *pic sangoen* » [voir fig. 132] ; J. de Heinzelin, qui le nomme aussi « *biface kalien* », le définit : « biface dont la silhouette peut être variée, amygdaloïde à ovale, large ou étroite, mais dont la section est losangique ou triangulaire plutôt que biconvexe. La taille est creuse, fort marquée et relevée, la retouche presque absente et localisée aux extrémités » (1962, 438, p. 43). On notera que les termes Kalien et Djokocien, créés par Colette en 1929 ont, à l'issue d'un vœu du premier Congrès panafricain de préhistoire, en 1947, été remplacés, du moins hors du bassin du Congo, par le mot « Sangoen ».

**BIFACE SBAÏKIEN.** — Le terme « *Sbaïkién* » fut créé en 1922 par Reygasse pour désigner une industrie d'Afrique du Nord caractérisée par la présence de pièces foliacées bifaces. Divers auteurs ont utilisé l'expression « *biface sbaïkien* » pour désigner ces objets (H. Lhote, 1943, 534, p. 201). L'existence d'une culture sbaïkienne autonome étant aujourd'hui généralement refusée le terme est devenu caduc (cf. L. Balout, 1955, 26, p. 454).

**BIFACE SUBCORDIFORME.** — Suivant les définitions de F. Bordes (1961, 87) et J. de Heinzelin (1962, 438, p. 43) ces pièces ne diffèrent des cordiformes que par leur forme irrégulière ; elles sont dites aussi « *cordiformes irréguliers* ». F. Bordes distingue les « *subcordiformes* » ( $L/I < 1,5$ ) et les « *subcordiformes allongés* » ( $L/I > 1,5$ ), ces deux catégories se subdivisent chacune en « *typiques* » et « *à talon* ».

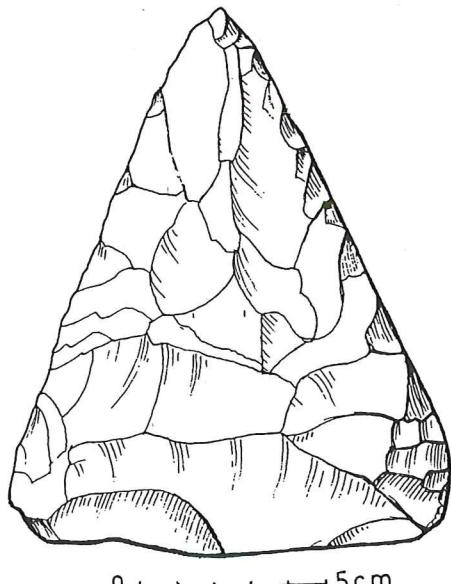
**BIFACE SUBTRIANGULAIRE.** — Biface dont la forme générale « évoque un triangle » mais

qui possède des bords ou un talon convexes. F. Bordes en distingue deux catégories : « *ogivo-triangulaire* » si la base est peu arrondie et les arêtes assez convexes (le rapport  $n/m \times 100$  est plus grand que pour les triangulaires), « *pé-lécyiformes* » si les arêtes sont rectilignes et la base arrondie (le rapport  $L/a$  est plus petit que pour les triangulaires) (1961, 87, p. 59).

**BIFACE SUR ÉCLAT.** — L'existence de ces objets est régulièrement signalée mais la difficulté de les reconnaître lorsqu'ils sont entièrement retouchés a empêché d'en faire une catégorie. J. Chavaillon écrit, à propos de certaines de ces pièces, qu'elles « présentent une face légèrement convexe (*la face supérieure du nucléus*) et l'autre presque plate, celle-là ayant été façonnée lors de la préparation du nucléus et celle-ci ayant été taillée après détachement de l'éclat : technique de taille où les chocs ne sont pas portés alternativement d'une face à l'autre, mais au contraire où la préparation de l'une des faces est presque complète et est suivie de la taille de la seconde» (1962, 210, p. 778).

**BIFACE TORSE** [voir BIFACE FLEXUEUX].

**BIFACE TRIANGULAIRE.** — On a souvent nommé « *bifaces triangulaires* » des pièces présentant deux bords rectilignes convergents mais pourvus d'un talon très convexe (H. Breuil et L. Koslowski, 1932, 155, p. 30, fig. 3). M. Gruet a établi, dans sa classification des



42. Biface triangulaire,  
d'après G. et A. de Mortillet.

bifaces, une catégorie des « *triangulaires* » qui peuvent être épais (flicron), plats (flicron lancéolé) ou à section triangulaire (trièdre) (1945, 424, p. 198).

Dans la classification de F. Bordes, le mot « *triangulaire* » apparaît à trois degrés différents de précision : il correspond d'abord à une subdivision des bifaces plats; à l'intérieur de celle-ci il s'oppose au terme « *subtriangulaire* »; il figure de nouveau au rang des types et voisine alors avec les variétés « *triangulaire allongé* » et « *triangulaire dent de requin* ». Pour F. Bordes, les bifaces triangulaires proprement dit « *sont ceux dont la base est tranchante. Ils peuvent avoir des côtés sensiblement rectilignes... légèrement convexes* » (1961, 87, p. 58) [fig. 42].

J. de Heinzelin donne pour définition de cet objet : « *en forme de triangle isocèle* ». Il distingue lui aussi le biface triangulaire allongé mais, alors que Bordes place la limite entre « *triangulaire* » et « *triangulaire allongé* » quand la longueur vaut une fois et demi la largeur ( $L/l = 1,5$ ), il considère comme « *allongées* » les formes « *dont la longueur vaut au moins deux fois la largeur* » (1962, 438, p. 43).

J. Chavaillon a nommé biface triangulaire à tranchant large une pièce à tranchant transversal retouché, en forme de triangle dont le sommet correspond au talon de l'outil (1962, 210, p. 781, fig. 3) [voir HACHE].

**BIFACE TRIÈDRIQUE** [voir TRIÈDRE].

**BIFACE UNIFACE** [voir UNIFACE, POINTE OGIVALE]. — F. Bordes, à propos de bifaces partiels dont la face d'éclatement est à peine retouchée, écrit : « *ce sont de telles formes que certains amateurs appellent comiquement, mais assez justement, des bifaces unifaces* » (1961, 87, p. 67).

**BIGORNE.** — A. Cheynier a utilisé ce mot en même temps que « *chasse-lame* » pour désigner les « *pièces esquillées* » [voir ce terme]. Il en justifie l'emploi par l'usage possible de ces pièces « *comme enclume dormante à la façon dont on bat une faux* » (1949, 220, p. 78).

**BIRSECK** [voir LAMELLE DE BIRSECK].

**BISEAU** [voir p. 59]. — Boucher de Perthes citait, parmi les outils de l'homme antédiluvien, le « *biseau* » (1860, 98). En 1883, le Docteur Rejou utilise le terme « *biseau robenhau-sien* » (1883, 735, p. 651) pour désigner un objet qu'il décrit en détail l'année suivante : « *sur sa face supérieure se trouve soit un méplat qui semble faciliter la préhension de l'instrument,*

*soit un sommet plus ou moins aigu, point de départ d'une arête qui va se terminer à l'extrémité pincée de la face inférieure et très souvent dans une direction presque perpendiculaire à cette même face* » (1884, 736, p. 60). Il hésite entre les fonctions possibles de l'objet : perçoir [voir PERÇOIR MOULIN DE VENT, fig. 128] ou burin. Il se décide à employer pour nommer ces outils le nom d'un « instrument dont se servent les menuisiers pour creuser dans le bois des sillons longitudinaux et qu'ils appellent le biseau » (1884, 736, p. 62).

Le même mot a été appliqué dans un sens tout différent pour désigner « des pièces présentant comme partie utile un large biseau resté vif d'éclatement, tout comme dans le tranchet néolithique mais avec des proportions habituellement différentes. Ces pièces ont été nommées biseaux en Afrique du Sud, terme qui paraît convenable » (A. Vayson de Pradenne, 1937, 874, p. 107). H. Breuil, signalant l'origine sud-africaine du terme, écrit : « je lui préférerais celui de hachereau » (1930, 142, p. 214) [voir HACHEREAU].

**BLATTSPITZEN.** — Ce mot allemand est emprunté par plusieurs auteurs. D. de Sonneville-Bordes écrit, par exemple : « le Szeletien a immédiatement des pièces foliacées bifaces, sans doute dérivées des *blattspitzen* moustériennes » (1961, 809, p. 106). F. Bordes note la ressemblance de ces pièces avec le racloir à retouche biface type Quina; il dit des « *Blattspitzen* » : « ce sont les formes se rapprochant le plus des feuilles de laurier solutrénnes. Elles accompagnent en Europe Centrale un Moustérien assez mal défini... assez souvent la retouche est semi-alterne, en ce sens que sur une face les retouches longues partent d'un bord, et sur l'autre face de l'autre bord, la partie restante étant couverte sur les deux faces de retouches plus courtes » (1961, 87, p. 41) [voir POINTE D'ALTMUHL, POINTE FOLIACÉE].

**BOLA.** — G. Chauvet attribue à M. de Chastignier le rapprochement établi, en 1872, entre les boules de pierre découvertes dans les niveaux du paléolithique moyen et les « *bola* » armes de jet américaines (G. Chauvet, 1883, 204, p. 390). L'interprétation de ces objets comme éléments de bola est courante dès 1882 (F. Pommerol, 1882, 707, p. 694). [Voir SPHÉROÏDE et POLYÈDRE].

**BONDI** [voir POINTE DE BONDI].

**BORCHEVO** [voir POINTE DE BORCHEVO].

**BOS-DEL-SER** [voir LAMELLE DE BOS-DEL-SER].

**BOUCHER.** — L'introduction de ce terme par le professeur W. J. Solas, d'Oxford, qui écrit en 1911 : « *l'instrument chelléen caractéristique est le « boucher » ; il n'est pas très différent en forme et en dimension de deux mains jointes paume à paume* » (1911, 806, p. 113), a été signalée par A. Vayson de Pradenne qui précise : « ce nom de « boucher », donné en honneur de Boucher de Perthes, n'a guère été accueilli, sauf en Afrique du Sud » (L. Peringuey, 1911, 659, et A. Vayson de Pradenne, 1937, 874, p. 92).

**BOUITOU** [voir GRATTOIR CARÉNÉ TYPE ANCIEN DU BOUITOU].

**BOULE.** — Les boules de pierre façonnées, voisinant avec les éclats de débitage et les outils, ont été remarquées de bonne heure et signalées dès 1847 par Boucher de Perthes (1847, 95, p. 109). Il en existe deux types parfois confondus par les auteurs : le premier, façonné par bouchardage et presque parfaitement sphérique, est fréquemment appelé « sphéroïde », le second présentant une surface anguleuse facettée est encore nommé « boule à facettes » (E. Passemard, 1944, 651, p. 16), « sphéroïde à facettes », « polyèdre » [voir ces mots].

**BOULE A ARÈTES OURLÉES** [voir SPHÉROÏDE].

**BOU-SAADA** [voir POINTE DE BOU-SAADA].

**BOUTON** [voir p. 73 et GRATTOIR BOUTON].

**BOUVET.** — F. Daleau a proposé en 1910 de nommer « *bouvets* », « en souvenir de cette variété du rabot des menuisiers modernes » des « *instruments à pointe anguleuse, trapue, quelquefois usée, éclatée, camarde, par trop courte pour percer* » et qui devaient « être employés à détacher des esquilles longitudinales ou mieux encore à creuser d'étroits sillons » (1910, 291, p. 5). L'outil, décrit et figuré, est très proche de celui que Rejou nomme « *biseau* » et répond par sa pointe massive à la définition des « *becs* » donnée par D. de Sonneville-Bordes. L. Bardon et A. et J. Bouyssonie, évoquant l'éventuelle utilisation des burins busqués, écrivent : « peut-être servaient-ils à sculpter, ou à creuser des rainures comme le bouvet de nos menuisiers » (1906, 32, p. 409).

**BRIQUET.** — Pour A. Rutot, les « *pièces esquillées* » [voir ce mot] doivent être interprétées comme pierres à briquet (1909, 773, p. 472). E. Patte, se fondant sur les découvertes de pièces « que l'on a classé le plus souvent comme retouchoir ou écrasoir » [voir fig. 214] souvent associées dans les gisements néolithiques à des pyrites de fer, pense qu'il s'agit de pierres à briquet. Il consacre un article à ces objets (1960, 655, p. 51).

**BROWNS VALLEY** [voir POINTE DE BROWNS VALLEY].

**BRUNIQUEL** [voir LAMELLE DENTICULÉE TYPE DE BRUNIQUEL].

**BULBE DE PERCUSSION** [voir p. 73].

**BURIN** [TECHNIQUE de fabrication, voir p. 125].

**BURIN.** — La première utilisation du mot, en l'absence de figure ou de définition, paraît être celle de F. Troyon qui, dès 1860, cite le burin parmi les anciens instruments de pierre des habitants des cités lacustres (1860, 846, p. 282).

L'objet qui, dans la nomenclature actuelle, porte ce nom, semble avoir été signalé en premier lieu par Lartet et Christy qui, en 1865, écrivent : « les grattoirs se terminent du côté opposé à la taille à petits éclats, en pointe à biseau assez large, espèce de taraud » (1865, 503, p. 395). Dans « Reliquiae Aquitanicae » (1875, 504) ces auteurs, au cours du commentaire des planches, décrivent à diverses reprises des burins opposés à des grattoirs et insistent sur les fractures latérales « perpendiculaires à la face plane et en angle avec l'axe de l'éclat » ; ils interprètent cette disposition comme un aménagement destiné à permettre un emmanchement.

A son tour, Philibert Lalande reconnaît en 1867 au gisement du Puy de Lacan, en 1868 à celui du Pouzet, le type de biseau « simplement obtenu par l'enlèvement de deux éclats latéraux » qui caractérisera plus tard le burin. Il croit lui aussi que ces enlèvements ont pour but de dégager « un appendice pour l'emmanchure » des grattoirs et remarque que ce dispositif est parfois façonné « au moyen d'un seul éclat en biseau, enlevé à l'une des arêtes et d'une série de petits coups de retaillé sur l'autre arête apointissant le silex jusqu'à son extrémité ». Il pense que dans ce dernier cas, il peut s'agir d'un outil à double usage et que

ces grattoirs « servaient peut-être aussi de poinçon » (1867, 485, p. 12).

Si la conviction n'est pas encore acquise que cet étroit tranchant en biseau constitue la partie active d'un outil, deux des moyens de l'obtenir sont cependant déjà décrits. Il convient également de remarquer que l'objet n'est encore reconnu que lorsqu'il se trouve associé à un type comme le grattoir.

En 1874, F. Daleau propose une interprétation nouvelle de ce « grattoir à base pointue » qui devait servir non seulement de perçoir mais aussi « à inciser longitudinalement les os et les bois de cervidés ». Il y voit un réemploi des grattoirs usés, lorsque le silex était rare, et explique comment l'ouvrier « au moyen de deux coups donnés à la partie inférieure de la lame, refaisait deux tranchants latéraux, qui de nouveau étaient utilisés » (1874, 286, p. 510).

Peccadeau, en 1868, a prétendu que les « petits silex ont pu servir de burin pour graver et sculpter l'os et les pierres » (Matériaux... 1868, note, p. 95). G. Chauvet pense aussi que « la plaque osseuse une fois détachée était quelquefois polie sur une pierre et gravée ensuite à l'aide de fines lames de silex à pointes aiguës » (1887, 205, p. 12). C'est que les découvertes d'objets ornés, qui se multiplient depuis 1853, obligent à imaginer des instruments de silex capables d'en permettre l'exécution. On comprend d'abord comme burins des lamelles pointues et cette idée n'est pas totalement éteinte en 1905, puisqu'à cette date divers microlithes sont nommés « burins anguleux » ou « burin en croissant » par A. Debruge qui attire l'attention du lecteur sur leur « pointe très fine, d'une fragilité extrême » (1905, 301, p. 270). L. Leguay, ayant étudié la technique du trait des gravures et s'étant livré à des comparaisons expérimentales, publie en 1877 le résultat de ses recherches. Il observe que le tranchant ou la pointe des lames n'aurait jamais pu produire des effets aussi énergiques que ceux qu'il constate, que le sillon qu'elles produisent « est un sciage car elles ne peuvent buriner, c'est-à-dire enlever des copeaux », qu'en conséquence les gravures n'ont donc pu être réalisées qu'avec « un outil tranchant, peu large, curviligne sur son tranchant et dont on s'était servi en le poussant avec effort de la même façon qu'on pourrait le faire avec un ciseau de menuisier ». Cet outil, pour L. Leguay, n'est autre qu'une lame brisée : « le couteau cassé vers le milieu, ou pour mieux dire, sans pointe caractéristique ; ce couteau si connu est rencontré pour ainsi dire partout. Il devait être assez long pour être fortement tenu dans la main, et la section perpendiculaire au tranchant, celle que produit la cassure du couteau, pouvait racler comme le

ciseau, en même temps que les angles des extrémités de la cassure formaient deux angles dièdres représentant de vrais burins» (1877, 515).

L'association des termes « burin » et « dièdre » fera fortune. Pourtant c'est une erreur de Leguay qui, dans une note de bas de page, définit l'angle ainsi qualifié comme « formé par l'intersection de trois plans se rencontrant en un seul point qui forme le sommet de l'angle dièdre ». Il corrige du reste sa méprise dans une nouvelle version de sa communication en 1882 (1882, 516, p. 678). La partie agissante du burin est bien pour lui le sommet d'un angle « trièdre » constituant ce qu'il nomme « pointe burinante ».

H. Movius a consacré un article aux étapes de la découverte des fonctions du burin (1966, 593). G. de Mortillet, attribuant à Leguay la découverte des fonctions du burin, en donne, l'année suivante, une définition : « lames de silex, assez longues et assez épaisses, terminées au sommet par un taillant en biseau oblique, de 2 à 4 millimètres de développement » (1883, 585, p. 414). En 1884, L. Rejou découvre à la station de Moulin de Vent un type de pièce qui, vue par sa face inférieure, « présente un pincement plus ou moins prononcé, qui se reproduit invariablement sur chaque objet ». Il s'interroge sur leur usage : « devons-nous voir là des perçoirs ?... ne sommes-nous pas en face, nous aussi, d'un outil offrant invariablement une extrémité en forme d'angle dièdre, de pointe burinante en un mot ? » (1884, 736, p. 61) [voir fig. 128].

G. Chauvet met en question, quelques années plus tard, la position de travail des burins. Il estime que l'outil destiné « à séparer les plaques osseuses destinées à faire des flèches, des lissoirs, ou sur lesquelles l'artiste devait graver un sujet » n'était pas manœuvré « à la façon d'une gouge ou d'un ciseau de menuisier, comme le pensait Leguay ». Les sillons divergents que l'on remarque le long des coupures profondes des os taillés jetés au rebut constituaient la preuve de l'action longitudinale des tranchants. Il conclut donc : « on employait le burin et le grattoir comme la pointe à rabaisser de nos relieurs, ou à la façon des tranchets dont les cordonniers se servent pour couper le cuir. L'outil était tenu perpendiculairement à la surface de l'os, et l'ouvrier le faisait glisser plusieurs fois dans le même sens » (1887, 205, p. 11). G. Chauvet revient du reste partiellement sur son opinion en 1896 lorsqu'étudiant un bois de renne de la Quina, il remarque que « le mode de taille n'est pas le même que celui employé au Placard; pendant la belle époque magdalénienne l'outil en usage n'était pas manœuvré comme un tranchet mais comme une gouge » (1896, 206) voir BURIN A BISEAU POLYGONAL].

Le nom de l'outil n'est pas admis d'emblée. De Nadaillac en 1881, figure un burin, sans le nommer, parmi des scies (1881, 596, fig. 15, p. 89). Ce rapprochement du burin et de la scie sera du reste exprimé, près de quarante ans plus tard, par A. Vayson de Pradenne : « l'instrument qui se rapproche le plus au point de vue mécanique du principe de la scie est le burin magdalénien, le bec de perroquet qui était employé pour diviser les os et les cornes en y creusant de longues rainures, c'est une scie réduite à une seule dent » (1919, 869, p. 400). En 1889, E. Cartailhac, figurant un burin dièdre d'axe bien typique, fait encore, dans la légende, suivre le mot burin d'un point d'interrogation (1889, 188, fig. 21, p. 58).

L'abbé Parat donne en 1902 une définition détaillée des burins : « ce sont des lames fortes, généralement courtes, à bords parallèles, quelquefois ovalaires, dont une extrémité retaillée en pointe forme une arête vive terminant un double biseau. Les burins ont assez souvent l'arête dirigée obliquement au plan vertical; est-ce un défaut de taille qui n'empêchait pas l'emploi de l'outil, ou une taille intentionnelle ? Cette arête, qui offre un tranchant et deux pointes favorables à diverses opérations, est obtenue par l'enlèvement net de deux éclats; mais on trouve aussi quelques spécimens où l'un des côtés du biseau a été formé par des retouches; plusieurs burins ont même les deux biseaux retouchés » (1902, 646, p. 14).

Dès lors les définitions générales du burin ne varient guère et l'on peut relever :

1910 : « présentent un biseau plus ou moins tranchant et plus résistant à la rupture que le bord d'une lame ordinaire; ce biseau est obtenu par l'enlèvement d'une ou de plusieurs lamelles, grâce au coup du burin » (A. et J. Bouyssonnie et L. Bardon, 1910, 125, p. 8).

1915 : « outil robuste, généralement épais, que caractérise la présence d'un angle dièdre à l'extrémité d'une lame ou sur le côté de celle-ci » (L. Mayet et J. Pissot, 1915, 561, p. 104).

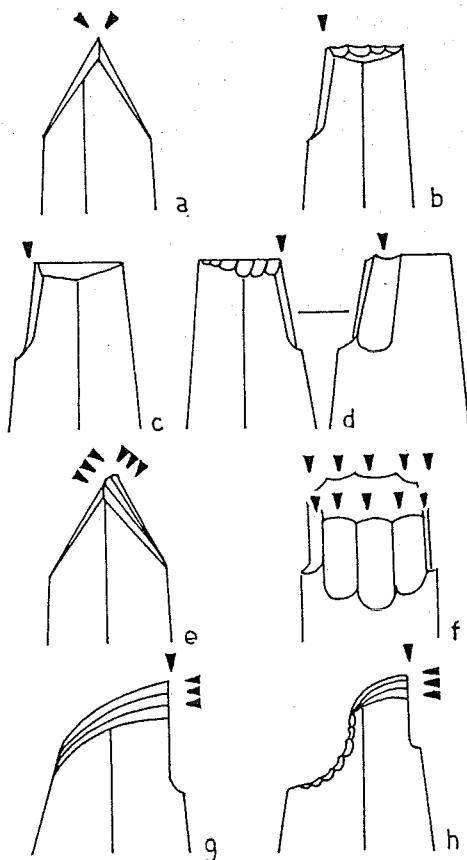
1924 : « lames terminées par une pointe en angle dièdre » (J. Dechelette, 1924, 304, p. 123).

1927 : « lame dont on a détaché deux éclats obliques au sommet : l'intersection des deux points d'éclatement forme une pointe en angle dièdre » (G. Goury, 1927, 420, p. 149).

1957 : « caractérisés par un ou deux enlèvements ou groupes d'enlèvements lamellaires qui déterminent une arête simple ou polygonale généralement normale à la face plane de la lame ou de l'éclat » (G. Laplace-Jauretche, 1957, 493).

Si la définition générale du burin se trouve fixée dès le début du siècle, les descriptions des variantes de l'outil et les tentatives de classification se sont multipliées depuis. Les

dénominations proposées l'ont été en fonction de la position du tranchant par rapport au grand axe de la pièce (burin d'axe, d'angle, latéral, transversal) ou par rapport au plan principal de celle-ci (burin à tranchant oblique, burin plan), parfois aussi en fonction de la composition du tranchant (burin à un seul coup, à facettes multiples) ou de son aspect (busqué, à bec). La forme de la pièce où la nature du support ont également donné naissance à des expressions (burin pédonculé, burin sur éclat). Le degré d'importance de ces caractères n'a pas été senti de la même manière par les divers auteurs; les conséquences de ces divergences apparaissent dans les classifications.

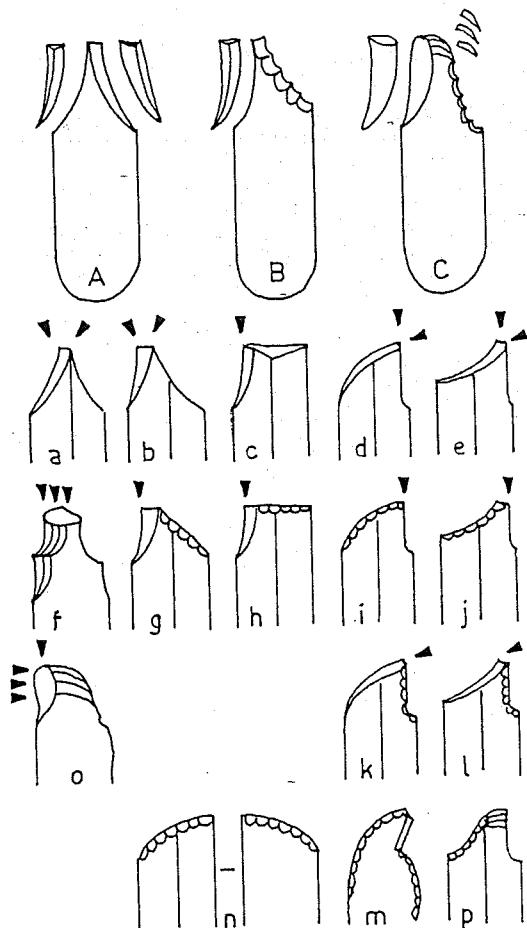


43. Classification des burins,  
d'après L. Bardon et A. et J. Bouyssonie.

A l'occasion de la publication de la grotte Lacoste, les frères A. et J. Bouyssonie et L. Bardon ont distingué 8 variétés de burins [fig. 43]:

**En bec de flûte (a)**

A facettes multiples	Busqué à encoche (h)
	Busqué sans encoche (g)
	Polyédrique ou ciseau (e)
	Prismatique ou nucléiforme (f)
A troncature retouchée	(Latéral (b) Plan (d))
A un enlèvement sur fracture	(c) (1910, 125, p. 9).



44. Classification des burins, d'après H. Noone.

L'année suivante, M. Bourlon tente une classification générale en opposant les burins à biseau rectiligne aux burins à biseau polygonal (1911, 114, p. 267). Il comprend dans la première de ces catégories des burins à facettes multiples (en bec de flûte ou sur lame appoignée) qui sembleraient devoir trouver une place plus normale dans la seconde, mais ne représentent pour lui que des variantes accidentelles dues au réaffutage. Le tableau qu'il donne s'organise comme suit :

<b>Burins à biseau rectiligne</b>	<b>bec de flûte</b>	<b>à troncature retouchée</b>	<b>oblique</b>	<b>ordinaire</b>
	<b>d'angle</b>			<b>à facettes simples</b>
<b>Burins à biseau rectiligne</b>	<b>sur lame appointée</b>	<b>transversale</b>	<b>à facettes multiples</b>	<b>rectiligne</b>
	<b>à un seul coup</b>			<b>concave</b>
<b>Burins à biseau polygonal</b>	<b>busqué</b>	<b>oblique</b>	<b>convexe</b>	<b>rectiligne</b>
	<b>prismatique ou polyédrique</b>			<b>concave</b>
<b>Burins à biseau polygonal</b>	<b>d'angle à facettes multiples</b>	<b>ordinaire</b>	<b>convexe</b>	<b>rectiligne</b>
		<b>plan</b>		<b>concave</b>

Les auteurs français font fréquemment référence à la classification de M. C. Burkitt (1920, 163, p. 307) qui ne constitue pourtant

qu'un simple aménagement du tableau de Bourlon :

<b>Burin en forme de tournevis (Screwdriver)</b>	<b>ordinnaire (ordinary)</b>	<b>facettes opposées simples ou multiples</b>
	<b>à simple enlèvement (single blow)</b>	
<b>d'angle (screwdriver angle burin)</b>	<b>sur cassure, sur bord ou pointe naturelle</b>	<b>droit</b>
<b>busqué (beaked)</b>	<b>transverse</b>	<b>concave</b>
	<b>oblique</b>	<b>convexe</b>
<b>polyédrique (polyhedric)</b>	<b>à coche</b>	<b>droit</b>
	<b>sans coche</b>	<b>concave</b>
<b>d'angle (gouge-type angle burin)</b>	<b>transverse</b>	<b>convexe</b>
	<b>oblique</b>	<b>droit</b>
<b>plan (rebate planes, flat faced)</b>	<b>concave</b>	<b>concave</b>
		<b>convexe</b>

En 1934 apparaît une nouvelle classification due à H. V. V. Noone et partant cette fois de trois catégories de base : les burins à la-

melles, à retouches, à petites lamelles (1934, 610, p. 479) [fig. 44] :

## ESQUISSE D'UN LEXIQUE

**A lamelles (A) .....**

- Lamelle oblique / lamelle oblique .....
- Lamelle oblique / lamelle verticale .....
- Lamelle transversale / lamelle verticale .....
- Lamelle convexe / lamelle verticale .....
- Lamelle concave / lamelle verticale .....
- Lamelle verticale / méplat .....

**A retouches (B) .....**

- Ligne oblique de retouches / lamelle oblique .....
- Ligne verticale de retouches / lamelle oblique .....
- Ligne transversale de retouches / lamelle verticale .....
- Ligne-convexe de retouches / lamelle verticale .....
- Ligne concave de retouches / lamelle verticale .....
- Ligne verticale de retouches / lamelle convexe .....
- Ligne convexe de retouches / lamelle rentrante .....
- Ligne de retouches / ligne de retouches .....

**A petites lamelles (C) .....**

- Petites lamelles / méplat .....
- Petites lamelles verticales enlevées à un burin d'angle .....

**Burin**

- de centre (a)
- oblique (b)
- rectangulaire (c)
- convexe (d)
- concave (e)
- nucléiforme (f)
- à retouches obliques (g)
- à retouches latérales (l)
- à retouches horizontales (h)
- à retouches convexes (i)
- à retouches concaves (j)
- à bec à ret. verticales (k)
- bec de perroquet (n)
- à retouches opposées (m)
- caréné (o)
- tronqué (p)

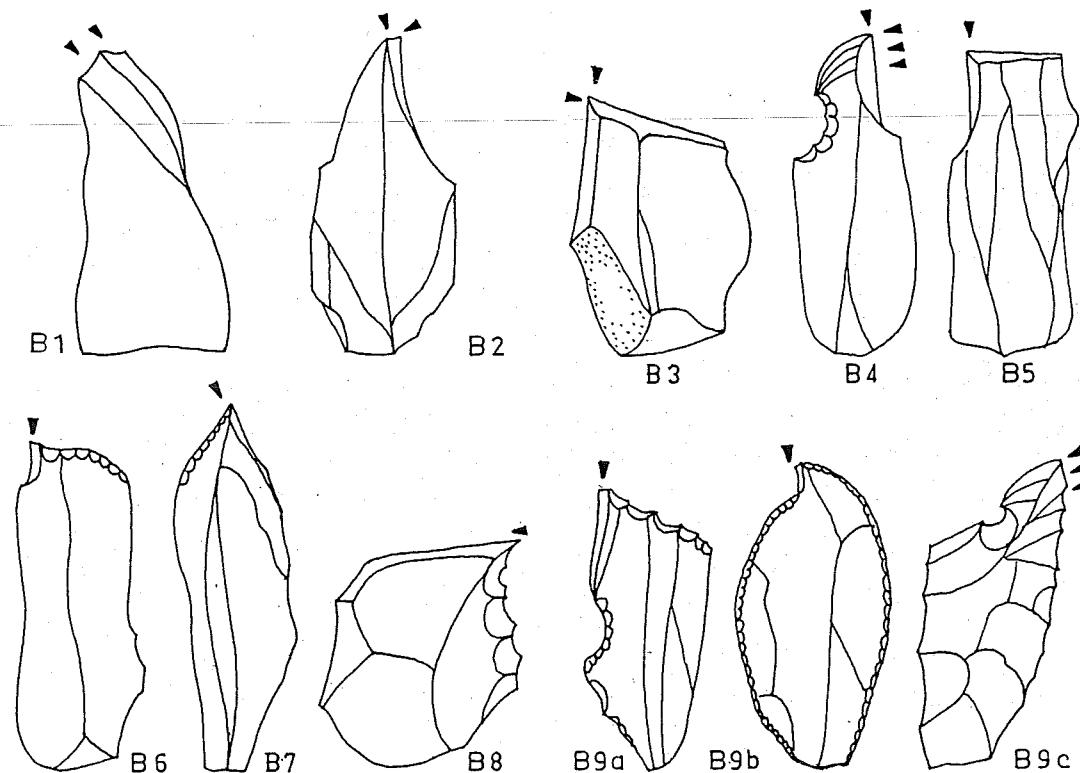
En 1947, F. Bordes signale que « les divers types de burins peuvent, du point de vue technique de fabrication, se ramener à deux : burins à troncature retouchée et burins à deux enlèvements convergents » (1947, 70, p. 10). Il nomme aussi ces derniers « burins à double coup de burin ».

Mme de Sonneville-Bordes groupe aussi les burins en deux catégories principales : « les burins dièdres, où les deux pans du burin sont

obtenus par des enlèvements de lamelles, dites lamelles de coup de burin et les burins sur troncature retouchée où s'opposent un pan obtenu par le même procédé et une troncature plus ou moins oblique (1960, 808, p. 12).

Nous mentionnons dans la première colonne le numéro du Lexique typologique (D. de Sonneville-Bordes et J. Perrot, 1956, 819, p. 408) et de la liste-type (1953, 816, p. 325) :

27				droit
28				déjeté
29				d'angle
30	Dièdre	(simple)		d'angle sur lame cassée
31		multiple		
32	Busqué			
33	Bec de Perroquet			
34				
35				
36				
37				
38	Sur troncature	(simple)		
39	retouchée			
40		multiple		
41		multiple mixte		
42	De Noailles			
43	Nucléiforme			
44	Plan			



45. Classification des burins, d'après G. Laplace.

Il est évident que le tableau qui précède ne vise pas à constituer une systématique mais seulement à distinguer les types dont le pourcentage dans les industries du paléolithique supérieur peut être significatif.

En 1956, G. Laplace-Jauretche (1956, 492) a considéré que le « Groupe des burins » devait être subdivisé en :

*Classe des burins dièdres* {  
*d'axe*  
*d'angle sur cassure*  
*d'angle transversal*

*Classe des burins non dièdres* {  
*sur préparation latérale*  
*sur troncature*

En 1963, L. Pradel écrit : « la partie utile du burin étant le dièdre, tous les burins sont par définition dièdres... il n'est donc pas possible de suivre les classifications qui font des « burins dièdres » une catégorie à part » (1963, 724, p. 432). Il propose alors une nouvelle classification des burins fondée sur « la technique de fabrication » :

Burins sur troncature non retouchée

{	sur plan préexistant	{	d'angle
			d'angle et plan
{	à enlèvements inverses	{	d'angle et double plan
			déjetés
{		{	d'axe
			d'angle
{		{	déjetés
			d'axe
{		{	plan
			d'angle et plan
{		{	d'angle et double plan
			polyédriques
{		{	prismatiques
			busqués

**Burins sur troncature retouchée .....**

d'angle  
 déjetés  
 d'axe  
 plan  
 d'angle et plan  
 d'angle et double plan  
 bec de perroquet

En 1964, G. Laplace a renoncé à sa classification des burins en « dièdres » et « non dièdres »; il présente un « groupe typologique des burins » divisé en neuf « types primaires » [fig. 45]:

**Groupe des Burins**

- B 1. Burin simple à un pan.
- B 2. Burin simple à deux pans droit.
- B 3. Burin simple à deux pans déjeté.
- B 4. Burin simple ou sur cassure à retouche d'arrêt.

- B 5. Burin sur cassure.
- B 6. Burin sur retouche à pan latéral.
- B 7. Burin sur retouche à pan oblique.
- B 8. Burin sur retouche à pan transversal.
- B 9. Burin sur retouche à retouche d'arrêt (1964, 497, p. 22).

A. Cheynier consacre en 1963 un article aux différentes classifications des burins qui ont été proposées. A son tour il propose d'établir une systématique comprenant six grands groupes subdivisés en catégories comprenant elles-mêmes des variétés (1963, 236, p. 798):

<b>Groupes</b>	<b>Catégories</b>	<b>Variétés</b>
I. Burins en biseau ou à pans .....	simples .....  doubles .....  sur troncature .. (retouchée)  sur fracture (sans retouches)	<ul style="list-style-type: none"> <li>b. ordinaire</li> <li>b. de Lacan</li> <li>b. perçoir (Breuil)</li> <li>b. gouge</li> <li>b. ciseau</li> <li>b. à un pan plan</li> <li>b. à deux pans, un naturel</li>   <li>b. ordinaire</li> <li>b. multiple</li> <li>b. polyédrique (en biseau)</li> <li>b. associés</li> <li>b. en série (sur éclats ou plaque)</li> <li>b. à deux pans sur burin à un pan rafraîchi</li> <li>b. à deux bords retouchés dos à dos (sans coup de burin)</li>   <li>b. ordinaire</li> <li>b. de Noailles</li> <li>b. plan</li> <li>b. plan et gouge à la fois</li> <li>b. oblique</li> <li>b. d'angle sur grattoir</li> <li>b. polyédrique d'angle</li> </ul>
II. Burins d'angle .....	courbes .....	<ul style="list-style-type: none"> <li>b. busqué avec encoche</li> <li>b. busqué sans encoche</li> <li>b. busqué caréné</li> </ul>
III. Burins sur méplat .....	droits .....	<ul style="list-style-type: none"> <li>b. prismatique</li> <li>b. nucléiforme</li> <li>b. polyédrique à méplat</li> </ul>

IV. Burins à coche	sur éclats .....	b. transversal b. transversal plan b. oblique b. multiple en série b. récurrent
	sur lames .....	
V. Burin bec de perroquet.		b. transversal b. oblique
VI. Micro-burins	de pointe de base doubles	Krukowski

La plupart des auteurs contemporains n'admettent pas les « microburins » dans la classe des burins [voir MICROBURIN], mais A. Cheynier écrit : « ils sont généralement considérés comme n'ayant pas d'usage propre comme burin, mais ce n'est pas une opinion unanime » (1963, 236, p. 797).

Bien que les auteurs français n'y fassent pratiquement jamais référence, il est nécessaire de tenir compte de la classification utilisée par H. Schwabedissen (1954, 792) particulièrement en raison du fait que cet auteur admet parmi les burins, et dans la même catégorie générale que ceux nommés par Bourlon « burins à un seul coup », des objets réalisés, sans employer la « technique du burin », par la retouche d'une troncature sur une lame possédant un versant convenablement incliné (*Kantenstichel*) [fig. 46] :

a) *Seitenstichel* (burin de côté) :

- 1) *Eckstichel* (burin d'angle) sur cassure ou troncature retouchée.
- 2) *Papageienstichel* (burin à bec de perroquet).
- 3) *Kantenstichel* (burin de coin) à un coup transverse ou par retouche d'une troncature sans enlèvement d'une chute de burin.

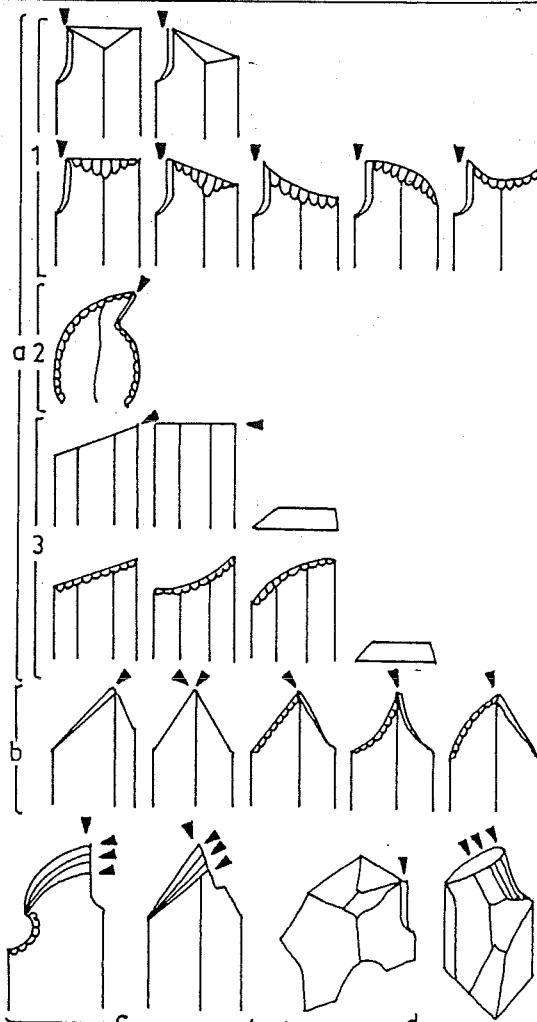
b) *Mittelstichel* (burin d'axe) :

- 1) *Einschlag Mittelstichel* (burin d'axe à un coup) sur plan préexistant.
- 2) *Zweischlag Mittelstichel* (burin d'axe à deux coups) dièdre d'axe ou d'axe sur troncature retouchée.

c) *Bogenstichel* (burin busqué) à encoche ou sans encoche.

d) *Kernstichel* (burin nucléiforme). *Polyederstichel* : variété polyédrique.

Parmi les éléments de l'analyse morphologique des burins, certains auteurs ont retenu des caractères peu fréquemment proposés et qui n'ont pas, jusqu'ici, servi à établir des catégories dénommées. C'est ainsi que A. Bohmers a pris en considération : la forme des enlèvements (convexes, rectilignes ou concaves), leur longueur, l'angle de coupe des burins et leurs proportions générales (1947, 65, p. 18; 1962, 68, p. 14).



46. Classification des burins,  
d'après H. Schwabedissen.

ments (convexes, rectilignes ou concaves), leur longueur, l'angle de coupe des burins et leurs proportions générales (1947, 65, p. 18; 1962, 68, p. 14).

A. Leroi-Gourhan présente les principaux éléments d'une morphologie descriptive des burins qui, par leur combinaison, doivent per-

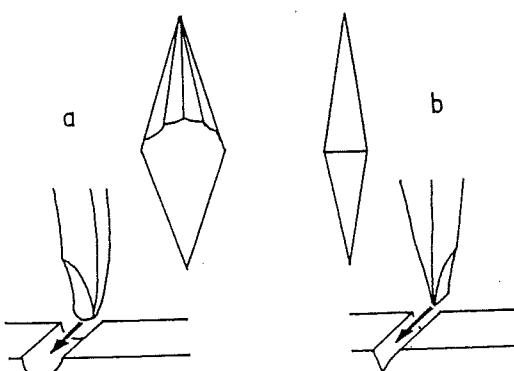
mettre de décrire la plupart d'entre eux et de définir, dans une seconde phase, leur appartenance à un type significatif (1964, 527, p. 21) :

Nature du support .....	éclat ou lame
Association .....	simple      double      multiple
Dimensions .....	très grand (15 cm) à très petit (— de 2 cm)
Proportions .....	en plan : large (1/1) à étroit (1/5) en épaisseur : mince (1/7) à très épais (1/2,5).
Position du tranchant .....	par rapport à l'axe .. { d'axe oblique d'angle par rapport au plan .. { droit tournant plan
Technique .....	dièdre sur cassure sur troncature .. { perpendiculaire .. { rectiligne convexe concave sinuuse oblique .. { rectiligne convexe concave sinuuse sur coche .. { transverse en bec de perroquet enlèvements multiples .. { à lamelles courbes (busqué, burin bec) à lamelles droites (polyédrique, prism.)

**BURIN A BEC.** — La rencontre d'une ligne de retouches verticales avec l'enlèvement d'une lamelle convexe forme pour H. V. V. Noone le tranchant d'un burin qu'il a dénommé « à bec à retouches verticales » (1934, 610). Ce type répondrait à un cas particulier (lamelle convexe) du « burin transversal sur troncature latérale » (D. de Sonneville-Bordes et J. Perrot, 1956, 819, p. 410). C'est également une lamelle convexe, enlevée presque transversalement qui constitue avec un enlèvement d'angle ce que D. Peyrony a considéré comme « burins à bec, prototypes de bec de perroquet » (1941, 675, p. 6) et qui correspond, pour D. de Sonneville-Bordes, à un burin dièdre d'angle (1956, 819, p. 410). A. Darpeix a nommé « burin à bec moustérien » [voir BURIN MOUSTERIEN] un objet sur éclat présentant un tranchant étroit « formé par une coche latérale » (1934, 298, p. 37).

**BURIN A BISEAU POLYGONAL.** — Catégorie de burins qui dans la classification de M. Bourlon comprend les types : busqué, prismatique,

d'angle à facettes multiples (1911, 114, p. 267). Selon cet auteur [fig. 47], les tranchants en biseau polygonal (a) correspondent à une position de travail différente de ceux en biseau rectiligne (b) : « tandis que les biseaux rectilignes, opérant comme un couteau à lame épaisse, fa-



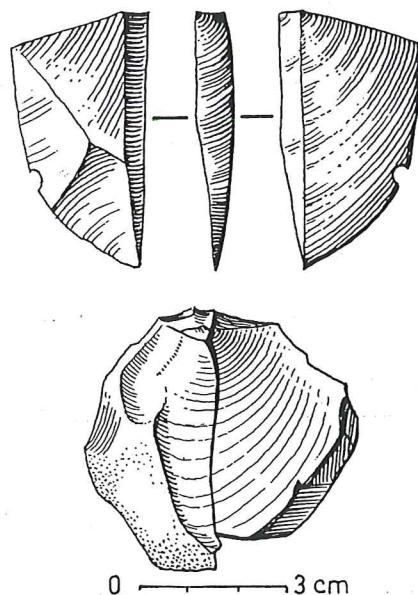
47. Action des burins à biseau polygonal (a) et à biseau rectiligne (b), d'après M. Bourlon.

*saiient des rainures à angle aigu par glissement de la ligne du biseau sur elle-même, les biseaux polygonaux, opérant probablement comme un bouvet, faisaient des gouttières arrondies par déplacement de la ligne du biseau parallèlement à elle-même, ils pouvaient aussi couper à la rigueur mais moins commodément que les biseaux rectilignes.*

**BURIN A BISEAU RECTILIGNE.** — C'est l'une des deux catégories de burins créées par M. Bourlon et s'opposant à celle des burins à biseau polygonal. Elle comprend les types: bec de flûte, d'angle, sur lame appointée et à un seul coup. E. Octobon a utilisé le terme « *burin à biseau rectiligne à coup oblique* » pour des outils qui possèdent « *un biseau spécial obtenu par la rencontre d'une partie de l'encoche et du burin* » (1935, 626, p. 507), parmi lesquels il distingue ceux sur troncature concave et ceux sur encoche [voir BURIN OBLIQUE SUR ENCOCHE et BURIN TRANSVERSAL SUR ENCOCHE].

**BURIN A COCHE.** — Certains auteurs utilisent ce terme (A. Nouel 1932, 612, p. 97, A. Cheynier 1939, 218, p. 364) tandis que d'autres disent « *burin à encoche* » ou « *burin transversal sur encoche* ».

**BURIN A COUP DIAMÉTRAL.** — L. Siret a décrit sous cette étiquette des objets moustériens faits « aux dépens d'éclats présentant un



48. Burin à coup diamétral, d'après L. Siret.

bord épais; on les a obtenus en cassant l'éclat en deux parties au moyen d'un coup porté sur une de ses faces, de manière à faire passer la cassure par le bord épais : c'est là que se formait le biseau du burin» (1933, 802, p. 120). Cet objet parfois nommé « *burin de Siret* » est considéré par F. Bordes comme un accident de taille [fig. 48] [voir BURIN MOUSTÉRIEN].

**BURIN A DOUBLE COUP DE BURIN OPPOSÉS.** — Les objets ainsi nommés par E. et L. Passemard sont des burins dièdres d'axe plus larges que ceux auxquels il réserve le nom de bec de flûte : « *ils sont sur lame large et ne peuvent vraiment être confondus avec le type classique dit burin bec de flûte* » (1941, 652, p. 57).

**BURIN A ENCOCHE.** — Également nommé « *burin à coche* », « *burin transversal sur encoche* » ou encore « *burin oblique sur encoche* » [voir fig. 58], il est considéré par L. Coulonges comme « *ressemblant au burin tardenoisien* [voir BURIN TARDENOISIEN et MICROBURIN], nous disons ressemblant et non identique, la méthode de fabrication étant différente » (1935, 278, p. 6 et 21).

**BURIN A ENLÈVEMENTS INVERSES.** — L. Pradel, proposant en 1963 de ne plus suivre « *les classifications qui font des burins dièdres une catégorie à part* », crée les burins à enlèvements inverses ou opposés qu'il définit ainsi : « *le dièdre est produit par un ou plusieurs coups de burin qui, donnés dans un sens, sont recoupés par un ou plusieurs autres enlèvements effectués en sens opposé* » (1963, 724, p. 432).

**BURIN A ÉPAULE.** — B. Bétirac nomme ainsi des burins « *en bec de flûte, mais dont une des facettes est entièrement ou partiellement retouchée à la manière des burins d'angle à troncature oblique, cette troncature formant une facette concave* » (1952, 55, p. 220). Les figures correspondantes semblent montrer qu'il s'agit de burins, d'axe ou obliques, sur troncature retouchée oblique concave [voir fig. 53].

**BURIN A FACETTES MULTIPLES.** — Les burins à facettes multiples constituent l'une des classes distinguées dès 1910 par L. Bardon et A. et J. Bouyssonie (1910, 125, p. 11). Ils se subdivisent en trois catégories : ceux qui « *semblent dériver du grattoir caréné et du burin busqué* » dont « *le biseau au lieu d'être rectiligne est généralement une ligne polygonale convexe* » [voir BURIN BUSQUÉ], ceux qui sont formés par « *enlèvement lamellaire mul-*

*tiple des deux côtés du biseau* » [voir BURIN POLYEDRIQUE], ceux « *fabriqués latéralement sur une lame épaisse ou un petit bloc allongé* » [voir BURIN PRISMATIQUE].

**BURIN A LAMELLES.** — L'une des trois grandes classes distinguées par H. V. V. Noone englobant les tranchants formés par deux enlèvements opposés (burin de centre, oblique, rectangulaire, convexe, concave) et ceux résultant de la rencontre d'un enlèvement et d'un méplat (burin nucléiforme) (1934, 610).

**BURIN ALTERNE.** — Variété de burin multiple [voir fig. 57, c] dans laquelle les enlèvements sont situés aux deux extrémités de l'objet et sur des bords opposés [voir BURIN MULTIPLE].

**BURIN A UN PAN ADAPTÉ.** — H. V. V. Noone, signalant qu'ils sont « *souvent ce que Bourlon appelait burin à un seul coup* » explique que « *sur quelques burins l'extrémité d'une surface laissée sur le dos de la lame par débitage pratiqué sur le nucléus (surface d'éclatement primaire) forme un pan qui a été utilisé comme l'un des deux côtés du tranchant et, en même temps, comme plan de frappe ou base de pression pour produire le côté opposé* » (1934, 610, p. 485).

**BURIN A PETITES LAMELLES.** — Classe dans laquelle H. V. V. Noone a groupé le « *burin caréné* » et le « *burin tronqué* » (1934, 610).

**BURIN A RETOUCHES.** — H. V. V. Noone a réuni dans cette catégorie les burins dont le tranchant est formé par la rencontre d'un enlèvement et d'une ligne de retouches obliques, latérales, horizontale, convexes ou concaves. Il inclut également dans cette classe le « *burin à bec à retouches verticales* », le « *bec de perroquet* » et le « *burin à retouches opposées* » (1934, 610) [voir BURIN SUR TRONCATURE].

**BURIN A RETOUCHES D'ARRÊT.** — G. Laplace groupe dans deux « *types primaires* » (B 4 et B 9) des burins dont l'enlèvement est arrêté par une petite encoche [voir fig. 45]. Le burin simple (ou sur cassure) à retouche d'arrêt est un « *burin sur éclat ou sur lame, généralement simple à un ou deux pans, quelquefois sur cassure, dont l'enlèvement fréquemment multiple du pan souvent le plus court, d'ordinaire convexe, est arrêté par une retouche simple ou surélevée, en forme d'encoche plus ou moins profonde, ou rarement continue* » (1964, 497, p. 28). C'est le type généralement dit « *burin busqué* ».

L'autre type primaire, *burin sur retouche à retouche d'arrêt*, comprend trois variétés :

a) « *type secondaire à pan latéral, transversal ou oblique, façonné sur éclat ou sur lame minces, dont l'enlèvement est arrêté par une encoche ...burin de Noailles;* »

b) *type secondaire sur éclat ou sur lame minces, caractérisé par un pan latéral, d'ordinaire nettement rentrant, interrompant une retouche abrupte, quelquefois biface, formant troncature convexe et gagnant largement les deux côtés de la pièce jusqu'à devenir périphérique... burin bec de perroquet;*

c) *type secondaire sur éclat ou sur lame minces ou épais, dérivé d'un grattoir à museau... burin busqué* » (1964, 497, p. 30).

On doit remarquer, en ce qui concerne ce dernier type secondaire, que G. Laplace admet l'existence d'un « *burin busqué* » sur lequel les enlèvements lamellaires convexes s'opposent à une retouche et non à un enlèvement ou une facette préexistante.

**BURIN A RETOUCHES LATÉRALES.** — Lors de la publication de l'abri Mège, des burins sur troncature oblique retouchée ont été décrits comme burins « *à retouches latérales d'un côté de l'extrémité, à arête opposée enlevée d'un seul coup* » (L. Capitan, H. Breuil, P. Bourrinet, D. Peyrony, 1906, 179, p. 202).

**BURIN A RETOUCHES OPPOSÉES.** — Il constitue, parmi les burins à retouches de H. V. V. Noone, un cas particulier où l'enlèvement opposé à la retouche est remplacé par une autre ligne de retouches. A. Parat a tenu compte de ce type dès 1902 en signalant que « *plusieurs burins ont même les deux biseaux retouchés* » (1902, 646, p. 14). P. Septier a également considéré cet objet comme une variété de burin et l'a nommé « *burin en pointe* » (1905, 795, p. 262).

**BURIN A RETOUCHE TRANSVERSALE.** — Terme utilisé par L. Coulonges pour désigner des burins sur troncature retouchée du Magdalénien supérieur (1935, 278, p. 6).

**BURIN A TRANCHANT OBLIQUE.** — Lorsque « *le coup donné obliquement à l'axe de la pièce a produit des éclatements sur la face plane et un tranchant également oblique au plan de lame* », D. Peyrony compare l'objet à ceux obtenus par la technique du microburin et dénomme ce type, qu'il considère comme rare, « *burin à tranchant oblique* » (1934, 671, p. 44) [voir BURIN OBLIQUE SUR ENCOCHE, fig. 58].

**BURIN A UN SEUL COUP.** — Variété de burins à tranchant rectiligne de la classification Bourlon. Il est dû « à une heureuse disposition de la lame (forte inclinaison de la face inférieure sur la face supérieure) qui a permis de les obtenir avec un seul coup de burin » (1911, 114, p. 270) [voir BURIN SUR PLAN PRÉEXISTANT, BURIN A UN PAN ADAPTÉ].

**BURIN-BEC.** — Nom proposé par A. Bohmers qui précise « comme nous ne sommes pas de langue française, nous sommes tout disposés à remplacer ce nom par un nom qui est meilleur ou qui est préférable pour des raisons de priorité ». Il s'agit d'un objet proche des « zinken » dont l'arête agissante se trouve dans le plan inférieur. Cette arête est formée « pour les burins-becs et pour les zinken par un ou plusieurs coups de burin plus petits qui partent du plan inférieur. Ces petits coups de burin couvrent l'arête de l'instrument et sont... pour les burins-becs flanqués de retouches abruptes d'un côté seulement, de l'autre côté l'arête est flanquée par le grand coup de burin sur troncature retouchée » (1961, 67, p. 27). Cet outil semble devoir être rapproché de ce que H. V. V. Noone appelait « burin tronqué » [voir fig. 44, p. 169].

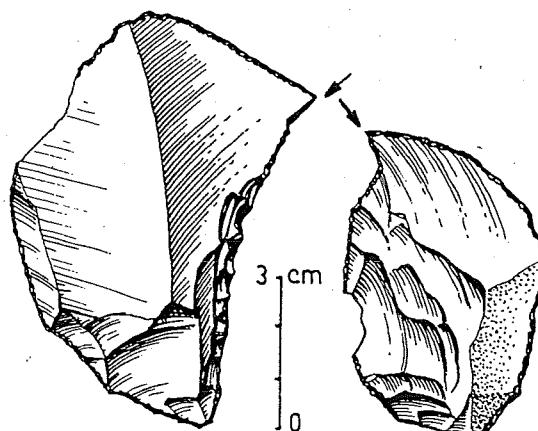
A Leroi-Gourhan utilise le terme pour désigner un burin constitué par de courts enlèvements lamellaires à l'extrémité d'un burin sur troncature très oblique concave mais dont l'arête agissante reste perpendiculaire au plan de la lame (1964, 527, p. 21). Ce dernier objet est du type du « burin-perçoir » de H. Breuil [voir BURIN-PERÇOIR et ZINKEN].

**BURIN BEC DE FLÛTE.** — A. et J. Bouyssoune et L. Bardon le présentent comme « le burin classique du Magdalénien; le plus simple de tous [voir BURIN DIÈDRE D'AXE]: le biseau, placé à l'extrémité de la lame, est formé par deux faces qui se rejoignent en un angle dièdre assez aigu, l'arête est perpendiculaire au plan de la lame » (1910, 125, p. 10).

M. Bourlon en distingue trois sortes : ordinaire, lorsque chaque pan est constitué par une seule facette, à facettes simples, lorsque l'un des pans est à facettes multiples, à facettes doubles quand les deux pans sont à facettes multiples (1911, 114, p. 268). Pour D. Peyrony « lorsque la troncature est oblique le burin est en forme de bec » [voir BURIN D'ANGLE SUR TRONCATURE OBLIQUE], il conclut : « je l'appellerai bec de flûte et celui qui porte improprement ce nom : burin droit » (1934, 671, p. 44). Cette nouvelle application du mot avait été utilisée par lui dès 1928 : « le burin d'angle aboutissait au vrai bec de flûte avec la troncature oblique concave » (L. Capitan et D. Peyrony, 1928, 184).

**BURIN BEC DE PERROQUET.** — Le terme « *bec de perroquet* » [voir BEC DE PERROQUET] introduit par Salmon en 1896 a souvent recouvert des objets qui ne peuvent être qualifiés de burins. Il a été aussi appliqué à des burins busqués que « Daleau avait dénommé improprement *bec de perroquet* » (H. Breuil, 1907, 134, p. 27).

En 1905, M. Feaux en donne une définition : « lame assez plate, retaillée sur le pourtour de façon à affecter une forme presque ovale, sauf vers l'extrémité opposée au conchoïde, extrémité retaillée en creux ou présentant une cassure destinée à produire un tranchant comme celui des burins, mais beaucoup plus mince. Cette cassure oblique donne à l'instrument l'aspect d'un bec qui l'a fait désigner sous le nom de *bec de perroquet* » (1905, 365, p. 47) [fig. 49].



49. Burin bec de perroquet, d'après D. de Sonneville-Bordes.

M. Bourlon le considère comme un « burin à troncature retouchée oblique convexe » (1911, 114, p. 268). Il entre dans la catégorie des « burins à retouches » de H. V. V. Noone en tant que variété constituée par la rencontre d'une ligne convexe de retouches et de l'enlèvement d'une lamelle « rentrante » (1934, 610). Mme D. de Sonneville-Bordes et J. Perrot le définissent : « burin sur troncature très nettement convexe, à retouches courtes et abruptes, l'enlèvement du coup de burin formant avec cette troncature un angle très aigu; il est généralement fait sur lame ou éclat mince » (1956, 819, p. 410).

G. Malvesin-Fabre propose d'y voir une « griffe de silex, façonnée par l'homme pour être tenue bien en main et conduite avec une précision absolue par l'index... une telle disposition géométrique de l'arête par rapport à l'axe de la pointe préhensible favorise un travail précis, minutieux et nuancé, tel celui de la gravure » (1956, 547, p. 705).

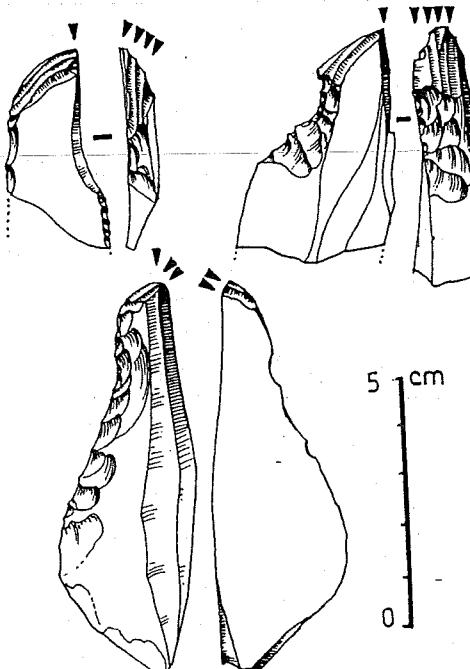
G. Laplace-Jauretche considère le burin bec de perroquet comme une « variété de burin sur troncature établi sur raclette, la retouche abrupte joue le rôle d'arrêt » (1957, 493, p. 140). L'arrêt du coup de burin par retouche abrupte conduit A. Leroi-Gourhan à ranger ce burin à côté des burins sur coche (1964, 527, p. 21).

**BURIN-BEC SUR COCHE.** — A. Cheynier range parmi les burins de son « Protomagdalénien » des objets qui « n'ont qu'une encoche de dégagement sur un versant, l'autre étant une facette comme d'un coup de burin, mais l'angle plan dièdre y manque, cette facette se terminant en pointe au niveau de l'encoche » (1939, 218, p. 372). L'objet semble devoir être rapproché de ce que P. Smith nomme encoche sous cassure (1966, 804, p. 48) et J. de Heinzelin encoche d'angle (1962, 438, p. 39).

**BURIN BITERMINAL.** — Burin multiple associant deux burins situés aux extrémités de la pièce (R. Vaufrey, 1938, 852, p. 49, fig. 2, n° 24). J. Tixier distingue parmi les burins multiples sur troncature les « biterminaux adjacents » et les « biterminaux opposés » [voir **BURIN MULTIPLE**].

**BURIN BURINANT.** — Terme avancé par A. Bohmers pour désigner les « zinken » : « nous proposerions de traduire, comme M. J. Verheyen, le terme allemand de zinken par burin burinant » (1961, 67, p. 28).

**BURIN BUSQUÉ.** — Ces outils ont d'abord été décrits et nommés par L. Bardon et A. et J. Bouyssonie : « ils dérivent directement du grattoir caréné... plats d'un côté, de l'autre à facettes disposées en relief convexe et recourbées élégamment » (1906, 32, p. 407). H. Breuil reconnaît en 1907 dans l'Aurignacien : « de nombreux burins busqués à coche latérale (c'est ce que M. Daleau avait dénommé improprement *buc de perroquet*) » (1907, 134, p. 27). M. Bourlon les classe dans les burins à biseau polygonal et en distingue deux types : « avec coche » et « sans coche » (1911, 114, p. 270) [fig. 50]. J. Déchelette remarque que « son angle terminal est limité par une surface plane et une surface convexe creusée de facettes offrant une courbure qui renforçait la solidité de la pointe » (1924, 304, p. 124). V. Cotte pense que ce burin « caractérisé par des enlèvements lamellaires dans l'épaisseur de l'outil, tandis que le coup de burin forme le second côté de l'angle dièdre » (1924, 273, p. 32) se rencontre également dans les industries néolithiques. D. Peyrony le décrit dans le niveau aurignacien de Ferrassie « généralement large, sur éclat



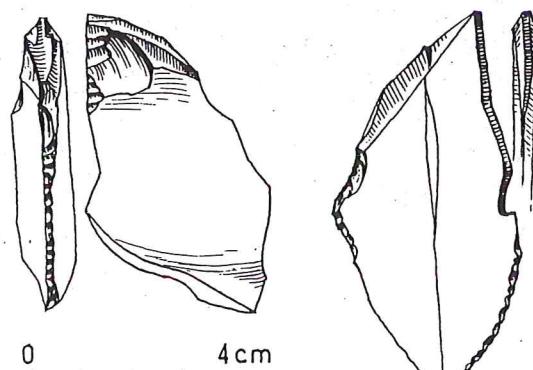
50. Burin busqué, d'après L. Bardon et A. et J. Bouyssonie.

épais, à un côté plat, l'autre taillé à longues facettes, comme les grattoirs carénés, à encoches dorsales adjacentes » (1934, 671, p. 45). Les définitions semblables se succèdent : « d'un côté, un seul méplat rectiligne enlevé par un coup de burin, tandis que l'autre a subi une série d'enlèvements parallèles allongés et très cintrés, souvent arrêtés par une coche latérale de petite dimension » (G. Malvesin-Fabre, 1946, 546, p. 4). Pour Mme D. de Sonneville-Bordes et J. Perrot c'est un « burin dièdre déjeté ou dièdre d'angle, dont le côté transversal, à enlèvements généralement multiples, est convexe et souvent arrêté par une encoche » (1956, 819, p. 410). G. Laplace-Jauretche écrit que « le véritable burin busqué doit porter une coche, tendant parfois vers la troncature et destinée à arrêter le groupe d'enlèvements lamellaires. Il se rapproche des burins dièdres » (1957, 493, p. 140) [voir **BURIN A RETOUCHE D'ARRÊT**]. J. de Heinzelin dit qu'il « est typique lorsque l'encoche est manifeste et atypique lorsqu'elle est estompée » (1962, 438, p. 31). Pour A. Leroi-Gourhan le burin busqué peut être à encoche ou sans; il voisine avec le « burin-bec » sur lequel l'encoche est remplacée par une troncature oblique concave qui limite la longueur des enlèvements lamellaires (1964, 527, pl. 7, fig. 121-123).

F. Bordes et D. de Sonneville-Bordes figurent sous le nom de « burins pseudo-busqués » des

pièces rapprochées de celles du Protomagdalénien que D. Peyrony qualifiait de « prototypes de bec de perroquet ». Ils écrivent : « quant aux « prototypes de becs de perroquet », il s'agit simplement de burins dièdres à un côté convexe, très différents techniquement et typologiquement de ces burins magdaléniens, et se rapprochant davantage des burins busqués atypiques (sans coche) » (L'A., 1966, p. 114 et fig. 1, n° 8, fig. 2, n° 1 et 2).

**BURIN CARÉNÉ.** — H. V. V. Noone en fait l'une des deux variétés de ses burins à petites lamelles. Son tranchant est formé par la rencontre d'enlèvements de petites lamelles et d'un méplat (1934, 610, p. 478). Il présente, pour cet auteur, les variétés suivantes : a) lamelles multiples constituant un plan à facettes pour l'enlèvement, par pression, des petites lamelles; b) lamelle (ou méplat oblique); c) busqué à encoche; d) pseudo-busqué, avec encoche peu profonde; e) pseudo-busqué, sans encoche et sans bord à gratter; f) petites lamelles verticales [fig. 51].



51. Burin caréné, d'après J. Bouyssonie.

J. Bouyssonie explique comment les tailleurs de silex des Vachons « en amincissant la pièce par des retouches latérales en écaille... obtiennent ce qu'on pourrait appeler un burin caréné plan ou pointu extrêmement étroit » (1948, 121, p. 16). D. de Sonneville-Bordes signale ce type « qui diffère du busqué par un front plus large et l'absence d'encoche » (1960, 808, p. 44). J. de Heinzelin distingue un « burin dièdre caréné » (1962, 438, p. 30).

**BURIN-CISEAU.** — Ce terme a été proposé par A. et J. Bouyssonie et L. Bardon pour les burins qui « ont l'enlèvement lamellaire multiple des deux côtés du biseau » et ces auteurs précisent : « nous les appellerions volontiers burins polyédriques ou burins ciseaux surtout

quand le biseau est large » (1910, 125, p. 11) [voir fig. 61].

C'est dans un sens très différent que A. Terrade utilise le terme en définissant un objet moustérien à « petit taillant oblique, pris dans l'arête latérale d'un éclat et obtenu par la rencontre de deux encoches semi-circulaires opposées, l'une au verso, l'autre au recto de la pièce; le petit taillant étant oblique et un peu plus long que l'épaisseur de l'éclat utilisé » (1912, 830, p. 185). F. Bordes a nommé cet objet « bec burinant alterne » (1961, 87, p. 37) [voir fig. 30].

**BURIN D'ANGLE.** — En 1906, L. Bardon et A. et J. Bouyssonie écrivent : « nous nommons ainsi les burins fabriqués sur l'angle de lames dont l'extrémité tronquée porte des retouches, la ligne de cassure étant oblique ou transversale, rectiligne ou concave (quand la partie tronquée est convexe et la lame mince la pièce tend à devenir bec de perroquet) » (1906, 32, p. 409).

La classification de M. Bourlon admet deux catégories de burins d'angle, les uns entrant dans la division des burins à biseau rectiligne et comprenant les pièces fabriquées « sur l'angle d'une lame tronquée, le coup de burin filant le long de la lame » (1911, 114, p. 268). Dans cette première catégorie, on rencontre les burins d'angle à troncature retouchée transversale (rectiligne, concave, convexe) ou oblique (rectiligne, concave, convexe), le microburin d'angle à troncature retouchée (de Noailles) et les burins d'angle sur lame cassée dits aussi « burins de fortune ». Les autres burins d'angle distingués par M. Bourlon font partie de la grande classe des burins à biseau polygonal et sont nommés burins d'angle à facettes multiples. Ils sont réalisés sur des « lames dont l'épaisseur a nécessité plusieurs coups de burin pour faire le pan latéral » (1911, 114, p. 271). Ils comportent les mêmes variantes de troncatures que les précédents.

D. Peyrony a nommé certains burins d'angle sur troncature oblique concave : « bec de flûte » (1934, 671, p. 44). Pour G. Laplace-Jauretche un burin est dit d'angle « lorsque l'un des enlèvements ou groupe d'enlèvements est parallèle à l'axe de la pièce » (1957, 493, p. 141).

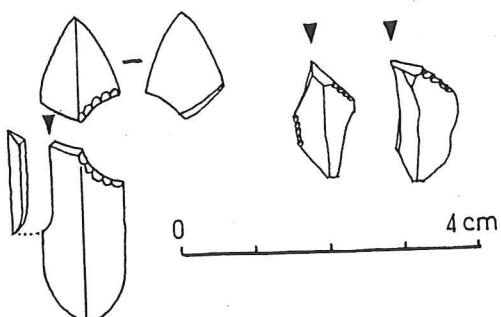
**BURIN D'ANGLE A ENLÈVEMENTS INVERSES.** — L. Pradel propose de dénommer ainsi un « burin d'angle produit par des enlèvements sur deux plans adjacents qui sont perpendiculaires ou obliques entre eux. Les enlèvements sont simples ou multiples dans chaque sens ou dans l'un des deux sens et déterminent dans ces deux derniers cas, un biseau soit rectiligne, soit polygonal » (1953, 715, p. 547).

**BURIN D'ANGLE ET PLAN.** — L. Pradel écrit : « c'est un terme que nous créons pour désigner des outils où un burin d'angle est associé à un burin plan qui lui est adjacent. Chacune des deux parties de l'instrument est formée par un enlèvement ou plusieurs, qui déterminent alors un biseau rectiligne... soit sur chaque pan ou sur l'un des deux pans ou bien encore un double biseau polygonal. Dans ce dernier cas, l'arête présente une forme particulièrement brisée. Les burins d'angle et plan ne peuvent pas être classés dans les burins plans... [dans le cas de ces derniers ce sont] toutes les facettes qui passent sous la lame et non certaines facettes seulement » (1953, 715, p. 549). Un objet de ce type est qualifié de « burin tournant » par A. Leroi-Gourhan (1964, 527, p. 21).

**BURIN D'ANGLE SUR CASSURE.** — Cet objet a été décrit en 1906 sous le nom de « burin sur angle de lame cassée » et ainsi défini : « la fracture a servi de prétexte à la fabrication d'un burin, qui se trouve réalisé par l'enlèvement partiel d'une arête latérale à partir de la cassure » (L. Capitan, H. Breuil, P. Bourrinet, D. Peyrony, 1906, 179, p. 202).

M. Bourlon qui le nommait « burin d'angle sur lame cassée » ou « burin de fortune », le rangeait au côté des burins d'angle sur troncature retouchée (1911, 114, p. 268). Madame D. de Sonneville-Bordes et J. Perrot le rapprochent des burins dièdres : « un des enlèvements ou groupe d'enlèvements est parallèle à l'axe de la pièce, l'autre étant remplacé par la cassure de la lame ou de l'éclat » (1956, 819, p. 408).

**BURIN D'ANGLE SUR PIQUANT TRIÈDRE.** — J. Tixier en donne la définition : « burin formé par l'intersection d'un enlèvement de coup de burin et d'une facette obtenue par le départ d'un microburin », il ajoute : « le coup de burin est donné sur la partie distale de la trace d'enlèvement du microburin » (1963, 844, p. 27 et 74) [fig. 52].



52. Burin d'angle sur piquant trièdre, d'après J. Tixier.

**BURIN D'ANGLE SUR TRONCATURE DE LAME A BORD ABATTU.** — C'est, pour J. Tixier, un burin sur l'extrémité tronquée d'une lame à bord abattu [fig. 63, d]. « La troncature peut être distale ou proximale, rectiligne ou concave seulement, une troncature convexe se confondant avec le bord abattu » (1963, 844, p. 83) [voir BURIN SUR LAME A BORD ABATTU].

**BURIN D'AXE.** — « Le burin est dit d'axe lorsque l'arête burinante se trouve dans l'axe de la pièce » (G. Laplace-Jauretche, 1957, 493, p. 140). A Cheynier estime que les burins d'axe peuvent être « droits ou déjetés suivant la situation de l'axe par rapport à la ligne médiane » bien que « situés sur le plus grand diamètre ou axe » (1939, 218, p. 362). Cet auteur distingue, d'autre part, le « burin d'axe à un pan » et le « burin d'axe à deux pans » (1955, 241, p. 10 et fig. 8, n° 5), ce dernier correspond à ce que la plupart des préhistoriens actuels nomment burin dièdre d'axe ou droit.

**BURIN D'AXE A UN PAN.** — A. Cheynier signale qu' « il ne faut pas confondre les burins d'axe à un pan, dont l'arête dorsale va jusqu'au dièdre, avec les burins d'angle à troncature retouchée oblique » (A. Cheynier et J. Bouyssonie, 1955, 241, p. 10). Il précise sa pensée en faisant remarquer « que le burin a le plus souvent son dièdre placé sur le bout d'une arête dorsale, c'est-à-dire au point le plus épais de la lame : cela permet de distinguer un burin d'angle à troncature retouchée oblique, d'un burin d'axe à un pan à retouche oblique » (1956, 232, p. 354).

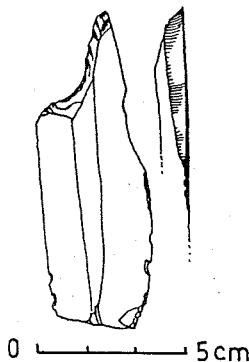
**BURIN DE BASSALER** [voir BURIN DU RAYSSE].

**BURIN DE CÔTÉ.** — Terme utilisé par P. Septier pour désigner des burins dont la pointe « se trouve sur l'un des côtés » (1905, 795, p. 262) [voir BURIN D'ANGLE].

**BURIN DE FORTUNE.** — L. Bardon et A. et J. Bouyssonie nomment ainsi « des pièces portant un biseau intentionnel sur angle de lame tronquée sans aucune retouche » (1908, 34, p. 7). M. Bourlon cite cet autre nom du « burin d'angle sur lame cassée » (1911, 114, p. 267).

**BURIN DE LACAN.** — A. Cheynier et J. Bouyssonie décrivent ce type comme un burin « à retouche adjacente concave et allongée » (1955, 241, p. 10). Ce burin a été étudié par Kidder dans le Magdalénien III et est proche de celui que H. Breuil a nommé burin-perçoir lors de sa publication du Protosolutréen de la

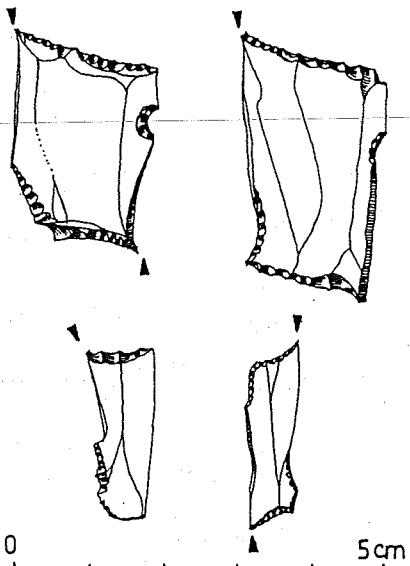
grotte du Trilobite à Arcy-sur-Cure [voir BURIN-PERCOIR]. Il semble bien s'agir des objets du Puy de Lacan nommés « *poinçons* » dès 1867 par P. Lalande (1867, 485, p. 12). A. Cheynier écrit aussi « *burin de Lacam* » (1965, 238, p. 132) [fig. 53].



53. Burin de Lacan, d'après H. Kidder.

**BURIN DE NOAILLES.** — En 1903, L. Bardon et les frères A. et J. Bouyssonie font connaître un type de burin qui « pourrait être considéré comme un grattoir avec burin latéral. Il a la forme d'une lame tronquée, plus ou moins allongée, dont la cassure porte les retouches caractéristiques du grattoir; le burin est obtenu par l'enlèvement au bord du grattoir d'une lamelle parallèle à la direction de la lame. De cette manière le grattoir, au lieu de se continuer comme à l'ordinaire comme une ligne courbe et retouchée, s'arrête brusquement en un biseau à l'angle de la lame » (1903, 29, p. 165). Les auteurs précisent qu'il s'agit de petites pièces (de 15 à 60 mm) et notent que l'on « constate sur un tiers de ces pièces de Noailles des encoches latérales soigneusement retaillées; quelques-unes paraissent simplement destinées à arrêter à un point déterminé l'enlèvement de la lamelle latérale; une vingtaine d'exemplaires présentent sur les bords deux de ces encoches, placées l'une en face de l'autre; peut-être ces pièces étaient-elles emmanchées » (1903, 29, p. 167). Ces burins provenant du gisement de « chez Serre » à Noailles sont de nouveau décrits au congrès de Périgueux en 1905 où les mêmes auteurs parlent de « petits burins sur angle de lame retouchée en grattoir concave » (1905, 30, p. 65) [fig. 54].

M. Bourlon introduit ce type, sous le nom de « *burin de Noailles* », dans sa classification où il figure comme « *microburin d'angle à troncature retouchée* » (1911, 114, p. 267). J. Déchelette n'en fait pas état, G. Goury le figure et commente : « *burin d'angle à troncature retouchée... dit burin de Noailles* » (1927, 420, p. 153, fig. 46).



54. Burin de Noailles, d'après L. Bardon et A. et J. Bouyssonie et d'après L. Balout.

Deux définitions récentes en ont été données : « *burin sur troncature retouchée, souvent multiple, sur éclat ou lame mince, de petite ou très petite dimension, les enlèvements de coup de burin étant le plus souvent arrêtés par une petite encoche* » (D. de Sonneville-Bordes et J. Perrot, 1956, 819, p. 412);

« *d'assez petite taille, sur lame mince, pratiqué sur une troncature concave retouchée, obtenu par l'enlèvement d'une lamelle très fine... généralement limité par une faible encoche* » (H. Delporte, 1957, 318).

J. Tixier, à l'occasion de la publication des matériaux de l'abri A. Ragout, a présenté une étude détaillée de ce type de burin. Pour J. Tixier « *l'ouvrier préhistorique n'a pas cherché une forme, mais a utilisé une technique qu'il a appliquée à des produits de débitage présentant une zone adéquate à l'adaptation de cette technique* » (1958, 837, p. 628-644). L'auteur examine alors les différentes caractéristiques de cet outil.

**Dimensions :** tout en remarquant que c'est « *une des plus petites pièces du paléolithique supérieur français* », il note que « *la dimension importe d'ailleurs peu... ce qui compte c'est la technique* ».

**Troncatures :** J. Tixier admet des variétés sur cassure ou transverses sur coche mais constate que la majorité des pièces est réalisée sur 6 types de troncatures (rectilignes perpendiculaires à l'axe, rectilignes obliques, concaves, les plus nombreuses, en tilde, en W, convexes obliques) [voir fig. 24].

**Coches d'arrêt :** fréquentes, toujours retouchées (directes ou inverses).

*Coups de burin* : toujours sur troncature, très étroits et pratiquement jamais ravivés.

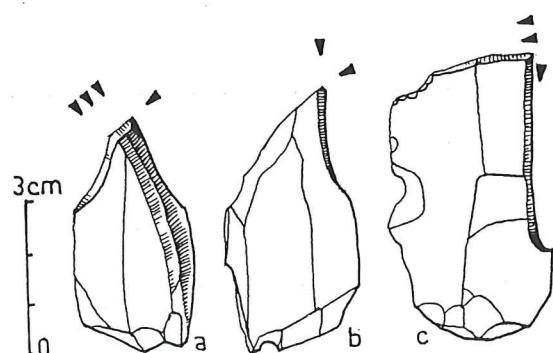
*Supports* : généralement sur lamelles, peuvent parfois être réalisés sur éclat mince. La même pièce porte souvent plusieurs burins (bilatéraux, biterminaux adjacents, biterminaux opposés, triples [voir BURIN MULTIPLE]).

Certains auteurs, après Goury, ne différencient pas le burin de Noailles du « burin d'angle sur troncature supérieure retouchée ...appelé aussi burin de Noailles » (H. Alimen, 1950, 3, p. 146); l'abbé Nouel cite ainsi un burin « d'angle sur troncature horizontale retouchée, assez semblable au type classique dit de Noailles » (1932, 612, p. 99).

**BURIN DE SIRET.** — L'objet que L. Siret a décrit sous le nom de « burin à coup diamétral » (1933, 802, p. 120-127) a parfois été désigné comme « burin de Siret » (M. Antoine, 1938, 13, p. 74). F. Bordes tente « d'exécuter une fois pour toutes le burin dit « de Siret » qui n'est qu'un accident de taille » (1961, 87, p. 32) [voir fig. 48].

**BURIN DIAMÉTRAL.** — Nom parfois utilisé (M. Antoine, 1938, 13, p. 63, fig. 100) pour désigner l'objet décrit par L. Siret sous la dénomination de « burin à coup diamétral » [voir ce terme].

**BURIN DIÈDRE.** — L. Leguay avait utilisé en 1877 le terme « angle dièdre » pour décrire la partie agissante des burins et avait corrigé en 1882 cette expression en la remplaçant par « angle trièdre » puisqu'il considérait que les burins agissaient essentiellement par une pointe. Par la suite, la plupart des auteurs ont mentionné le biseau en angle dièdre qui constitue la caractéristique des burins. L'utilisation du nom « burin dièdre » est relativement récente et succède à celles de « burin ordinaire »,



55. Burin dièdre : a — d'axe, b — déjeté, c — d'angle, d'après D. de Sonneville-Bordes et J. Perrot.

« burin simple », « burin bec de flûte », « burin à lamelle », etc. [fig. 55].

Mme D. de Sonneville-Bordes et J. Perrot en donnent pour définition : « formé par l'intersection à angle dièdre de deux enlèvements ou groupes d'enlèvements dits coups de burin » (1956, 819, p. 408). G. Laplace-Jauretche écrit : « les burins dièdres résultent dans la plupart des cas, de l'intersection des plans formés par l'enlèvement de lamelles, mais un des enlèvements peut être remplacé par un plan de cassure de la lame ou de l'éclat » (1957, 493, p. 140). J. Tixier en développe la définition en décrivant le mode d'obtention : « un coup porté directement sur un tranchant près d'une extrémité détermine un plan de fracture perpendiculaire aux deux faces et oblique par rapport à l'axe de l'éclat, de la lame ou de la lamelle; c'est le premier enlèvement (ou pan) qui servira de plan de frappe au second coup porté pour créer un deuxième enlèvement formant un angle dièdre avec le premier. L'arête marquant le sommet de cet angle dièdre est approximativement perpendiculaire à la face d'éclatement de l'objet, et est censée être la partie active » (1963, 844, p. 27). Considérant que tous les burins sont « dièdres », L. Pradel propose de remplacer ce terme par « burin à enlèvements inverses » [voir ce terme].

**BURIN DIÈDRE A PLUSIEURS ENLÈVEMENTS.** — J. de Heinzelin nomme ainsi un burin dont « le second enlèvement est remplacé par des enlèvements multiples et parallèles » (1962, 438, p. 30). Il distingue de la sorte les burins dièdres composés par deux enlèvements opposés, ceux formés par un enlèvement recoupé par un groupe d'enlèvements (à plusieurs enlèvements) et enfin ceux constitués par la rencontre de deux groupes d'enlèvements opposés (prismatique).

**BURIN DIÈDRE CARÉNÉ.** — J. de Heinzelin publie sous ce nom (1962, 438, p. 30) divers burins qui semblent devoir être rapprochés des burins busqués sans encoche. Il les définit : « à un enlèvement unique, qui est le plus souvent sensiblement parallèle à l'allongement de la pièce, s'oppose un groupe d'enlèvements étroits analogues à ceux des grattoirs carénés » [voir BURIN CARÉNÉ, fig. 51].

**BURIN DIÈDRE D'ANGLE.** — « Un des enlèvements ou groupe d'enlèvements est parallèle à l'axe de la pièce, l'autre lui étant perpendiculaire ou légèrement oblique » (D. de Sonneville-Bordes et J. Perrot, 1956, 819, p. 408). « Le premier enlèvement est dans le sens de la largeur de la lame et le second est parallèle à la longueur d'un bord. L'ensemble forme

*donc un bord à peu près droit sur le côté de la lame* » (J. de Heinzelin de Braucourt, 1962, 438, p. 30) [voir fig. 55, c].

**BURIN DIÈDRE DÉJETÉ.** — « *Un des enlèvements ou groupe d'enlèvements est nettement plus oblique que l'autre* » (D. de Sonneville-Bordes et J. Perrot, 1956, 819, p. 408). « *L'arête est en dehors de l'axe de la lame, les deux enlèvements étant asymétriques* » (J. de Heinzelin de Braucourt, 1962, 438, p. 30). A. Leroi-Gourhan nomme ce burin « *dièdre oblique* » (1964, 527, p. 21) [voir fig. 55, b].

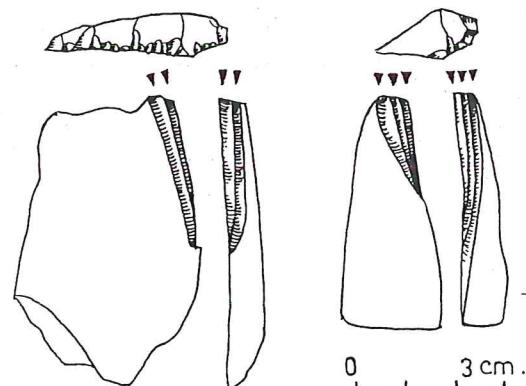
**BURIN DIÈDRE DROIT.** — « *Les deux enlèvements ou groupe d'enlèvements ont une obliquité sensiblement égale sur l'axe de la pièce* » (D. de Sonneville-Bordes et J. Perrot, 1956, 819, p. 408). « *Arête transverse située à peu près dans l'axe de la lame, déterminée par le recouplement de deux enlèvements successifs à peu près symétriques* » (J. de Heinzelin de Braucourt, 1962, 438, p. 30). A. Leroi-Gourhan préconise l'utilisation du terme « *burin dièdre d'axe* », réservant le mot « *droit* » pour exprimer la position perpendiculaire du tranchant par rapport au plan de l'objet (1964, 527, p. 21) [voir fig. 55, a].

**BURIN DIÈDRE PRISMATIQUE.** — Pour J. de Heinzelin il est « *obtenu par le recouplement de deux groupes d'enlèvements multiples* » (1962, 438, p. 31). Mme D. de Sonneville-Bordes considère elle aussi le burin « *prismatique* » comme une variété du burin dièdre [voir BURIN PRISMATIQUE, fig. 62, d].

**BURIN DOUBLE** [voir BURIN MULTIPLE]. — A. et J. Bouyssonie et L. Bardon figurent, de la grotte Lacoste, un burin double sur troncatures obliques convexes opposées qui « *ressemble fort à un bec de perroquet double mais bien plus épais* » ils le considèrent comme « *un type nouveau qui se fait jour et par ailleurs se rattache à des types archaïques comme la pointe de Chatelperron* » (1910, 36, p. 28).

**BURIN DROIT.** — D. Peyrony décrit, au Fourneau du Diable, « *les burins droits obtenus par un coup sec donné de chaque côté de l'extrémité d'une lame ... l'angle est souvent formé par des retouches sur un bord et le coup de burin sur l'autre* » (1932, 666, p. 15). Il correspond donc à un burin d'axe, dièdre, ou sur troncature retouchée. Pour A. Leroi-Gourhan un burin est droit quand le tranchant est perpendiculaire au plan général de l'objet (1964, 527, p. 21).

**BURIN DU RAYSSSE.** — H. Movius se proposait de faire connaître sous ce nom une variété de burin dièdre dont le tranchant est parallèle au plan de l'objet et qui correspondrait donc à un burin dièdre plan (communication orale du Pr. H. Movius, août 1964). L. Pradel a, depuis lors, consacré un article à cet objet qu'il décrit comme un sous-type du « *burin d'angle et plan* » : « *de nombreux burins d'angle et plan ont été produits par un enlèvement oblique aux facettes d'angle et plan... Cet enlèvement secondaire part d'une région toute voisine de l'intersection des enlèvements d'angle et plan, en direction de la face opposée à celle des enlèvements plans, mordant surtout sur les facettes situées à la jonction « angle et plan ». L'enlèvement secondaire a été dans la grande majorité des cas, plus ou moins retouché ... ce qui peut faire classer ces burins sous la rubrique : à troncature retouchée. Cependant d'autres burins du Raysse sont à enlèvements inverses ou se recoupant, les enlèvements secondaires n'ayant pas été retouchés ou seulement d'une façon minimale... ». L'auteur ajoute : « *en raison de sa grande complexité et de ses différentes formes, le burin du Raysse ne se prête pas à une définition courte* » (1965, 727, p. LIV) [fig. 56].*



56. Burin du Raysse, d'après L. Pradel.

Dans une note, parue en octobre 1965 (B.S.P.F., crsm, p. ccxiii), L. Pradel attribue à H. Movius la reconnaissance de ce type considéré comme « *fossile directeur* » du Périgordien Vc (à burins de Noailles). Cependant, D. de Sonneville-Bordes signale, à la suite des diverses notes concernant le « *burin du Raysse* », qu'elle a fait connaître à plusieurs reprises l'existence de tels objets dans les niveaux du Périgordien supérieur (1958, 807, p. 437) (1960, 808, p. 217) (1960, l'A., t. 64, p. 429). Elle écrit, en réponse à la note de L. Pradel et H. Movius : « *j'avais proposé verbalement de dénommer cette catégorie « burin*

*de Bassaler*. La dénomination de « burin du Raysse » qu'a proposé L. Pradel me paraît à retenir pour tenir compte des premières figures qui ont individualisé ce type dans l'article de cet auteur en 1953. Mais il semble nécessaire de souligner ici que ce n'est pas H. Movius « qui a vu d'abord la nécessité de séparer les burins du Raysse des autres burins d'angle et plan »... Les textes cités ci-dessus démontrent que la mise en évidence du caractère de « fossile directeur » du Périgordien supérieur qu'a cet outil est mon fait » (1965, 812, p. ccc).

**BURIN EN POINTE.** — L'abbé Parat a, dès 1902, considéré comme burins des objets qui ont « les deux biseaux retouchés » (1902, 646, p. 14). P. Septier, en présence de ce type, écrit en 1905 : « il existe une autre variété de burins que nous dénommerons burins en pointe. Leur forme est la même que celle des burins ordinaires, mais les côtés au lieu d'être en biseau, sont produits par une série de retouches et l'instrument se termine en pointe. Parfois cette pointe au lieu d'être, ou à peu près, sur la ligne médiane se trouve sur l'un des côtés; nous désignerons dans ce cas l'outil sous le nom de burin de côté en pointe » (1905, 795, p. 262) [voir BEC].

**BURIN FRONTAL.** — A. Cheynier utilise ce terme en 1955 pour désigner le burin dièdre d'axe : « le type classique sur l'axe de la lame ou burin frontal (ex-bec de flûte) » (A. Cheynier et J. Bouyssonie, 1955, 241, p. 5).

**BURIN-GOUGE.** — M. C. Burkitt, en 1920, avait fait une catégorie des burins en forme de gouge (gouge-like burin) correspondant aux burins à biseau polygonal de M. Bourlon. Il soulignait l'aspect convexe de leur tranchant (1920, 163). A. Cheynier nomme burin-gouge ceux « dont l'angle dièdre est concave » (1939, 218, p. 364) et précise par ailleurs « que ces burins ont leur dièdre concave par retouches sur la face d'éclatement du burin et qu'ils ne sont jamais très nombreux » leur usage lui « paraît avoir été limité à la deuxième action de perforez les dents » utilisées comme pendeloques (A. Cheynier et J. Bouyssonie, 1955, 241, p. 6).

**BURIN-GRATTOIR BUSQUÉ.** — F. C. Hibben fait un type de cet objet qu'il définit : « grattoir museau retouché en burin » (1960, 441, p. 83). En l'absence de figure, cet objet semble devoir être rapproché du burin-pergoir de H. Breuil et des pièces nommées Zinken par les auteurs de langue allemande [voir ZINKEN].

**BURIN « K » ou KRUKOWSKI.** — P. Cadenat écrit : « les burins « K » qui ne sont qu'une portion, le plus souvent l'extrémité distale, de fines pointes à dos fracturées de façon spéciale, mais peut-être pas toujours volontaire... » (1963, 167, p. 103). Pour J. Tixier c'est « une expression absolument erronée. Il ne s'agit pas d'un burin mais d'une fracture intentionnelle qui n'a rien à voir avec les techniques d'obtention d'un burin. On doit écrire « microburin Krukowski » aussi mal choisi que soit le premier terme de cette locution » (1963, 844, p. 145, note 6) [voir MICROBURIN KRUKOWSKI, p. 129 et fig. 27, e].

**BURIN LATÉRAL.** — L. Bardon et A. et J. Bouyssonie ont ainsi dénommé les premiers burins d'angle sur troncature retouchée : « il a la forme d'une lame tronquée, plus ou moins allongée, dont la cassure porte les retouches caractéristiques du grattoir; le burin latéral est obtenu par l'enlèvement au bord du grattoir d'une lamelle parallèle à la direction de la lame » (1903, 29, p. 165). Des objets similaires sont décrits et figurés l'année suivante par J. Labrie qui les qualifie de « grattoir-burin » (1904, 475, p. 53). H. Breuil reconnaît ces burins, en 1906, à Monthaud, et distingue parmi eux deux variétés suivant la position de la troncature : « nous désignerons désormais ces burins sous le nom de burin latéral à retouche oblique ou transversale suivant le cas » (H. Breuil et J. Clément, 1906, 151, p. 21). En 1910, L. Bardon et A. et J. Bouyssonie utilisent le terme « burin latéral à troncature retouchée » (1910, 125, p. 9).

L'année suivante, M. Bourlon introduit l'expression « burin d'angle sur troncature retouchée » (1911, 114, p. 267) qui se généralise rapidement. Pourtant le « burin latéral » reparait de temps à autre dans la littérature : « le burin à retouches transversales rappelant le burin latéral du paléolithique... » (L. Coulonges, 1935, 278, p. 14). En 1952, B. Betirac figure des burins d'angle à enlèvement transverse oblique (burin dièdre d'angle ou déjeté, suivant les auteurs) qu'il nomme « burin latéral oblique » (1952, 55, fig. 3, nos 11 et 13).

**BURIN LIERRE.** — V. Cotte a cru devoir créer un type ainsi dénommé pour un outil néolithique, plus large que haut, offrant « grâce aux encoches profondes des coups de burin, la silhouette d'une feuille de lierre » (1924, 273, p. 33).

**BURIN MICROLITHIQUE.** — G. Goury emploie indifféremment les termes « burin tardenoisien », « microburin » et « burin microlithique » pour désigner les microburins (1931,

421, p. 146). En 1953, R. Cousté et G. Malvesin-Fabre donnent ce nom à des lamelles à bord abattu qui « se terminent toutes par un coup de burin semblable à ceux de tous les burins droits, l'autre face du dièdre étant fournie par l'abattage » (1953, 280, p. 208). Les fractures des lamelles figurées sont transverses.

**BURIN MOUSTÉRIEN.** — L'existence du burin dans les industries du paléolithique moyen a été signalée par V. Commont dès 1909 : « le bout d'une lame épaisse était abattu obliquement puis un coup porté obliquement à l'une des extrémités enlevait un éclat (coup de burin) : l'angle dièdre qui en résultait constituait avec la face inférieure un burin d'angle » (1909, 264, p. 136). En 1912, A. Terrade signale, sous le nom de burin-ciseau, un outil moustérien « produit par la rencontre de deux encoches semi-circulaires opposées » (1912, 830, p. 185). En 1930, D. Peyrony, P. Bourrinet et A. Darpeix publient des burins moustériens « sur troncature » et « bec de flûte » (1930, 679, p. 311). Trois ans plus tard, L. Siret décrit des burins « obtenus en cassant l'éclat en deux parties au moyen d'un coup porté sur une de ses faces, de manière à faire passer la cassure par le bord épais » (1933, 802, p. 120) et les nomme « burin à coup diamétral ». C'est ce type d'objet qui se trouve nommé « burin moustérien » ou « burin de Siret » dans divers articles. F. Bordes explique comment cette forme résulte d'un accident de taille : « il arrive parfois que, lors du détachement d'un éclat, deux plans d'éclatement perpendiculaires se produisent, le second séparant l'éclat en deux parties plus ou moins égales. Dans ce pseudo-burin, le « burin » est formé par la rencontre du talon et de la cassure perpendiculaire au plan d'éclatement normal » (1961, 87, p. 32) [voir fig. 48]. A. Darpeix a signalé dans l'industrie moustérienne de Sandouge divers objets compris sous la dénomination de burin : « outils dont le biseau est formé par l'enlèvement de deux éclats ... burin dont l'arête coupante est l'intersection de la surface obtenue en enlevant une lamelle et d'un pan constitué par une série de retouches ... pièces qui, à première vue, paraissent être des pointes. L'extrémité est formée par deux séries de retouches. Ce ne sont pas des pointes, car elles présentent un dièdre terminal très net ... des burins à bec, le bec est formé par une coche latérale ... des burins sur angle ... des outils produits par une troncature oblique rejoignant un bord épais de l'éclat ou une facette » (1934, 298, p. 369). Darpeix admet également le « burin à coup diamétral » de Siret.

**BURIN MULTIPLE.** — Les burins multiples sont signalés dès les premières classifications.

A. et J. Bouyssonie et L. Bardon décrivent et figurent comme type particulier le burin double (1910, 125, p. 28). L'année suivante, M. Bourlon nomme « burins multiples » des pièces comprenant « plusieurs burins sur un même lame » et précise que « pouvant appartenir simultanément à plusieurs types, on devra toujours en spécifier la diversité entre parenthèse » (1911, 114, p. 271).

D. de Sonneville-Bordes et J. Perrot en distinguent trois types :

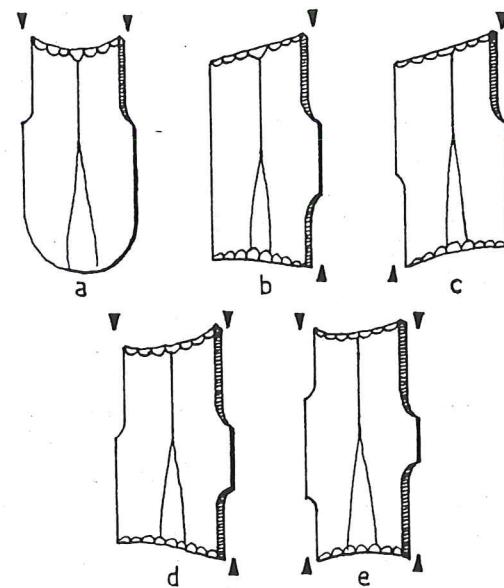
« burin multiple dièdre : pièce associant plusieurs burins dièdres,

burin multiple sur troncature retouchée : pièce associant plusieurs burins sur troncature retouchée,

burin multiple mixte; pièce associant un ou plusieurs burins dièdres à un ou plusieurs burins sur troncature retouchée » (1956, 819, p. 410).

Parmi les burins multiples sur troncature, J. Tixier a isolé plusieurs types quant à la position des enlèvements. En 1958 (1958, 837, p. 632), il donne une première série d'appellations qu'il modifie en 1963 (1963, 844, p. 75) :

1958	1963	[Fig. 57]
—	—	—
bilatéraux	jumeaux	(a)
biterminaux adjacents	opposés	(b)
biterminaux opposés	alternes	(c)
triples	triples	(d)
	quadruples	(e)



57. Burins multiples : a — double, jumeaux, b — double, opposés, c — double, alternes, d — triple, e — quadruple, d'après J. Tixier.

A. Leroi-Gourhan utilise dans la description morphologique des burins multiples, pour désigner les burins doubles, les mots *unilatéral* (b), *bilatéral* (a), *alterne* (c) (1964, 527, p. 21).

**BURIN NON DIÈDRE.** — G. Laplace-Jauretche a, en 1956, organisé les burins en deux classes (1956, 492) :

<i>burins dièdres</i> ....	$\left\{ \begin{array}{l} \text{d'axe} \\ \text{d'angle sur cassure} \\ \text{d'angle transversaux} \end{array} \right.$
<i>burins non dièdres.</i>	$\left\{ \begin{array}{l} \text{sur préparation latérale} \\ \text{sur troncature} \end{array} \right.$

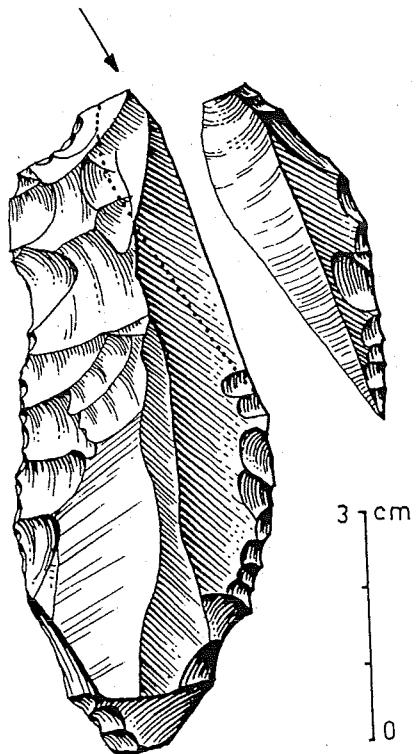
Il a donné l'année suivante une définition de ces derniers : « *dans les burins non dièdres à l'un des enlèvements ou groupe d'enlèvements est substituée une retouche plus ou moins abrupte, droite, concave ou convexe, latérale ou transversale* » (1957, 493, p. 140).

**BURIN NUCLÉIFORME.** — A. et J. Bouyssou et L. Bardon, en 1910, ont nommé burin nucléiforme ou prismatique un burin à facettes « *fabriqué latéralement sur une lame épaisse ou un petit bloc allongé* » (1910, 125, p. 32).

H. V. V. Noone a défini un burin nucléiforme, dans la catégorie des burins à lamelles, constitué par la rencontre d'enlèvements de lamelles et d'un méplat (1934, 610). D. de Sonneville-Bordes et J. Perrot appellent ainsi un « *burin sur nucléus* » (1956, 819, p. 412). Pour J. Tixier c'est un « *burin multiple sur éclat ou lame épais, en général sur troncature, auquel la multiplicité des enlèvements de burin donne l'aspect d'un nucléus* » (1963, 844, p. 79).

**BURIN OBLIQUE.** — A. Nouel a introduit le terme « *burin à enlèvement oblique sur encoche concave ou sur pièce retouchée* » (1931, 611, p. 52). L'année suivante il nomme burin oblique sur encoche concave « *ceux dont l'enlèvement a été obtenu par un coup porté obliquement sur une encoche, préparée elle-même intentionnellement au côté d'une lame* » et burin oblique sur côté retouché ceux qui ont « *le même enlèvement oblique, mais pratiqué non plus sur coche, mais seulement sur un plan rectiligne formé par quelques retouches sur le bord de la pièce* » (1932, 612, p. 97). Les objets figurés sont des burins sur troncature oblique, rectiligne ou concave, dont l'enlèvement oblique forme un biseau en un point plus ou moins voisin de l'axe de la pièce. Ils se rapprochent donc du « *burin sur lame appointée* » de M. Bourlon et du « *burin d'axe à un pan* » de A. Cheynier. E. Vignard considère que ce type représente le « *passage de la forme burin d'angle à la forme burin transversal* » (1934, 892,

p. 444) et l'a nommé « *pseudo microburin* ». E. Octobon « *préférant classer les burins en rapportant tout au biseau* » le dénomme « *burin à biseau rectiligne (ou oblique) sur troncature-concave (ou sur encoche) à coup oblique* » (1935, 626, p. 507) [fig. 58].



58. Burin oblique sur encoche, d'après A. Nouel.

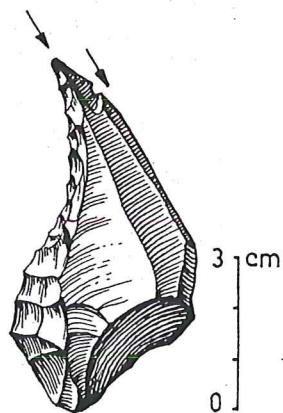
**BURIN ORDINAIRE.** — H. Breuil et J. Clément ont désigné « *le burin obtenu par l'intersection de deux plans d'ablation des tranchants latéraux sous le nom de burin ordinaire* » (1906, 151, p. 23). Une autre définition en fut donnée la même année : « *se terminent par un angle vif obtenu par deux facettes s'entre-coupant de façon à produire un petit ciseau ou une petite gouge terminale* » (L. Capitan, H. Breuil, P. Bourrinet, D. Peyrony, 1906, 179, p. 202) [voir BURIN DIÈDRE].

**BURIN PÉDONCULÉ.** — Les burins à pédoncule ont été signalés dans l'Atérien du Maghreb (R. Le Du, 1934, 509, p. 210). L'abbé Nouel a fait connaître des burins de Beauregard (Seine-et-Marne) qui « *portent un pédoncule fruste aminci par des retouches comme pour s'adapter à l'emmanchement* » (1949, 613, p. 134). J. Bouyssou a nommé burin à pédoncule un objet magdalénien de Jolivet qui avait

« un cran net à la base, celle-ci d'ailleurs très émoussée; peut-être était-il emmanché » (1957, 124, p. 94, fig. 9).

**BURIN-PERÇOIR.** — On désigne le plus souvent ainsi un outil double associant burin et perçoir (Mme de Sonneville-Bordes dit « *perçoir-burin* » (1955, 818, p. 76).

L'abbé Breuil a nommé burin-perçoir un type d'outils de la grotte du Trilobite à Arcy-sur-Cure (Yonne) qui « prolongent leur rostre en fin perçoir et le coup de burin terminal est extrêmement réduit » (1918, 139, p. 319). Un objet voisin, mais façonné sur lame et à enlèvement plus long, a été nommé « *burin de Lacan* » par A. Cheynier [voir fig. 53]. L'outil se rapproche du « *burin-bec* » et de certains « *Zinken* ». J. Combier signale des objets de Solutré ressemblant à ce burin : « la troncature ... fortement oblique, suivant le bord de la lame sans précisément la tronquer. Plusieurs doivent à cette disposition un aspect acéré et parfois, une retouche ultérieure de coup de burin les fait ressembler aux burins-perçoirs signalés depuis longtemps par l'abbé Breuil » (1955, 256, p. 136) [fig. 59].

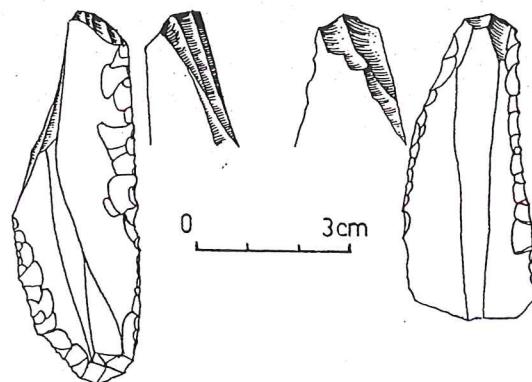


59. Burin-perçoir,  
d'après H. Breuil.

**BURIN PLAN.** — Terme créé par A. et J. Bouyssonie et L. Bardon pour désigner un burin dont « les facettes passent curieusement sous la lame, amincissant la pièce dans un but difficile à saisir » (1910, 125, p. 33). M. Bourlon les définit : « burins d'angle à facettes multiples dont les facettes passent sous la lame empiètent fortement sur la face inférieure du burin » (1911, 114, p. 271). D. de Sonneville-Bordes et J. Perrot les isolent dans leur liste-type et en donnent pour définition : « burin dièdre ou sur troncature retouchée où le plan du coup de burin est oblique ou presque paral-

lèle à la face d'éclatement de la pièce qu'il entame largement » (1956, 819, p. 412). Il ne s'agit donc plus seulement de burins à facettes multiples mais aussi de burins à un seul enlèvement presque-parallèle à la face d'éclatement. C'est dans ce sens que A. Leroi-Gourhan utilise le nom, en distinguant, suivant l'inclinaison de l'enlèvement sur le plan de l'objet, les burins *droits, tournants et plans* (1964, 527, p. 21). Selon L. Pradel le type tel qu'il est défini par M. Bourlon ne comprend pas toutes les variétés existantes : « il existe aussi des burins *plans* :

- a) à biseau rectiligne
  - à un seul enlèvement,
  - à enlèvements multiples,
- b) à biseau polygonal (les seuls envisagés par Bourlon) » (1953, 715, p. 549). J. Tixier remarque que le burin plan ne constitue qu'un sous-type « puisque se différenciant seulement des autres burins par un (ou des) enlèvements presque parallèles à la face d'éclatement de la pièce. Avant d'être plan un burin entre dans un type défini : sur troncature rectiligne, concave, convexe, sur cassure, etc. » (1963, 844, p. 68) [voir fig. 60, 56 et 65].

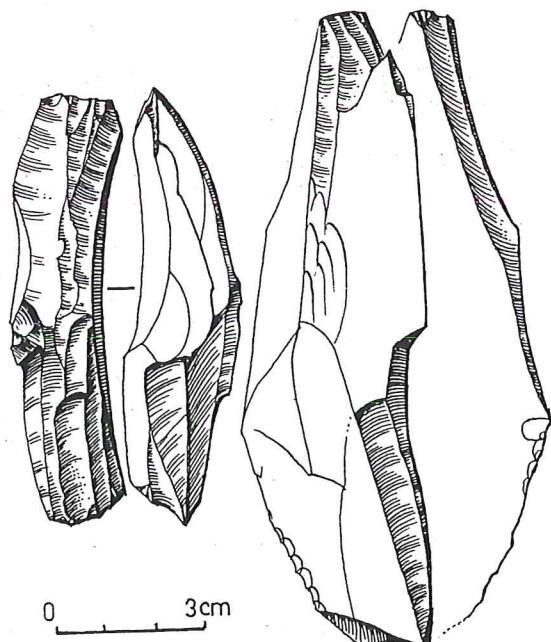


60. Burin plan, d'après A. et J. Bouyssonie et L. Bardon.

**BURIN POLYÉDRIQUE.** — Lorsque A. et J. Bouyssonie et L. Bardon proposèrent, en 1910, la dénomination « *burin polyédrique ou burin-ciseau pour ceux qui ont l'enlèvement lamellaire multiple des deux côtés du biseau* » (1910, 125, p. 9) ils créèrent un néologisme construit sur l'étymologie de polyèdre (plusieurs faces). Le « *polyèdre* », solide géométrique, ne correspond pas dans sa définition à cette idée et c'est sans doute en se référant à la signification du terme « *angle polyèdre* » que M. Bourlon, dès l'année suivante, décrivait le burin polyédrique comme un burin « *prismatique dont les facettes se rencontrent en un sommet aigu* »

*en forme de pyramide* » (1911, 114, p. 267). H. V. V. Noone tient compte de cette forme de biseau « *pyramidal, forme rare décrite par Bourlon* » (1934, 610, p. 485). Le rapprochement des termes polyédrique et prismatique par M. Bourlon, qui fait du burin polyédrique une variété du prismatique, est peut-être à l'origine de la contagion entre ces deux noms. M. C. Burkitt, qui reprend presque intégralement la classification Bourlon, place un burin « *polyhedric* » là où ce dernier auteur situait le burin prismatique.

H. Schwabedissen figure sous le nom de burin polyédrique (*Polyederstichel*) une pièce répondant exactement au type théorique du burin prismatique de A. et J. Bouyssonie et L. Bardon (1954, 792). C'est la même interversion que l'on retrouve dans le lexique de D. de Sonneville-Bordes et J. Perrot et dans celui de J. de Heinzelin où les burins dits « *prismatiques* » correspondent au burin polyédrique de A. et J. Bouyssonie et L. Bardon. Ce nom tend à disparaître de la nomenclature actuelle et son remplacement par un terme plus exact que « *prismatique* » pour désigner les burins à enlèvements multiples bilatéraux est souhaitable [fig. 61].



61. Burin polyédrique, d'après A. et J. Bouyssonie et L. Bardon.

**BURIN POLYFACETTÉ.** — A. Cheynier décrit sous ce nom des pièces de la Bombelette qui dériveraient du burin busqué et constituereraient un « *type particulier à cette station* ». « Ces

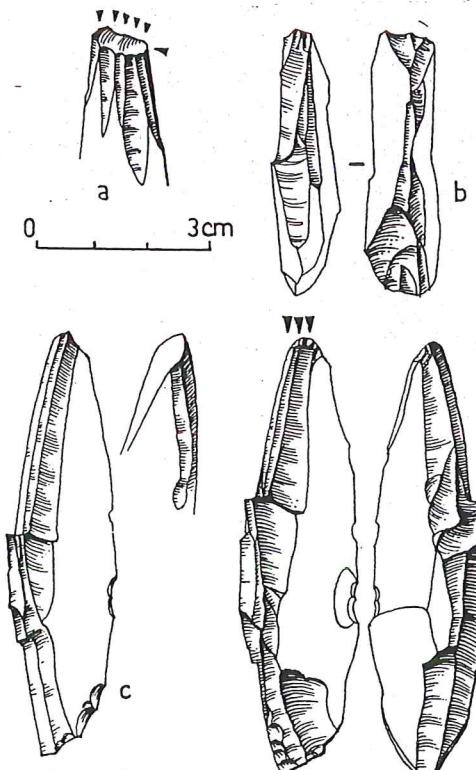
burins présentent un front, comme d'étroits grattoirs à deux ou trois facettes plus ou moins convexes enlevées la plupart du temps jusqu'au bout sans ressaut. Mais la face inférieure, si on les place avec les enlèvements en position verticale, n'est pas toujours plane jusqu'au bout » (1956, 231, p. 97). Ces pièces semblent proches de ce que J. Bouyssonie nomme « *burin caréné plan* ».

**BURIN PRISMATIQUE.** — Le prisme est un solide dont les bases, parallèles, sont deux polygones égaux et dont les faces latérales sont des parallélogrammes. Or, pour citer un exemple récent, l'emploi par J. de Heinzelin du mot « *prismatique* » pour qualifier certains burins dièdres « *obtenus par le recouplement de deux groupes d'enlèvements multiples* » (1962, 438, p. 31) s'écarte sensiblement de l'image d'origine. Il est curieux de remarquer la quantité de confusions qui se sont accumulées autour des dénominations « *polyédrique* [voir BURIN POLYÉDRIQUE] et « *prismatique* » appliquées aux burins.

En 1910, L. Bardon et A. et J. Bouyssonie font connaître un type de burin à facettes « *fabriqué latéralement sur une lame épaisse ou un petit bloc allongé* » (1910, 125, p. 32) qu'ils proposent de nommer « *burin nucléiforme ou mieux prismatique* ». Ils précisent : « *les enlèvements lamellaires font rarement le tour complet de la pièce. Le méplat est une face naturelle ou produite par l'enlèvement d'une seule écaille large perpendiculaire aux arêtes* » mais l'exemple choisi pour illustrer la définition (1910, 125, fig. 8, n° 6) s'en éloigne autant que de la figure théorique donnée dans le même article et tend à rejoindre celle du burin polyédrique. L'année suivante, M. Bourlon fait entrer ce type dans sa classification et donne pour définition aux burins prismatiques : « *fabriqués sur des lames épaisses ou de petits blocs allongés. Un de leurs pans est constitué par une large écaille enlevée perpendiculairement ou peu obliquement au bord de la lame, l'autre pan étant formé de plusieurs facettes, longues lamelles peu arquées qui font parfois le tour de la pièce lui donnant l'aspect d'un nucléus allongé très étroit* » (1911, 114, p. 271). M. Bourlon en donnait alors une illustration qui devait être appelée à un large succès : figurée par G. Goury (1927, 420, p. 152, fig. 45) seulement accompagnée de sa dénomination et de l'indication de sa provenance (Masnagre), reprise par H. Alimen qui commente « *dans le burin prismatique une des deux facettes est remplacée par un ensemble de cannelures longitudinales* » (1950, 3, p. 146, fig. 66, n° 2), la même pièce reparait dans le lexique de D. Sonneville-Bordes et J. Perrot comme « *burin dièdre droit* » obtenu « *par l'in-*

tersection de deux groupes d'enlèvements (type prismatique)» (1956, 819, fig. 1, n° 5). En effet la figure se trouve ne plus correspondre quant à la composition du tranchant avec celles de M. Bourlon, G. Goury et H. Alimen.

C'est sans doute en considérant la version du premier dessin que Miss Garrod a été conduite à écrire : « les burins prismatiques (qui ne sont en fait que des grattoirs carénés étroits)... » (1957, 388, p. 440); tandis que J. de Heinzelin recueillait une tradition où l'aspect du support avait supplplanté celui de la partie active et dont les exemples sont des hybrides du « polyédrique » et du « prismatique » pris dans le sens de L. Bardon et A. et J. Bouyssone, ainsi qu'il apparaît dans les figures données par G. Henri-Martin (1957, 440, p. 206) et D. de Sonneville-Bordes [fig. 62].



62. Burin prismatique : a — type théorique, b — exemple, d'après A. et J. Bouyssone et L. Bardon, c — d'après M. Bourlon, d — même pièce, d'après D. de Sonneville-Bordes et J. Perrot.

BURIN SIMPLE A RETOUCHE D'ARRÊT [voir BURIN A RETOUCHE D'ARRÊT].

BURIN SIMPLE A UN PAN. — L'objet que H. V. V. Noone a nommé « burin à un pan

adapté » et que M. Bourlon qualifiait de « burin à un seul coup » est dit « burin simple à un pan » par G. Laplace; « burin sur éclat ou sur lame formé par l'intersection d'un pan latéral, transversal ou oblique, et d'une surface de débitage ou pan adapté » (1964, 497, p. 27).

**BURIN SUR...** — Des burins réalisés sur un outil d'un autre type ont été souvent signalés : sur bout de racloir (F. Bordes, 1952, 74, p. 424 et fig. II, n° 5), sur extrémité de coup de poing (R. Neuville, 1931, 601, p. 42, fig. 18), sur lame à bord abattu [voir BURIN SUR LAME A BORD ABATTU], sur pointe de Chatelperron (H. Breuil, 1911, 138, p. 69), sur pointe de la Gravette (L. Balout, 1958, 27, p. 624 et fig. 12, n° 11), etc...

**BURIN SUR ANGLE DE LAME.** — Le burin d'angle est ainsi nommé par J. Déchelette qui le définit comme une « sorte de type hybride tenant à la fois du grattoir et du burin... le bord terminal de la lame retouchée en grattoir peut être rectiligne, convexe ou concave. Il est ordinairement oblique par rapport à l'axe de la lame » (1924, 304, p. 165). L'expression burin sur angle de lame cassée a également été employée comme dénomination du burin d'angle sur cassure en 1906 par Capitan, Breuil, Bourriau et Peyrony (1906, 179, p. 202).

**BURIN SUR DOS DE LAME A BORD ABATTU.** — J. Tixier le définit : « burin formé par l'intersection d'un enlèvement ou d'un groupe d'enlèvements, et du dos d'une lame à bord abattu » et en explique la fabrication par « un coup de burin appliqué à l'une des extrémités (rarement l'extrémité basale) d'une lame à bord abattu rectiligne ou arqué, en prenant comme plan de frappe le dos retouché » (1963, 844, p. 83) [voir fig. 63, c].

H. Breuil a signalé en 1911 le « burin sur lame de Chatelperron », L. Balout cite le « burin sur Gravette » [voir BURIN SUR...] B. Betrac a publié un « burin terminal sur dos retouché » (1952, 55, fig. 5, n° 18).

**BURIN SUR FRACTURE.** — M. et J. Gausser nomment ainsi les burins réalisés en utilisant une cassure pour constituer l'un des pans du biseau. Ils proposent une subdivision de ce type de pièce « en trois catégories :

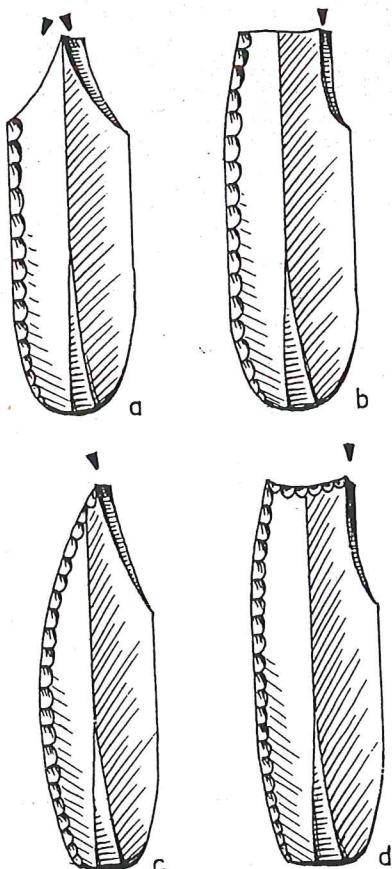
1) sur fracture naturelle, c'est-à-dire sur un enlèvement préexistant au détachement de l'éclat ou de la lame... [voir BURIN A UN SEUL COUP],

2) sur fracture accidentelle ou intentionnelle par flexion... [voir BURIN D'ANGLE SUR CAS-SURE],

3) sur fracture intentionnelle. Cette fracture

résulte d'un coup porté perpendiculairement à l'une des faces de la pièce. On a généralement une fracture concave où l'on retrouve la contre-empreinte du bulbe de percussion. Le choc est souvent porté sur l'une des arêtes de la pièce» (1965, 391, p. 240).

**BURIN SUR LAME A BORD ABATTU.** — J. Tixier, qui insiste sur l'importance de ces outils dans les industries épipaléolithiques du Maghreb, distingue parmi eux [fig. 63] : le burin dièdre sur lame à bord abattu (a), le burin sur dos de lame à bord abattu (c), le burin d'angle sur cassure de lame à bord abattu (b), le burin d'angle sur troncature de lame à bord abattu (d) (1963, 844, p. 83).



63. Burin sur lame à bord abattu :  
a — dièdre, b — sur cassure, c —  
sur dos, d — sur troncature,  
d'après J. Tixier.

**BURIN SUR PLAN PRÉEXISTANT.** — Catégorie créée par L. Pradel et comprenant notamment les burins sur lame cassée : « un ou plusieurs coups de burin sont donnés plus ou

moins latéralement sans préparation » (1963, 724, p. 432).

**BURIN SUR LAME APPOINTÉE.** — M. Bourlon a dénommé ainsi des burins d'axe ou obliques sur troncature retouchée oblique : « limite vers laquelle tendent les burins d'angle quand on augmente à la fois l'obliquité du coup de burin et de la partie retouchée » (1911, 114, p. 270). Dans cette catégorie entre une partie des burins sur dos de lame à bord abattu. Il faut également en rapprocher le « burin d'axe à un pan » de A. Cheynier.

**BURIN SUR TRONCATURE.** — Les burins sur troncature sont fréquemment des burins d'angle, aussi, pour des raisons d'euphonie et de clarté, sont-ils généralement donnés, même dans les classifications qui situent le procédé de fabrication au premier degré, comme « burins d'angle sur troncature » et non comme « burins sur troncature, d'angle ». Ils sont parfois nommés « burins d'angle à troncature » [voir fig. 53 et 54]. Il est généralement sous-entendu qu'il s'agit d'une troncature retouchée dont « les retouches servent de plan de frappe au « coup de burin » qui est, comme dans tous les cas de burins d'angle, porté près d'un des bords de l'éclat, de la lame ou de la lamelle » (J. Tixier, 1963, 844, p. 27). Le burin sur troncature retouchée est, selon la définition de D. de Sonneville-Bordes et J. Perrot, « formé par l'intersection d'un enlèvement de coup de burin ou d'un groupe d'enlèvements et d'une troncature obtenue par retouches abruptes partant généralement du verso, plus rarement du recto de la pièce » (1956, 819, p. 408). Les auteurs subdivisent cette catégorie suivant quatre types de troncatures : droite, oblique, concave, convexe, et la font voisiner avec le « burin transversal sur troncature latérale ». Les troncatures qui entrent dans la composition des burins sont toutefois plus variées pour certains typologistes : J. Tixier, par exemple, a distingué des « burins de Noailles » sur six types de troncatures [voir fig. 24]. Il convient de noter, avec A. Leroi-Gourhan, que la nomenclature des troncatures est nécessairement composée de deux termes combinables et qu'un burin peut être réalisé sur une troncature à la fois oblique et concave (1964, 527, p. 21). Le burin sur troncature n'est pas toujours un burin d'angle [voir BURIN SUR LAME APPONTEE].

**BURIN TARDENOISIEN.** — Le microburin [voir p. 127] a parfois été dénommé « burin tardenoisien ». C'est particulièrement lorsque l'objet est considéré comme un outil et non comme un déchet qu'il reçoit ce nom. Ainsi

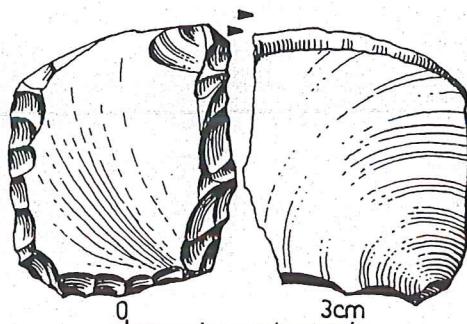
L. Coulonges écrit que cet objet « obtenu par une cassure oblique à l'encoche, détachant un fragment de lame géométrique, souvent irrégulier » est bien un burin : « nous considérons le burin tardenoisien comme un outil voulu, fabriqué intentionnellement et non comme un déchet de fabrication » (1935, 278, p. 21). R. de Saint-Périer a nommé burin tardenoisien un objet proche par son aspect du micro-burin mais qu'il croyait réalisé par un enlèvement et non par une cassure : « l'un des pans du burin... est retouché en forme d'encoche. L'autre pan est constitué par une surface plane, trace de l'enlèvement dû au coup de burin. Le burin tardenoisien est toujours un burin à biseau rectiligne et rentre dans la série des burins sur lame appointée... Le burin tardenoisien est une combinaison du burin sur lame appointée et du burin plan » (1922, 781, p. 315). Cette définition semblerait correspondre à celles du « burin oblique sur encoche » ou du « pseudo-microburin », elle se rapporte en fait au micro-burin, nommé ainsi l'année précédente par H. Breuil, mais dont la technique de fabrication par fracture est encore peu connue en 1922 malgré les premières publications de L. Siret.

**BURIN TERMINAL.** — Burin situé à l'extrémité de la pièce, tel le « burin terminal sur dos retouché » (B. Betirac, 1952, 55, fig. 5, n° 18) ou le burin multiple dit « biterminal » (R. Vaufrey, 1938, 852, p. 49).

**BURIN TOURNANT** [voir BURIN D'ANGLE ET PLAN].

**BURIN TRANSVERSAL.** — Lors de la publication de l'industrie de Nag Hamadi (Egypte), E. Vignard a qualifié de « transversal » un type de burin en raison « de la position de la troncature retouchée qui est renversée par rapport au bulbe de percussion » (1929, 889, p. 300). Cet auteur a consacré, en 1934, un article à ce type de burin (1934, 892). D. de Sonneville-Bordes et J. Perrot distinguent le burin transversal sur troncature latérale quand « l'enlèvement du coup de burin est perpendiculaire à l'axe de la pièce, un bord latéral retouché tenant lieu de troncature » et le burin transversal sur encoche qui est « un burin sur troncature latérale concave » (1956, 819, p. 416). G. Laplace-Jauretche, qui figure ces deux cas, mais avec enlèvement plus ou moins oblique, les regroupe sous l'appellation « burin transversal sur préparation latérale » (1957, 493). L. Balout admet dans la catégorie des burins transversaux un burin dont « la zone proximale (bulbe) a été enlevée par flexion partant de la face supérieure. Cette cassure a été reprise par deux coups de burin. La pseudo-coche latérale résulte

d'un coup de burin qui paraît antérieur au burin transversal » il note : « un tel burin transversal n'est donc ni sur troncature retouchée, ni sur coche, mais sur un autre coup de burin latéral antérieur. Classer un tel objet dans les burins dièdres d'angle serait, à notre sens, sacrifier la communauté de forme avec les burins transversaux considérés comme typiques » (1958, 27, p. 612) [fig. 64].



64. Burin transversal, d'après E. Vignard.

**BURIN TRONQUÉ.** — Dans la classification de H. V. V. Noone, il est défini comme un burin à petites lamelles verticales enlevées à un burin d'angle. Noone comprend dans cette catégorie des burins dont le tranchant est composé par : a) retouches opposées à lamelle oblique avec petites lamelles enlevées au biseau; b) lamelle sur chacun des deux bords avec petites lamelles enlevées au biseau; c) lamelles sur chacun des deux bords avec petites lamelles formant un biseau large; d) retouches sur chacun des deux bords avec petites lamelles enlevées au biseau; e) retouches opposées à lamelle verticale avec petites lamelles enlevées en biais au biseau; f) lamelles sur chacun des deux bords avec un éclat, au lieu de petites lamelles, enlevé au biseau (1934, 610, p. 484).

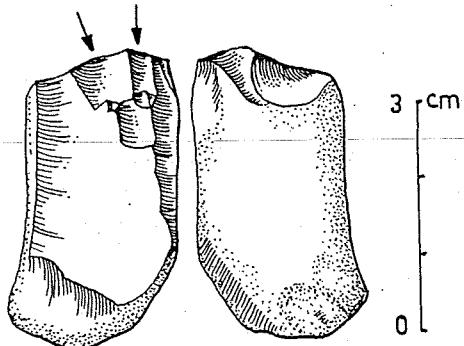
On voit par cette énumération combien les subdivisions de la classification de H. V. V. Noone sont confuses. Il semble que plusieurs de ces variétés doivent être rapprochées des Zinken.

**BURIN TYPE D'ADLOUN.** — P. Smith cite le burin « type d'Adloun » obtenu « par des facettes courtes et larges sur la face bulbaire d'un éclat épais, préalablement tronqué obliquement au départ de la même face : c'est une sorte de burin plan » (1962, 803, p. 413). Ce terme a été introduit par D. Garrod et D. Kirkbride qui ont décrit l'outil dans ces termes : « c'est une forme de burin d'angle sur éclat ou éclat laminaire épais, sur lequel une extrémité transverse a été aménagée par un unique coup porté sur la face bulbaire. Les facettes du burin, qui

*sont habituellement larges et courtes, sont tournées vers la face bulbaire de l'éclat comme dans un burin plan» (1961, 389, p. 23) [fig. 65].*

**BURIN TYPE D'ARAYA.** — S. Sugihara publie sous ce nom des pièces japonaises de forme foliacée qui portent le plus souvent un seul enlèvement de burin, parfois deux, sur le bord gauche, s'opposant à une troncature ou au bord retouché (1960, 825, p. 15).

**BURREN.** — Objet australien à propos duquel R. Vaufrey écrit : « l'éclat-erminette burren, qu'on connaît emmanché, travaille par sa pointe trièdre épaisse; il est souvent microlithique » (1952, 861, p. 326).



65. Burin type d'Adloun, d'après D. Garrod et D. Kirkbride.

# C

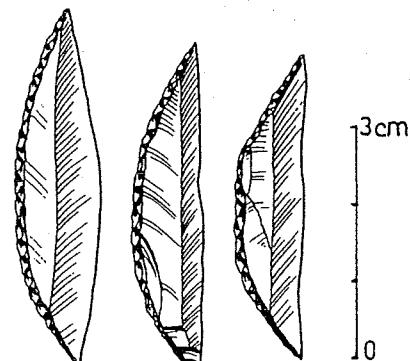
CALOTTE DE PRÉPARATION [voir p. 94].

CANANÉEN [voir LAME CANANÉENNE].

**CANIF.** — En 1887, G. Chauvet signale « de fines lames de silex à pointes aiguës soigneusement retaillées sur le dos, ressemblant trait pour trait, comme forme et comme grandeur, à une pointe de canif » (1887, 205, p. 12). E. Piette emploie le même terme pour définir, en 1895, au Mas d'Azil « des outils en lame de canif précurseurs des temps nouveaux » (1895, 687, p. 250). G. Chauvet, l'année suivante, publie de nouveau de « petites lames à dos rabattu... les plus nombreuses affectant la forme d'une lame de canif » (1896, 206, p. 289). En 1905 l'expression est passée dans le vocabulaire courant, H. Breuil écrit « les petites lames de canif subsistent... » (1905, 131, p. 79) et D. Peyrony parle de « fines lames, souvent fort petites, à dos retaillé (type dit lame de canif) » (L. Capitan et D. Peyrony, 1905, 182, p. 144). L. Bardon et A. et J. Bouyssonie emploient le mot canif seul : « nous désignons ainsi ce qu'on appelle souvent lamelles à dos rabattu » (1910, 36, p. 39). E. Pittard et R. Montandon, en 1912, distinguent parmi « les lames à dos rabattu dites lames de canif » trois types : a) le sommet présente une pointe obtuse et la base est coupée net perpendiculairement au dos; b) les deux extrémités se terminent en pointes acérées, le dos retouché est rectiligne et la partie tranchante légèrement bombée extérieurement; c) les deux extrémités se terminent en pointes acérées, le dos et le tranchant sont tous deux bombés extérieurement (1912, 697, p. 486). L'emploi du terme général « canif » est assez limité dans la littérature récente où l'on rencontre plus fréquemment « canif de Villepin » ou « pointe azilienne ».

**CANIF DE SORDE.** — A. Cheynier signale la présence, au Peyrat, de « quantités de « canifs de Sorde » improprement dits aziliens, petits, à dos courbe ou droit et retouche épaisse sinon abrupte. C'est à Rochereil qu'il y en avait le plus, ils étaient plus longs et plus sveltes » (1965, 238, p. 134 et fig. 13, n° 1).

**CANIF DE VILLEPIN.** — La publication, en 1936, par D. Peyrony, d' « une importante série de lamelles à bord abattu... généralement courbes, rappelant en plus petit les pointes de Chatelperron, tantôt avec le bord convexe totalement abattu, tantôt partiellement et parfois de forme trapézoïde ou triangulaire ou à base rétrécie formant pédoncule » (1936, 673, p. 267) provenant de la couche C (Azilien) de l'abri de Villepin, est à l'origine du terme « canif de Villepin ». Ce nom tend à être remplacé par celui de pointe azilienne [fig. 66].



66. Canif de Villepin, d'après D. Peyrony.

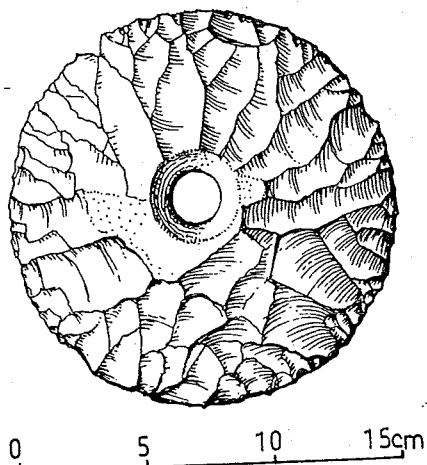
CASCADE [voir POINTE DE LA CASCADE].

CAMINADE [voir GRATTOIR DE L'ABRI CAMINADE].

**CASSE-TÊTE.** — Après que Boucher de Perthes ait évoqué les « casse-têtes » et « assommoirs » dans ses premières descriptions des bifaces, H. de Ferry a employé le mot cassetête pour ces mêmes « instruments de formes subtriangulaires, sub-circulaires, sub-ovalaires et même polygonales, présentant à leur extrémité supérieure toujours assez épaisse, le sommet d'un angle généralement curviligne d'une ouverture de 60, 70 et 100 degrés. Ces instruments sont presque en totalité libres dans toute leur périphérie; mais parfois il existe, à leur extrémité inférieure, un appendice en forme de crosse. Extrémité supérieure tantôt mousse,

*tantôt pointue, tantôt ostensiblement arrondie ou même droite ou légèrement oblique; côtés sub-tranchants; base arrondie et sub-trancheante, ou droite et plate et s'aminçissant à partir du tiers inférieur de la hauteur où se trouve la plus grande épaisseur, qui varie, suivant les échantillons, de 1 à 3 cm* » (1870, 368, p. 19).

**CASSE-TÊTE DISCOÏDE.** — G. et A. de Mortillet figurent, en 1881, un « sommet de casse-tête, disque en silex, taillé avec grand soin sur les deux faces, pourtour tranchant. Le trou central a été agrandi et régularisé, mais il doit probablement son origine à un trou naturel » (1881, 587, pl. 53, fig. 499) [fig. 67].



67. Casse-tête discoïde, d'après G. et A. de Mortillet.

De tels objets sont fréquemment signalés dans le néolithique du Proche-Orient. L. R. Nougier, qui considère ce type comme une « arme typique des civilisations campigniennes » le définit : *« disque de silex taillé, utilisant une perforation naturelle, ou comportant une perforation réalisée par l'homme, grâce à un piquetage biconique. La taille circulaire détermine un tranchant régulier, tranchant perpendiculaire à l'emmanchement »* (1949, 616, p. 428).

**CELTAE.** — Cambry écrit en 1805 que c'est le « nom des couteaux en silex qu'on trouve fréquemment au pied des dolmen, et qui étaient des instruments de sacrifice dans la religion judaïque et dans toutes les religions primitives » (1805, 168, p. 296).

**CERAUNIE.** — On trouve à ce mot, sous la plume de G. de Mortillet, dans le Dictionnaire

des Sciences Anthropologiques : « nom assigné par les Romains aux instruments en pierre considérés comme produits de la foudre. En effet la ceraunia gémma des auteurs latins a été traduit, par Sidonius, lapis fulminis. On distinguait les ceraunies allongées, lames et pointes de flèches en silex, et les ceraunies noires, similes scuribus, haches polies généralement en roches brunes. Dans l'Italie, ces dernières étaient aussi appelées betules » (Dict., 329, p. 253). Mercati, souvent présenté comme le plus ancien auteur ayant reconnu l'origine humaine des prétendues « pierres de foudre » (*ceraunia*, du grec *keraunos* : foudre) distinguait, en 1585, « *ceraunia cuneata* », les haches, de « *ceraunia vulgaris* », les flèches (E. T. Hamy, 1906, 433, p. 4). Kilian Stobée, en 1752, décrit les diverses formes des « *cerauniae* » : « *cunei, secures, mallei, sicilices, cultri et coeteri cerauniae facticiae* » (J. Garnier, 1862, 385, p. 11). Valmont de Bomare, en 1768, définit les « *Ceraunies- pierres très dures... à qui les anciens avaient attribué quantité de vertus superstitieuses; quelquefois ils s'en servaient en place de maillets, de massues, de coins et d'armes; ils en armaient leurs flèches, leurs dards, leurs piques* » (1768, 330, t. 1, p. 637). En 1805, Cambry écrit : « *d'Hancarville prétend que la représentation de la foudre était la réunion de deux pierres nommées Ceraunites (pierres de foudre). On les croyait produites par le tonnerre* » (1805, 168, p. 158). Le mot ne semble pas utilisé dans les ouvrages des « antiquaires » aux environs de 1830, à l'aube des recherches préhistoriques.

**CHACAL** [voir **POINTE DU CHACAL**].

**CHALEUX** [voir **PERÇOIR DOUBLE TYPE DE CHALEUX**].

**CHANFREIN** d'un burin [voir p. 60].

**CHAPEAU DE GENDARME** [plan de frappe en... voir p. 72].

**CHAPEAU DE GENDARME.** — L. R. Nougier cite, parmi les instruments massifs du Campignien : « une variété de rabot assez rare, dite « *chapeau de gendarme* » [qui] rappelle les « *fers à repasser* »... » (1950, 617, p. 173 et fig. 45, n° 1).

**CHASSE-LAMES.** — Terme utilisé par A. Cheynier pour désigner des pièces esquillées : « *ces pièces ont la particularité d'avoir été percées aux deux bouts... on pourrait leur donner le nom de chasse-lames par analogie avec l'outil de menuisier que l'on appelle le chasse-*

*cloûs* » (1934, 216, p. 305). Les pièces décrites sous ce nom, provenant des niveaux solutréens de Badegoule, sont interprétées comme des outils de retouche : « nous pensons qu'il devait servir dans la retouche en pelure, comme intermédiaire entre le percuteur et la feuille de laurier (chasse-lame) ou comme enclume dormante à la façon dont on bat une faux (bigorne) » (1949, 220, p. 78) [voir fig. 134].

CHATELPERRON [voir POINTE DE CHATELPERRON].

CHEEDDAR [voir POINTE DE CHEEDDAR].

**CHEVILLE.** — De petits nucléus prismatiques, étroits, ont été ainsi nommés par Boucher de Perthes : « ces chevilles remplaçaient peut-être nos cloûs... je dois pourtant ajouter que ces silex en chevilles et en cloûs sont ceux dont je ne me suis pas entièrement expliqué l'usage » (1865, 100, p. 31). M. Lefebvre, quelques années plus tard, utilise encore le mot : « chevilles, sorte de nucléus appointé carrément aux extrémités » (1877, 511, p. 45).

**CHOPPER** [voir GALET AMÉNAGÉ]. — H. Breuil utilise ce mot, emprunté aux préhistoriens de langue anglaise, pour désigner des pièces provenant des terrasses de la Garonne : « chopper ou galet à taillant latéral » (1937, 147, p. 113). H. L. Movius, en 1957, définit ces outils : « la seule différence essentielle entre un chopper et un racloir (side-scraper) fait sur un rognon — l'un et l'autre taillé sur la face supérieure et le long d'un seul côté — est d'ordre dimensionnel. Dans ce sens, les racloirs (scrapers), grands grossiers et les racloirs massifs faits sur rognons sont appelés choppers. Ce type d'outil unifacial a un tranchant arrondi, semi-ovale ou presque rectiligne, formé par l'enlèvement d'éclats sur la surface supérieure de l'instrument seulement. Le tranchant lui-même peut être situé sur le côté ou vers l'extrémité de la pièce. Dans certains cas, toutefois, de petits enlèvements existent sur la face inférieure, mais dans la plupart des cas ils semblent être le résultat de l'utilisation » (1957, 592, p. 151). F. Bordes, qui réserve le terme « aux outils taillés sur galets ou rognons de silex », adopte la définition de H. Movius (1961, 87, p. 47). Divers mots français ont été proposés pour désigner ces outils, aucun n'a réellement été adopté (taillant, tranchoir uniface, tranchoir primitif,...) [voir fig. 92, a].

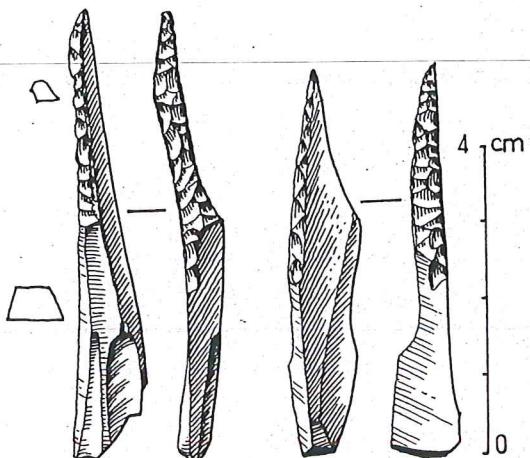
**CHOPPER INVERSE.** — F. Bordes écrit : « nous avons créé ce type pour des outils qui, jusqu'à présent, semblaient confinés en Afrique du Nord dans le Moustérien... on prend un galet

que l'on fend en deux dans le sens de l'aplatissement. Ensuite, partant de la face bombée de ce demi galet, on enlève des éclats pour déterminer un front de taille. L'outil présente donc par sa retouche unifaciale les caractères du chopper et par son tranchant plus ou moins symétrique, ceux du chopping-tool » (1961, 87, p. 48).

**CHOPPER TYPE DE SUMATRA.** — R. Vaufrey écrit : « les choppers à main du type de Sumatra sont des bifaces qui ne sont travaillés que sur une seule face, l'autre étant formée par la surface originelle, convexe et plus ou moins ovale, du galet : on en trouve de pareils dans l'Acheuléen, le Moustérien, le Néolithique de l'Eurafricaine » (1952, 861, p. 326).

**CHOPPING-TOOL** [voir GALET AMÉNAGÉ]. — Terme emprunté aux préhistoriens de langue anglaise. R. Vaufrey a traduit ce mot par *tranchoir biface* (1952, 859, p. 125). Une définition du terme est due à H. L. Movius : « ce sont des outils sur rognon faits sur des galets ou des blocs plus ou moins tabulaires de roches siliceuses ou voisines. Ce sont des outils bifaciaux en ce que le bord coupant a été façonné par éclats issus des deux faces. Ces enlèvements se situent normalement soit le long d'un bord, soit seulement à une extrémité de la pièce, de telle sorte que le bord ou l'extrémité opposée, ainsi que les surfaces supérieures et inférieures laissées intactes, sont corticales. Dans la plupart des cas le tranchant, produit par enlèvements bifaciaux, est nettement sinueux, puisqu'il est normalement produit par des enlèvements alternes, ou plutôt par l'intersection des négatifs d'enlèvements alternes. En d'autres termes, il est en forme de W dans la plupart des cas » (1957, 592, p. 151). F. Bordes emprunte la définition des objets ainsi dénommés à H. L. Movius (1961, 87, p. 48). H. Alimen les définit : « galets à retouches alternes avec une arête tranchante » (1955, 4, p. 253). L. Pradel a proposé l'emploi du terme *tranchoir primitif* (1959, 723, p. 62); J. Naudou utilise le mot *taillant* (1959, 598, p. 158) [voir fig. 92, f].

**CHUTE DE BURIN** [voir TECHNIQUE DU BURIN, p. 126]. — J. Tixier désigne ainsi « les fragments détachés des burins lors de leur fabrication ou de leur affûtage ». Il distingue divers objets réalisés sur ce déchet : une part des « aiguillons droits » et ce qu'il nomme *chute de burin à retouches abruptes* « présentant des retouches abruptes postérieures à son départ [qui laissent intacte une partie de sa face d'éclatement] et ne possédant pas les caractéristiques de l'aiguillon droit » (1963, 844, p. 103) [fig. 68].



68. Chute de burin à retouche abrupte, d'après J. Tixier.

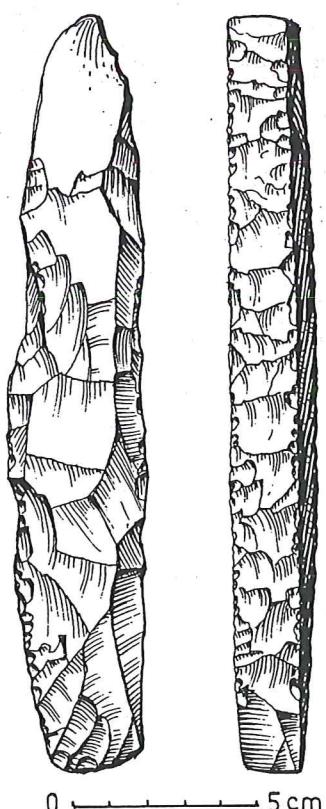
**CISEAU.** — Le mot ciseau est utilisé par Boucher de Perthes dès 1860 : « cette pointe se brisait-elle, par une légère retouche on en faisait un ciseau » (1864, 99, p. 460). En 1865, il écrit : « la série de ces ciseaux et biseaux est surtout riche dans les bancs antédiluvien » (1865, 100, p. 29). La même année A. Roujou décrit un objet « taillé en biseau à l'une de ses extrémités comme un ciseau de menuisier » (1865, 755, p. 93).

Divers types d'objets ont été qualifiés de « ciseau ». Les outils présentant un tranchant transversal formé par la rencontre de deux plans d'éclatement non retouchés ont été ainsi nommés par A. Roujou en 1869 (1869, 756, p. 72). Vingt ans plus tard, J. de Baye explique comment « les instruments (ciseaux) se distinguent des armes (flèches à tranchant transversal) par le procédé de fabrication employé pour les confectionner. Les ciseaux ou tranchets [voir fig. 219] sont des outils épais, détachés d'un nucléus, et ils portent toujours, sur une de leurs faces, le bulbe de percussion. Jamais le bulbe de percussion ne se remarque sur les flèches à tranchant transversal » (1889, 48, p. 635) [fig. 69].

Les outils nommés ciseaux ont souvent été comparés aux haches. E. Piette remarque que « le ciseau présente une particularité constante qui l'éloigne de la hache : c'est qu'il a toujours un côté formé par l'enlèvement d'un seul grand éclat » (1875, 685, p. 934). G. de Mortillet le définit : « outil étroit, plus ou moins long, tranchant par un bout, n'a fait son apparition qu'à l'époque robenhausienne... En Scandinavie où ils abondent, ils varient peu de forme. Ce sont des prismes en silex, rectangulaires longs et étroits, parfois entièrement polis, mais qu'on utilisait déjà à l'état

d'ébauche simplement taillée et finement retouchée » (Dict., 329, p. 314). V. Cotte en donne, en 1924, une définition très voisine : « se présente sous la forme d'un prisme rectangulaire dépassant peu deux à trois centimètres de haut. Il est muni d'un tranchant droit ou oblique d'un centimètre environ de largeur » (1924, 273, p. 37). Pour E. Octobon « on appellera ciseau, taillé ou poli, un outil de la famille générale des haches, plus étroit et plus long que cette dernière, à côtés presque parallèles, à tranchant beaucoup plus voisin de celui des tranchets que de celui des haches et généralement plus étroit que le corps de l'outil » (1934, 624, p. 265). J. de Heinzelin nomme ainsi un « biface étroit à bords subparallèles pourvu de une ou deux extrémités tranchantes, soit arrondies (gouge), soit droites (ciseau) » (1962, 438, p. 45).

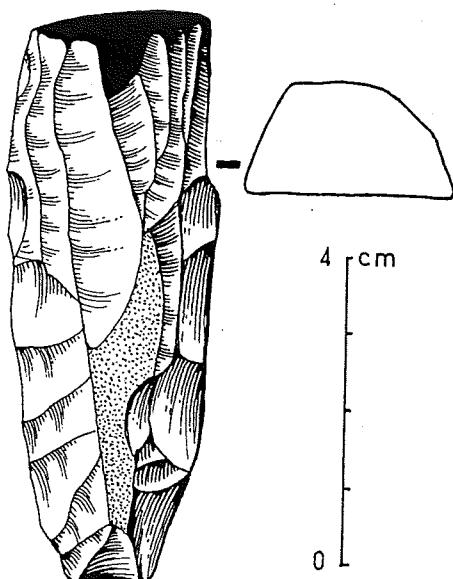
Les pièces esquillées [voir fig. 134] ont également été nommées ciseaux. J. Tixier, à leur propos, dit que « l'hypothèse émise le plus fréquemment est celle de « ciseau », outil que l'on intercale entre le percuteur et le nucléus » (1963, 844, p. 146). A. Arcelin et L. Mayet



69. Ciseau, d'après G. et A. de Mortillet.

nomment ciseau à froid des pièces de Solutré qui « présentent sur une de leurs extrémités des traces nettes d'une longue utilisation. Le silex a été écaillé finement et présente un très grand nombre de petites cassures » (1924, 19, p. 19). L. Siret qualifie de ciseau esquillé des « sortes de lames épaisses ou de résidus de nuclei allongés dont les extrémités plus ou moins pointues portent des traces de coups violents » (1930, 801, p. 289). A. Cheynier utilise le terme ciseau, et non plus chasse-lames, pour des « lames semblant coupées carrément, amincies et rendues coupantes par des écaillements intenses, c'est-à-dire à la fois vers les deux faces. Ce dièdre artificiel est très aigu (20° et même 10°), rectiligne, rigoureusement transversal et long de 3 à 4 cm; sur le bout de la lame mais aussi sur le talon » (1956, 232, p. 358). E. G. Gobert signale des « lames à dos (les bases quelquefois retouchées en grattoir) dont l'extrémité distale, par retouches couvrantes, forme une sorte de ciseau très coupant » (1952, 409, p. 19). L. Mayet et J. Pissot ont également qualifié de ciseaux, en 1915, des lames tronquées et des burins d'angle sur troncature retouchée (1915, 561, p. 105). H. Breuil et P. Dubalen avaient en 1901 nommé ciseaux courts de petits grattoirs quadrangulaires, provenant des niveaux aziliens de Sordes, présentant un tranchant transversal vif (1901, 152, p. 267).

**CISEAU GHASSOULIEN.** — R. Neuville réunit dans une grande classe herminettes, gou-



70. Ciseau ghassoulien, extrémité polie,  
d'après R. Neuville.

ges et ciseaux du Ghassoulien de Palestine : « avant d'être polis, tous ces outils ont été finis à l'aide d'enlevures longues et longitudinales, perpendiculaires au taillant et dont le départ a produit sur les instruments des cannelures caractéristiques. Cette technique semble propre à cette culture; on ne la rencontre nulle part dans les industries analogues, palestiniennes et européennes ». Ce qui caractérise les ciseaux c'est que « le taillant, dont les extrémités sont à angle droit, devient beaucoup plus étroit et souvent ne dépasse pas un centimètre de largeur » (1934, 603, p. 4) [fig. 70].

**CISEAU NUCLÉIFORME.** — En 1930, L. Siret remarque parmi les « ciseaux esquillés » la présence de « résidus de nuclei allongés » (1930, 801, p. 289). A. Cheynier, décrivant des « nuclei plus ou moins rétrécis à leurs extrémités, qui ont été percutés aux deux bouts », y reconnaît « des ciseaux surtout lorsqu'un des deux bouts porte une façon de biseau écaillé » (1934, 217, p. 357). M. Escalon de Fonton qualifie de telles pièces de « ciseau nucléiforme » et considère ce type comme « caractéristique de la Montade » (1956, 355, p. 30).

**CISSBURY** [voir HACHE TYPE DE CISSBURY].

**CLOVIS** [voir POINTE DE CLOVIS].

**COCHE.** — Le mot coche ou encoche est parfois utilisé seul pour désigner des pièces à encoche. H. Breuil, en 1910, nomme coche terminale et coche latérale des objets de facture grossière (éolithes) présentant à une extrémité une encoche située dans l'axe ou dans un angle (1910, 137, p. 391). L'année suivante, C. Cotte qualifie de coche-racloir d'extrémité un « silex épais, allongé, offrant à une extrémité un angle dièdre dans lequel est creusée une coche-racloir » (1911, 271, p. 155). V. Cotte distingue, en 1924, « des coches-grattoirs creusés à l'extrémité de prismes en silex aplati; ce sont les coches-grattoirs d'extrémité » et « quand le côté principal d'un éclat assez gros porte une grosse encoche » un objet qu'il dénomme coche-grattoir médian » (1924, 273, p. 29). En 1931, H. Breuil a qualifié de coches-multiples des pièces du Maghreb [voir Objet en « T »] portant « une double, ou plus souvent triple coche profonde, grande ou petite, en forme plus ou moins d'Y » (1931, 143, 2<sup>e</sup> édit., p. 70) [voir fig. 120].

**CODY** [voir COUTEAU DE CODY].

**COIN.** — La « ceraunia cuneata » de Mercati précède la mention du coin faite par Jussieu

en 1723 comme l'un des outils attribués aux temps préhistoriques. Le mot figure dans le mémoire de Mahudel en 1740. Boucher de Perthes cite, en 1847, « *les silex taillés en casse-têtes ou assommoirs appelés... coins par nos paysans* » (1847, 95, p. 65). Le terme est surtout employé pour des objets néolithiques. V. Cotte, en 1924, écrit : « *sorte de ciseau non retouché, à tranchant rectiligne, le coin est en silex et, d'ordinaire, un peu trapu* » (1924, 273, p. 29). E. Octobon réserve « *le nom de coin à des tranchets grossiers, à talon plat pouvant être percuté* » (1934, 624, p. 265).

D. de Sonneville-Bordes cite, voisinant avec des éclats clactoniens, en Italie, des « *coins polyédriques, sortes de chopping-tools* » (1961, 809, p. 56).

COLUMNATA [voir POINTE DE COLUMNATA].

COMMERCY [voir OUTIL TYPE DE COMMERCY].

**COMPAS.** — Les perçoirs multiples et les troncatures concaves dégageant bien deux angles ont été, à diverses reprises, qualifiés de compas. E. Vignard pense que certaines pièces « *à deux ou trois pointes ont peut-être été employées à tracer des cercles* » (1923, 887, p. 55) et il les nomme compas. L. Mercier figure et désigne par ce nom une pièce de Raymond-en-nord (1935, 563, p. 9 et fig. 3, n° 9). B. Edeine émet l'hypothèse qu'un « *outil qu'à première vue on pourrait considérer comme un perçoir double sur lame large* » a pu servir au découpage des anneaux de schiste néolithiques et nomme l'objet « *compas à tracer et à découper* » (1962, 343, p. 120).

**COMPRESSEUR.** — Les traces d'écrasement que présentent les arêtes de certains silex ont conduit à interpréter ceux-ci comme des ustensiles de retouche. Pour J. de Heinzelin, le compresseur est « *un objet allongé utilisé comme levier pour la retouche par pression. Il peut être en pierre, en os, en corne, ou en bois dur* » (1962, 438, p. 19). F. Daleau nommait en 1910 ce type d'objet compresseur-retouchoir [voir RETOUCHOIR] et notait que « *le bord dorsal supérieur de tous ces compresseurs est plus ou moins émoussé et couvert de microscopiques éclats* » (1910, 291).

CONCHOÏDE [voir p. 73].

CÔNE D'ÉCLATEMENT [voir p. 73].

CORGNAC [voir POINTE DE CORGNAC].

**CÔT DE RÉGNIER** [voir PERÇOIR TYPE CÔT DE RÉGNIER].

COTTÉS [voir LAME DES COTTÉS et PONTE DES COTTÉS].

**COUP-DE-POING** [voir BIFACE]. — Décrivant les instruments « *chelléens* » alors nommés haches, G. de Mortillet propose, en 1883, « *d'appeler cet outil coup-de-poing pour rappeler d'une part son origine, d'autre part que c'était exclusivement un instrument à main* » (1883, 585, p. 148). Le mot est dès lors généralement utilisé jusqu'en 1920, date à laquelle A. Vayson de Pradenne exposant que ce terme veut « *signifier objet tenu directement en main, sans emmanchure, ce qui n'est pas un fait d'observation mais une hypothèse plus ou moins justifiée* » propose l'emploi du mot « *biface* » (1920, 870, p. 466).

**COUPERET.** — G. de Mortillet a figuré sous ce nom un « *instrument chelléen* » grossier biface à réserve corticale enveloppante (1883, 585, fig. 16, p. 140). L. Reverdin a nommé « *couveret* » des racloirs à dos : « *ces pièces épaisses ne présentent qu'un bord aminci : celui du tranchant, toujours convexe et pourvu d'une retouche peu oblique* » (1920, 739, p. 85) [voir TRANCHOIR]. V. Cotte, en 1924 propose de désigner par ce mot certains « *percuteurs tranchants* » dont il ne donne pas de définition (1924, 273, p. 37). J. Naudou traduit par ce mot le terme « *chopper* » (1959, 598, p. 158).

**COUPEUR DE BAGUETTE.** — L. Mercier nomme ainsi des objets à encoches « *façonnés dans des silex minces, la partie utile est formée par une gorge à arête vive obtenue par cassure naturelle et retouches* ». Il pense que ces outils servaient à sectionner des pièces de bois : « *la baguette appuyée dans la gorge en la tournant des deux mains était rapidement coupée* » (1935, 563, p. 9).

**COUPOIR.** — M. Bourlon, en 1906, figurant un racloir du Moustier, écrit : « *on remplaçait la scie par un instrument au tranchant toujours rectiligne et finement retouché, mais plus court et plus épais, partant plus robuste. Je l'ai appelé coupoir* » (1906, 110, p. 299). En 1912, J. Fontes signale l'existence de la forme coupoir au Portugal : « *ces coupoirs sont formés d'éclats courbes, dont le bord convexe est magnifiquement retouché; ce qui n'arrive que bien rarement pour le bord concave* » (1912, 377, p. 344). E. Pittard utilise le nom pour des « *lames relativement étroites et allongées, ayant l'aspect de larges couteaux* » (1934, 692, p. 230).

J. de Heinzelin préconise l'emploi du mot pour désigner un « racloir à partie utile très mince » (1962, 438, p. 27). A Cheynier nomme ainsi des grattoirs « à front très aigu non usés » (1965, 238, p. 113).

**COUTEAU.** — Bien que le plus commun des instruments vulnérants, le couteau n'occupe qu'une place modeste dans la nomenclature. Les couteaux figurent dès 1740 parmi les six catégories d'outils lithiques du mémoire de Mahudel (E. T. Hamy, 1906, 433) et l'on relève dans Stobée, en 1752, la mention de *Cultri* (823); pour Cambry, en 1805, *Celtae* est le nom « des couteaux de silex qu'on trouve fréquemment au pied des dolmin » (1805, 168, p. 296).

A partir de 1836, avec Casimir Picard, on voit se préciser l'attribution de la dénomination « couteau » au type de tranchant le plus élémentaire et son assimilation à la « lame », « produit résultant de la taille des masses » (1837, 683). Si Boucher de Perthes étend le sens de ce mot en l'affectant aux outils, quelles que soient leur forme et leur taille, « unis sur leur face concave qui toujours paraît avoir été faite d'un seul coup ou par l'enlèvement d'un éclat unique » (1847, 95, p. 386), la définition du couteau tend à se confondre avec celle de la lame. J. Garnier écrit en 1862 : « j'appelle ainsi des lames beaucoup plus longues que larges, plus larges qu'épaisses, présentant dans leur longueur un taillant produit par les éclats de silex et que l'on a essayé de diriger suivant une ligne aussi droite que possible » (1862, 385, p. 4). Cinq ans plus tard, E. Dupont donne une définition voisine : « les produits utilisés de la taille consistent tous en couteaux. Chacun sait que l'on entend par là un éclat mince et étroit par rapport à la longueur » (1867, 339, p. 35).

E. Lartet et H. Christy, décrivant le mobilier des Eyzies, suggèrent une utilisation plus particulière du terme : « le type dit couteau y est très commun et aussi le mieux travaillé; il y a une forme particulière à laquelle conviendrait peut-être mieux cette appellation ... c'est une lame aplatie et sub-concave en dessous ... les bords sont retaillés à petites facettes, et, à son tiers postérieur l'outil se contracte comme pour recevoir un manche » (1864, 502), ces auteurs figurent une pointe à cran.

F. Daleau a tenté de montrer que les retouches d'utilisation favorisaient l'action du tranchant des lames : « ces dernières à bord très tranchants servaient à scalper la chair et par l'usure devenaient « couteaux-scie », et avec plus de facilité coupaient en sciant les parties dures et tendineuses » (1874, 286, p. 509). E. Piette à son tour, parlant de « couteau à

crans », a signalé que les populations de Bruniquel « ébréchèrent régulièrement tous les silex destinés à tailler et à couper, de manière à multiplier l'effet du bord tranchant sans augmenter sa longueur » ajoutant que « ces instruments n'étaient alors que des couteaux perfectionnés » (1875, 685, p. 933).

En 1881, G. de Mortillet s'insurge contre l'emploi du mot couteau pour désigner des objets à tranchant retouché : « on ne doit donner le nom de couteau qu'aux lames qui conservent intact le fil de l'éclatement ... toute retouche serait une ébréchure au couteau, donc toute lame retouchée devient un autre instrument et doit perdre son nom de couteau » (1881, 587, pl. 34). Le même auteur confirme sa position en écrivant, en 1883 : « le couteau est tout simplement la cassure fraîche et vive de toute pierre à éclats tranchants » (1883, 585, p. 506). Il retrouve ainsi la définition de Boucher de Perthes : « un caillou, qu'une brisure avait rendu tranchant, devint le premier couteau » (1864, 99, p. 448). On rencontre encore beaucoup plus tard dans certains ouvrages les couteaux définis comme des « lames minces et non retouchées » (V. Cotte, 1924, 273, p. 30).

Cependant les idées de F. Daleau et de E. Piette sont reprises par A. Rutot qui situe le meilleur rendement du couteau de silex durant la période où le tranchant est suffisamment esquilé : « lorsqu'on se sert d'une lame pour couper, l'opération n'est pas d'abord facile, mais dès que la rainure où devra se mouvoir le couteau est tracée, le travail devient plus facile et, pendant tout un temps, son efficacité devient plus grande. Si l'on examine le tranchant on voit qu'il se garnit, sur les deux faces, d'une quantité de petites esquilles irrégulières dont l'ensemble dessine des dents de scie » (1909, 773, p. 468). En même temps A. Rutot insiste sur les possibilités de préhension des lames qui permirent leur utilisation comme couteau. Il distingue parmi les lames « naturelles » celles qui présentent « soit un seul bord tranchant, soit deux bords parallèles. Dans le premier cas le couteau peut souvent être utilisé de suite, l'index s'appuyant sur une partie non coupante. Dans le second cas, il faut accommoder certains points et notamment marteler ou abattre certaines parties du côté non utilisé, afin d'assurer, aux emplacements occupés par les doigts, une bonne préhension ». En 1908, V. Commont a signalé des « lames à dos accommodé pour la préhension qui sont de véritables couteaux » (1908, 263, p. 553). Cette acceptation du mot couteau prévaut progressivement. L. Bardon et A. et J. Bouyssonie écrivent en 1910 : « nous désignons ainsi ce qu'on appelle souvent lames à bord rabattu » (1910, 36, p. 39). En 1952, usant d'une argumentation peu convaincante,

J. Harmand s'oppose à cet usage du terme : « je ne crois pas légitime, en définitive, de baptiser couteau une pièce à bord abattu, quelle qu'elle soit (même les Chatelperrons et les Gravettes); car la retouche abrupte en est la part déterminante, alors qu'en envisageant ce qui sera, avec les métaux, la forme couteau, on aurait réalisé semble-t-il une retouche oblique » (1952, 436, p. 554).

On a également nommé couteaux divers autres types parmi lesquels des objets égyptiens « enlevés en lames par le clivage, ... retaillés sur les bords à petits éclats enlevés par des chocs donnés contrairement à l'usage, sur le dessus du couteau, c'est-à-dire du côté de la partie dorsale, enlevant la matière sur la face plane au-dessous de manière à présenter une section triangulaire » (L. Leguay, 1870, 514, p. 19).

**COUTEAU A BORD ABATTU.** — J. de Heinzelin préconise l'emploi de ce terme pour désigner un « éclat quelconque mais généralement allongé dont un bord est abattu et dont l'opposé porte des retouches d'utilisation » (1962, 438, p. 22). Il ajoute : « dit aussi erronément couteau à dos abattu, couteau à dos rabattu ou couteau à dos, par simplification » [voir p. 118].

**COUTEAU A BORD NATUREL.** — J. de Heinzelin applique ce terme à un « éclat de forme quelconque mais généralement allongé, portant une partie du cortex le long d'un bord. Le bord opposé au cortex est vif et porte des retouches d'utilisation » (1962, 438, p. 22). S'il est possible de parler de couteau à bord cortical, à dos cortical ou à dos naturel, l'expression bord naturel, choisie pour éviter l'emploi du mot dos, semble inadaptée : le tranchant vif d'éclatement est lui aussi un bord naturel.

**COUTEAU A BOUT CARRÉ.** — Boucher de Perthes a employé ce nom pour désigner des lames dont « la brisure des extrémités n'est pas accidentelle », l'imprécision de la figure ne permet pas de savoir si c'est là le premier nom des lames à double troncature (1847, 95, p. 390).

**COUTEAU A CRAN.** — E. Lartet et H. Christy ont nommé « couteau » une pointe à cran « atypique » provenant des Eyzies [voir COUTEAU]. En 1875, E. Piete décrit sous le nom de « couteau à crans » des lames denticulées (1875, 685, p. 933). H. Breuil, en 1918, publie un « petit couteau à dos convexe rabattu » des niveaux protosolutréens de la grotte du Trilobite (Arcy-sur-Cure) qui « présente une base à cran unilatéral », il écrit : « la répétition dans

deux grottes voisines, d'un objet, que l'on pourrait appeler couteau à cran ou à soie, semble indiquer que c'est un véritable type industriel, plus ou moins analogue aux pointes à cran atypiques des niveaux aurignaciens supérieurs » (1918, 139, p. 331).

**COUTEAU A DOS.** — Dès 1860, Boucher de Perthes distingue les couteaux à dos « qui n'étaient tranchants que d'un côté » des couteaux sans dos « silex en lame coupant des deux côtés » (1860, 98, p. 77-78). A. Rutot réintroduit le terme, oublié, en 1910 (1910, 774, p. 132). La même année M. Bourlon décrivant un objet du Moustier « à retouches unilatérales et à bord opposé utilisé et ébréché » ajoute « c'est bien le couteau à dos de Rutot » (1910, 113, fig. 2, n° 20).

F. Bordes définit le couteau à dos : « outil sur éclat ou lame dont un des bords est formé par un tranchant brut, non retouché (mais qui peut présenter des traces d'utilisation) et dont l'autre bord est soit abattu par retouches abruptes et continues (coutreau à dos typique), soit par retouches abruptes ou semi-abruptes sur une partie seulement de l'arête (atypique) » (1961, 87, p. 32). Le terme est souvent réservé aux éclats ainsi aménagés tandis que les pièces plus élancées reçoivent le nom de lame ou pointe à bord abattu. Comme A. Rutot l'a exposé, les couteaux à dos peuvent posséder un dos naturel.

J. Tixier a divisé ces pièces en :  
 « couteaux à dos typiques (retouche abrupte totale ou partielle),  
 couteaux à dos naturel donné par débitage,  
 couteaux à dos cortical,  
 couteaux à dos préparé » (1960, 841, p. 201).

**COUTEAU A DOS ATYPIQUE.** — Pour F. Bordes, leur caractère « atypique » tient à la retouche incomplète ou semi-abrupte. D. de Sonneville-Bordes publie, par exemple, certaine pièce à retouche partielle comme « couteau à dos atypique ou éclat à troncature convexe » (1958, 807, p. 433, fig. 7).

**COUTEAU A DOS NATUREL.** — D. Peyrony décrit à la Ferrassie des « couteaux ou pointes triangulaires à dos, soit naturel, soit abattu » (1934, 671, p. 38 et fig. 11, n° 1). Il s'agit d'un produit de débitage déjà rapproché par A. Rutot des couteaux à dos façonné mais non encore qualifié à dos naturel ». F. Bordes les définit : « éclats ou lames présentant un tranchant d'un côté et de l'autre une surface de cortex ... ce cortex doit être perpendiculaire ou relativement peu oblique sur le plan d'aplatissement » (1961, 87, p. 33). A. Leroi-Gourhan signale, dans le Post-Moustérien d'Arcy, « la recherche des

*éclats à dos naturel convexe qui préfigurent la pointe de Chatelperron. Ces éclats apparaissent, au cours du processus général de « laminarisation » comme des déchets transformables en couteaux. Ils jouent le même rôle que, dans le débitage lavalloisien, les éclats à dos épais transformables en racloirs» (1963, 526, p. 80). Par contre, E. G. Gobert, citant « des couteaux à dos, nés spontanément du débitage, c'est-à-dire des lames par une rencontre du hasard pourvues d'un dos naturel », provenant du Capsien d'El Mekta, remarque que « le tranchant de telles lames ne porte jamais traces d'usage. Elles ont été abandonnées comme des déchets... » (1952, 409, p. 66).*

**COUTEAU A DOS TYPIQUE.** — F. Bordes distingue, dans les industries du paléolithique inférieur et moyen, plusieurs sous-types de couteaux à dos typiques :

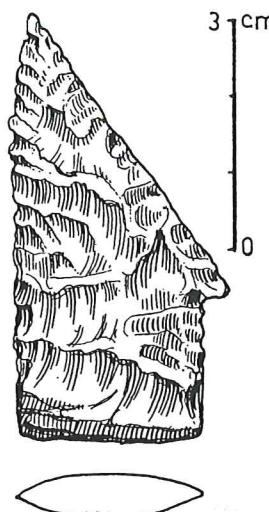
« Acheuléens. — Dos large, souvent peu abrupt, l'outil se terminant fréquemment en pseudo-grattoir. Généralement courts et épais.

Abri Audi. — Sur éclat large, plus mince que le type précédent, à dos plus abrupt, mais souvent moins large, courbe.

Evolué. — Tendent plus ou moins vers le couteau de Chatelperron; sur lame ou éclat allongé; dos très épais.

Chatelperrons. — Trouvés dans un autre contexte, ils seraient classés comme couteaux de Chatelperron sans hésitation » (1961, 87, p. 33).

**COUTEAU A PÉDONCULE LATÉRAL.** — Des objets, dont l'un a été publié par G. et A. de Mortillet sous le nom de « scie à appendice »



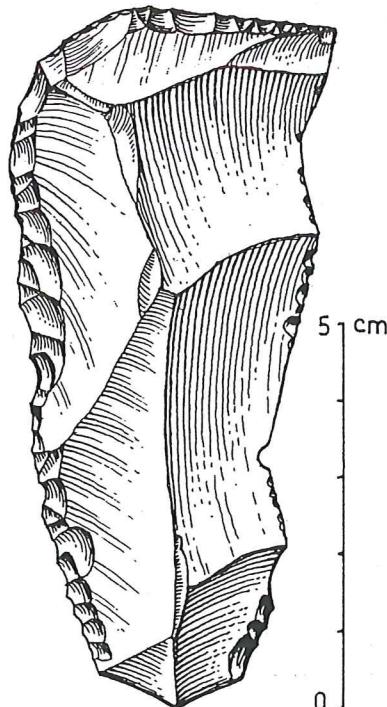
71. Couteau de Cody, d'après H. M. Wormington.

(1881, 587, fig. 287; 1903, 588, fig. 396), provenant du Nouveau-Mexique et du Japon, ont été ainsi nommés par W. Hough. Ce type « porte deux encoches sur un seul côté opposé à un bord coupant » (1927, 443, p. 309).

#### COUTEAU BIFIDE [voir LAME BIFIDE].

**COUTEAU DE CODY.** — Objet américain, long de 5 à 6 cm, à retouche rasante, couvrante, bifaciale; il affecte la forme générale d'un trapèze rectangle dont la petite base présente souvent un cran (H. M. Wormington, 1957, 899, p. 267) [fig. 71].

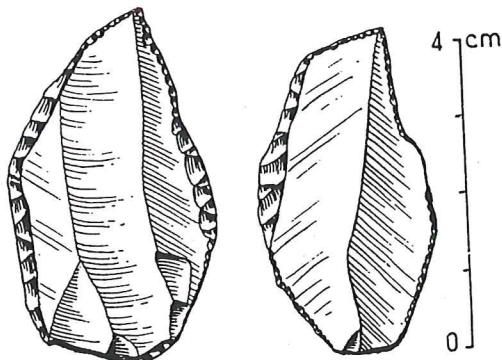
**COUTEAU DE GUENTIS.** — J. Tixier, qui attribue la création du terme G. Fournier, le définit : « éclat ou large lame — souvent de technique Levallois — ayant un bord abattu par retouches abruptes très fortement arqué dans sa partie distale ». Il précise : « ce bord abattu, rectiligne sur presque toute sa longueur, s'arque brusquement dans sa partie distale et devient, après un bref arrondi, presque perpendiculaire à l'axe de la pièce » (1963, 844, p. 90). De telles pièces ont été figurées par R. Vaufrey sous la seule dénomination de « lames à dos courbe » (1955, 864, fig. 99, n° 17) [fig. 72].



72. Couteau de Guentis, d'après J. Tixier.

**COUTEAU DE KOSTIENKI.** — Pour J. de Heinzelin, qui réserve le terme « pointe de Kostienki » à un objet foliacé biface, « la lame (ou couteau) de Kostienki est retouchée en échelle à l'extrémité distale, sur une ou deux faces » (1962, 438, p. 24).

**COUTEAU DE L'ABRI AUDI.** — Lorsque G. Lalanne publie en 1909 l'abri Audi, il décrit des pièces d'une « forme particulière qui rappelle celle de certains couteaux dont se servent les bouchers ... couteaux courts, à dos rectiligne et dont la lame se recourbe vers le sommet pour aller rejoindre le dos avec lequel elle fait un angle aigu » (1909, 487, p. 9). L. Pradel, publiant des pièces du même gisement, les nomme « couteau à dos courbe et abattu » et précise que « la courbure de l'extrémité supérieure du dos abattu ... peut être peu accusée ou au contraire très marquée, arrivant au couteau quadrangulaire » (1952, 714, p. 234). D. de Sonneville-Bordes et J. Perrot, employant le nom « couteau à dos, type abri Audi » le définissent : « éclat ou lame large à dos courbe, abattu par retouches abruptes plus ou moins courtes » (1956, 820, p. 547). G. Goury utilise simultanément les termes couteau : « ... la pointe de Chatelperron qui peut être dénommée couteau comme celle de l'abri Audi » (1927, 420, p. 156) et pointe : « ... lame à pointe incurvée (pointe de l'abri Audi) » (1927, 420, p. 148). J. de Heinzelin préconise l'emploi du seul terme éponyme pour désigner les objets

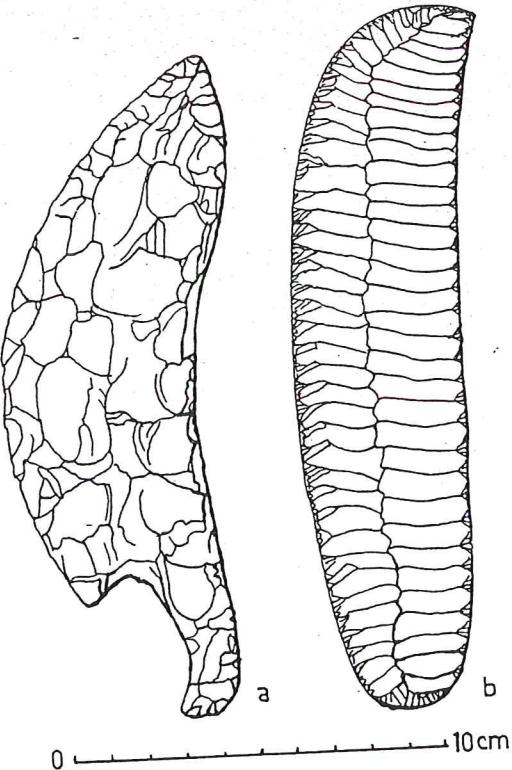


73. Couteau de l'abri Audi, d'après L. Pradel.

dont la dénomination a été empruntée au nom d'un site. C'est ainsi qu'il nomme « abri Audi » un « éclat laminaire ou lame large pourvue d'un bord coupant, sensiblement rectiligne tandis que le bord opposé est abattu et convexe. Silhouette asymétrique; plutôt un couteau qu'une pointe. Le terme demi-lune est employé lorsque le bord abattu affecte la forme d'un demi-cercle » (1962, 438, p. 33) [fig. 73].

**COUTEAU DE RGANI.** — J. Koslowski signale la présence dans les industries polonaises de la « lame à troncature retouchée, dite « couteau de Rgani »... », il note : « cet outil, représenté dans le Périgordien III de Peyrony, est caractéristique du Gravetien oriental récent auquel appartient le site où il a été pour la première fois décrit, celui de la grotte de Guardjila-kilde près de Rgani (Géorgie) » (1962, 470, p. 214). D'après cette définition, l'objet semble correspondre à ce que A. Cheynier dénomme « coutelas ».

**COUTEAU ÉGYPTIEN.** — Les niveaux néolithiques, prédynastiques et dynastiques anciens d'Egypte ont livré de grandes pièces bifaciales, très soignées, parfois trouvées avec leur manche et généralement dénommées « couteaux » ou « coutelas ». J. Tixier nomme « couteau



74. Couteau égyptien : a — coutelas du Dynastique ancien, b — couteau du Gerzéen, d'après G. Childe.

égyptien » un type de pièces du néolithique du Ténéré (Sahara) et écrit : « nous ne pensons pas que l'on puisse appeler autrement ces grandes pièces bifaciales à tranchant convexe et base encochée formant un « manche », bien connues du protodynastique égyptien » (1962, 843, p. 340) [fig. 74].

**COUTEAU-ENCOCHE.** — J. de Heinzelin fait un type, dont l'exemple est pris dans les industries du Congo, d'un éclat présentant une encoche d'angle qui « prolonge nettement un bord tranchant actif. L'autre bord peut être naturel ou abattu » (1962, 438, p. 39).

**COUTEAU EN...** — Boucher de Perthes, figurant un éclat présentant un bord concave et l'autre convexe, proposait de l'appeler « couteau en serpent à cause de sa forme contournée » (1847, 95, p. 410). D. Peyrony, en 1925, utilise le nom « couteau en demi-lune » pour désigner des pièces qui ne semblent pas différer des couteaux de l'abri Audi : « le couteau en demi-lune ou croissant, dérivé de la pointe moustérienne incurvée ... le dos est généralement abattu par retouches plus ou moins abruptes suivant l'épaisseur de la pièce ... cette forme reparaît avec les couteaux à dos à face plane solutréens » (1925, 665, p. 304).

Parmi les variétés égyptiennes du couteau à retouches rasantes bifaciales (possédant parfois une face polie : Gebel-el-Araq), H. Alimen (1955, 4, p. 143) cite le couteau en queue de poisson, nommé « lame bifide » par E. Massoulard et le couteau en virgule que ce dernier auteur appelle « couteau-virgule » (1949, 560, pl. 43, n° 4).

**COUTEAU-POINTE.** — L'abbé Parat signale l'existence de « pointes à tranchant abattu » dans les trois couches du Trilobite (Arcy-sur-Cure) : « leur rareté, leur dimension, leur usage probable me font donner à ces pièces le nom de couteaux ou mieux couteaux-pointes » (1902, 646, p. 15).

**COUTEAU QUADRANGULAIRE.** — D. Peyrony décrit, provenant de la Ferrassie, des couteaux « allongés de forme quadrangulaire irrégulière ... le dos généralement large et brut, porte souvent une partie du cortex du rognon dont il est issu ... le tranchant porte des retouches d'usage ou d'avivage » (1934, 671, p. 14). Il n'en est pas de même pour les pièces ainsi nommées par L. Pradel qui comportent un dos abattu dont « la courbure de l'extrémité supérieure » est « très marquée » (1952, 714, p. 234).

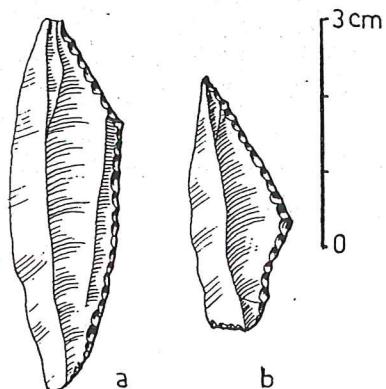
**COUTEAU-RACLOIR.** — D. Peyrony nomme « couteau-racloir à dos naturel » un racloir transversal à talon cortical (1943, 676, p. 248).

**COUTEAU-SCIE.** — En 1874, F. Daleau dit que les petits éclats formant des denticules le long des tranchants favorisaient l'action des lames et comment par l'usure elles « devaient couteaux-scies, et avec plus de facilité

coupaien en sciant les parties dures et tendineuses » (1874, 286, p. 509).

E. Cartailhac, à propos des scies à encoches, soutient que les scies les meilleures sont celles qui ne portent pas de dentelures (1885, 187). Ce sont de tels instruments, sans encoches, parfois nommés couteaux (V. Gross, 1883, 423), que G. Bailloud définit comme des pièces, rencontrées dans les industries chasséennes et S. O. M., dont le « tranchant est avivé sur l'un des bords par des retouches plates, tandis que l'autre bord est aménagé par des retouches bifaces de façon à permettre son insertion dans un manche latéral en bois ou en os » (1964, 23, p. 85 et 188).

**COUTEAU TRIANGULAIRE.** — D. Peyrony nomme « pointes du type de l'abri Audi ou couteaux triangulaires » des pièces qui « proviennent d'éclats triangulaires tout comme les pointes moustériennes ..., ont un côté abattu par des retouches abruptes et l'autre généralement brut ..., elles sont rarement retouchées sur la face plane » (1932, 667, p. 10). Il cite



75. Couteau triangulaire : a — type du Kent (pointe de Cresswell), b — type Petersfels, d'après H. Schwabedissen.

encore ces pièces dans le mobilier de La Ferrassie (1934, 671, p. 14). H. Schwabedissen utilise le terme « couteau triangulaire » (Dreieckmesser) pour désigner deux variétés d'objets [fig. 75] :

le type du Kent (a) dont la troncature se sépare du dos abattu dans le quart distal d'une pièce relativement allongée et qui correspond à la « pointe de Cresswell » ;

le type de Petersfels (b), plus trapu et dont la troncature rejoue le dos abattu vers le milieu de la hauteur de la pièce (1954, 792, fig. 12). Ce dernier type est cité par D. de Sonneville-Bordes sous le nom de « triangle de type Petersfels » (1963, 811, p. 225).

**COUTELAS.** — En 1924, V. Cotte nomme coutelas « un grand couteau plat et retouché, muni d'un fort pédoncule et parfois d'un cran pour l'emmanchement » (1924, 273, p. 44). R. Cottevieille-Giraudet propose de remplacer le mot « couperet » par coutelas pour désigner un type d'instrument du néolithique du Fayoum (Egypte) défini par J. de Morgan : « lame large à taillant courbe, à dos droit, à pédoncule pour l'emmanchement » (1933, 275, p. 83). Pour J. de Heinzelin, le coutelas est également un objet « apparemment muni d'un manche destiné à la préhension; en forme de lame de couteau » (1962, 438, p. 38) [voir fig. 74, a].

Le Dr Cheynier affecte ce nom à un outil qu'il considère comme « un grand couteau ... caractéristique du Périgordien au même titre que la pointe de la Gravette » et qui « se présente soit sous l'aspect d'une lame tronquée obliquement lorsque la, ou les, arêtes dorsales sont interrompues par la retouche — soit sous l'aspect d'une lame à retouche oblique du bout lorsque l'arête file jusqu'à la pointe de l'outil. La retouche n'intéresse que l'extrémité de la lame — 1/4 à 3/4 de sa longueur. Le coutelas a un tranchant du côté opposé à la retouche soit sur toute la longueur de la lame, soit sur une partie, ordinairement rectiligne, parfois concave (1958, 234, p. 206). Il précise, en 1960, que l'objet est celui que D. de Sonneville-Bordes désigne « sous l'expression de lames à troncature retouchée oblique » (1960, 235, p. 391).

**COUTELET.** — M. Deydier a proposé ce terme, équivalent à canif, pour désigner un outil qui, « généralement petit et pointu, présente une lame coupante d'un côté et abattue de l'autre » (1907, 328, p. 143).

**COUZE** [voir RECTANGLE DE COUZE].

**CRABILLAT** [voir TRIANGLE ISOCÈLE DENTICULÉ, TYPE CRABILLAT].

**CRAN** [voir p. 61 et 124].

**CRESSWELL** [voir POINTE DE CRESSWELL].

**CREUSOIR.** — A. Aymar utilise ce mot pour désigner des « pointes ou saillies qui devaient servir soit à trouer, soit à creuser » (1921, 22, p. 73) et qui ne peuvent être classées avec les perçoirs.

**CROISSANT.** — Le mot croissant a été affecté à des objets très différents dont beaucoup ne répondent pas à l'image qu'évoque ce nom.

C'est pourquoi J. Tixier écrit : « nous rejetons le terme de croissant, car très rares sont les pièces qui répondent à sa définition : forme apparente de la lune lorsqu'elle nous présente moins de la moitié de son hémisphère éclairé. Un croissant est donc délimité par deux portions de cercles sécants » (1963, 844, p. 129, note 1).

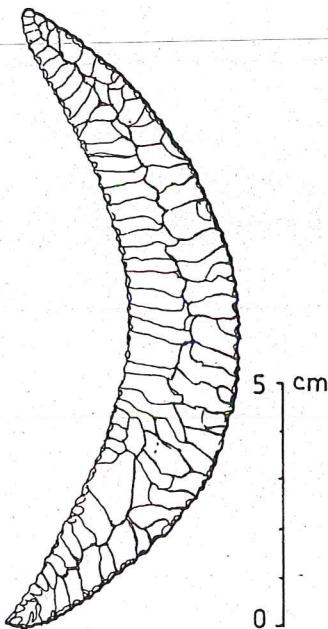
G. Chauvet, en 1896, décrit de « petites lames à dos rabattu, les unes formant croissant... » (1896, 206, p. 289). Soixante ans plus tard, le mot survit et J. Verheylenweghen distingue les lames et lamelles à dos abattu en cinq catégories dont celle « de type croissant » (1956, 879, p. 14).

A. Mallon a décrit sous ce nom un outil qu'il considère comme typique du Mésolithique de Palestine : « c'est une pièce à lignes courbes que nous appelons « croissant ». En fait, le croissant est un éclat coupé en deux, du talon à la pointe. Mais la coupure est rarement droite, elle est presque toujours convexe... La face dorsale a été travaillée avec soin par l'enlèvement d'un grand nombre de petites lamelles. Le bord extérieur se termine en tranchant; le bord intérieur, celui qui correspondrait à l'arête centrale de l'éclat, forme un dos de couteau plus ou moins épais. L'échine de ce dos est presque toujours fortement écrasée et martelée. Les deux extrémités, pointe et talon, sont négligées et laissées sans retouches. La longueur moyenne de ces pièces est de sept à huit centimètres, quelques-unes en atteignent dix et douze, il en est de toutes petites qui ne dépassent pas deux centimètres » (1925, 543, p. 195).

Ces derniers objets, microlithiques, nommés « segment de cercle », « demi-cercle », « demi-lune », conservent aussi le nom de croissant. R. Neuville, qui signale l'outil comme élément caractéristique du Natoufien de Palestine, en distingue deux variétés : « ce croissant est constitué par une mince lamelle à bord tranchant sensiblement rectiligne et dont le dos a été retaillé en arc de cercle. Cette retaillé peut être abrupte, et la pièce est alors du type « à dos abattu » ou bien à retaillé oblique partant du dos et affectant soit une seule face, soit, plus souvent, les deux; dans ce dernier cas, le dos devient effilé et forme un angle aigu entre les deux faces de la pièce » (1951, 605, p. 110). Cet objet à dos tranchant retouché est dénommé croissant type d'Hélouan [voir fig. 23 A]. Parmi les instruments microlithiques, L. Coutil figure de petits segments à dos courbe abattu du milieu duquel est dégagé une pointe retouchée et qu'il nomme : croissants à pédoncule (1912, 284, p. 328).

Pour D. Peyrony « l'accentuation de la convexité du dos » des pointes de l'abri Audi « donne des demi-lunes ou croissants, qui

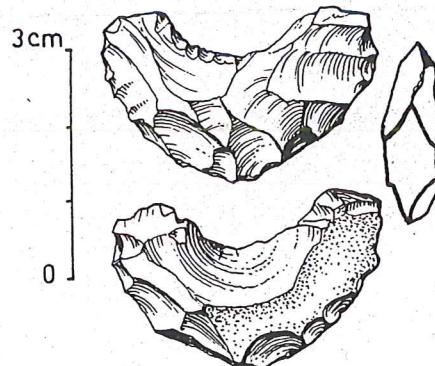
n'étaient encore que des sortes de couteaux» (1932, 667, p. 9).



76. Scie danoise en croissant, d'après G. et A. de Mortillet.

G. de Mortillet cite des « scies » du Solutréen supérieur « en arc de cercle très ouvert » et dit que « l'ensemble de la pièce prend alors un faux air de croissant » (1883, 585, p. 363). Il signale aussi celles du néolithique scandinave qui « affectent la forme de croissant et sont admirablement retouchées sur les deux faces » (1883, 585, p. 513 [fig. 76]). J. de Heinzelin classe dans les « objets foliacés bifaces » le croissant dentelé « avec le bord concave dentelé » (1962, 438, p. 38) qui, en l'absence d'exemple figuré, peut correspondre à ces types de « scies ». Cet auteur définit le croissant seulement par sa « silhouette en forme de croissant plus ou moins arqué ou plus ou moins symétrique » (1962, 438, p. 38). Il illustre ce mot par un dessin d'un objet égyptien dénommé dans la légende « foret en croissant » (1962, 438, pl. 31, n° 4). Ce type d'instrument semble avoir été signalé en premier lieu par Firth, en 1930, à Saqqarah (Égypte). Il a fait l'objet d'une étude technique par J. P. Lauer

et F. Debono qui le nomment croissant et l'interprètent comme un outil des premières dynasties destiné à forer la pierre (1950, 506) [fig. 77]. Un objet similaire, provenant du Ténéré (Sahara), est figuré par J. Tixier sous le nom de « grosse pièce globuleuse à encoche » (1962, 843, p. 338, pl. 3). Également de provenance égyptienne, un objet qui semble très proche des précédents est cité et figuré par E. Massoulard sous le nom de croissant levalliso-moustérien (1949, 560, pl. 2, n° 6). H. Breuil le nomme « disque-nucléus en croissant » (1931, 143, p. 71).



77. Croissant (foret en croissant), d'après J. P. Lauer et F. Débono.

Les formes « en croissant » obtenues par des retouches bifaciales sont signalées en divers points du monde, notamment en Amérique du Nord (H. M. Wormington, 1957, 899, p. 189, fig. 58).

CRO-MAGNON [voir LAME DE CRO-MAGNON].

CUMBERLAND [voir POINTE DU CUMBERLAND].

CUREUR-PERÇOIR. — En 1870, H. de Ferry attribue ce nom à des « instruments diversiformes, plus ou moins plats, plus ou moins larges, retaillés soit sur leurs deux côtés, soit sur un seul, mais toujours munis à l'une de leurs extrémités d'une pointe plus ou moins saillante et généralement toujours retouchée » (1870, 368, p. 21).

## D

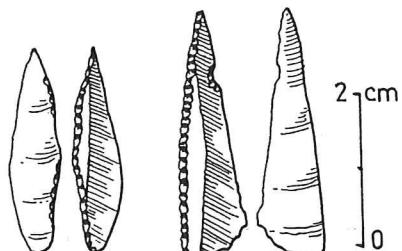
**DAGUE.** — Le mot a été utilisé dans la traduction de J. Lubbock pour parler d'instruments à retouches bifaciales rasantes dont la forme « est si parfaitement identique avec celle des dagues en métal, que quelques antiquaires pensent qu'elles sont des copies de dagues en bronze » (1876, 538, p. 92).

DALTON [voir POINTE DE DALTON].

**DARD.** — On trouve le terme « *pointe de dard* » dans le mémoire de Mahudel (E. T. Hamy, 1906, 433). V. Cotte, en 1924, donne à ce mot le même sens qu'à « *pointe de javelot* » : « cette arme eut le même galbe que la pointe de flèche; mais elle était de plus grande dimension et taillée ordinairement sur les deux faces » (1924, 273, p. 44). J. de Heinzelin donne une définition de « *poignard et dard* », type rangé parmi les objets foliacés bifaces : « *arme allongée et pointue, de section biconvexe, lorsangique ou carrée; parfois munie d'un manche* » (1962, 438, p. 38).

E. Vignard, ayant utilisé le mot pour désigner des pièces à retouches bilatérales, pointues aux deux extrémités, écrit qu'elles « sont en vérité des pointes de Sauveterre de très grande dimension » (R. Delarue et E. Vignard, 311, p. 448).

F. Bordes et P. Fitte appliquent ce nom à de petites pièces du Magdalénien supérieur [fig. 78] : « ils ne sont pas toujours faciles à



78. Dard, d'après F. Bordes et P. Fitte.

distinguer des armatures et des lamelles à dos pointues. Ce sont de petites pointes à dos rectiligne ou faiblement incurvé, de forme générale

plus ou moins triangulaire. La pointe a souvent été faite du côté du bulbe » (1964, 91, p. 264).

DÉBITAGE [voir p. 69 à 86].

DÉCORTICAGE [voir p. 94].

**DEMI-CERCLE.** — J. Tixier groupe les segments et demi-cercles et définit le type : « *microlithe géométrique ayant la silhouette d'un segment de cercle ou d'un demi-cercle. L'arc est obtenu par des retouches abruptes, la corde est une portion de tranchant brut rectiligne.* » (1963, 844, p. 129). A. Leroi-Gourhan utilise le même terme mais figure deux variantes dont l'une présente des retouches partielles sur l'arc et une retouche continue de la corde (1964, 527, fig. 184-185) [voir DEMI-LUNE INVERSÉE].

**DEMI-LUNE.** — Diverses pièces, assez grandes, opposant un bord convexe à un bord rectiligne, ont reçu le nom de « demi-lune ». En 1911, M. Bourlon, décrivant des objets moustériens qu'il nomme coupoirs écrit : « *le Dr Pfeiffer qui les a étudiés chez moi les compare aux croissants danois et les appelle « demi-lune » ...* » (1911, 115, p. 297). E. Vignard désigne par ce mot des outils du Sébiliens « *convexes à dos complètement abattu par des retouches très abruptes* » (1923, 887, p. 58). D. Peyrony nomme « *croissants ou demi-lunes* » des pièces proches des pointes de l'abri Audi mais qui s'en distinguent par « *l'accentuation de la convexité du dos* » (1932, 667, p. 9). Au Maroc, J. de la Roche signale une « *demi-lune de grande dimension à dos épais rabattu (que M. Neuville a très justement appelée en Palestine les « quartiers d'oranges ») ...* » (1943, 752, p. 162). J. de Heinzelin conserve au terme le sens que lui donne D. Peyrony et écrit, à propos des « *abri-audi* » : « *le terme demi-lune est employé lorsque le bord abattu affecte la forme d'un demi-cercle* » (1962, 438, p. 33).

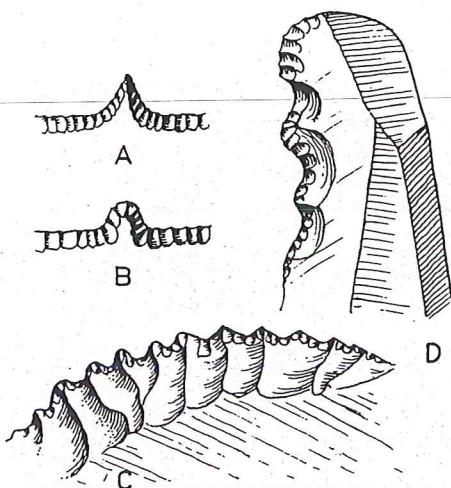
On relève également l'attribution du nom à des microlithes : « *le segment de cercle peut aller jusqu'à la « demi-lune », c'est-à-dire une pièce proche du demi-cercle* » (C. Barrière, 1956, 40, p. 63).

**DEMI-LUNE INVERSÉE.** — L'objet ainsi dénommé est une pièce à dos rectiligne abattu : « l'arête circulaire qui normalement est retouchée et finement abattue, est alors en son tranchant naturel; la partie droite qui normalement est en son arête naturelle est retouchée et abattue » (Elsterhorst..., 1950, 350, p. 340). A. Leroi-Gourhan présente ce type comme une variante du « demi-cercle ».

**DENTICULÉ.** — Les pièces à bord denticulé ont été anciennement nommées « couteau-scie » ou « couteau à crans » [voir COUTEAU]. Les denticules sont tantôt interprétés comme le résultat d'une retouche volontaire « de manière à multiplier l'effet du bord tranchant sans augmenter sa longueur » (E. Piete, 1875, 685, p. 933), tantôt comme des ébréchures dues à l'utilisation : « les lames denticulées ne sont pas le produit d'une industrie à retouches intentionnelles et par cela même ne rentrent pas dans la catégorie des objets à usage déterminé... à notre avis, ce sont des outils de fortune utilisés au hasard des besoins et qui sont ébréchés par le travail, comme le démontre l'irrégularité en largeur et en profondeur du crénelage des bords » (Saint-Just et M. Péquart, M. Boule et H. Vallois, 1937, 658, p. 80). Pour L. Pradel « les « denticulés » n'ont pas une morphologie propre, ce sont seulement des racloirs, raclettes, pointes, lames, nombreux éclats divers, porteurs de festons, denticules, épines » (1956, 717, p. 840). G. Laplace-Jauretche groupe dans une seule famille, celle des « denticulés », les coches et denticulés parmi lesquels il distingue denticulé latéral et denticulé frontal ou grattoir denticulé (1957, 493). F. Bordes les définit : « outils sur éclat ou lame, présentant sur un ou plusieurs bords non adjacents une série d'encoches contiguës ou presque contiguës faites soit par petites retouches, soit par larges encoches de type clactonien » (1961, 87, p. 36). Il subdivise cette catégorie d'objets en :

- denticulé à microdenticulation (encoches de faible profondeur, à faible rayon de courbure).
- denticulé ordinaire (simple ou double).
- denticulé transversal.
- denticulé circulaire.
- denticulé en bout (grattoirs denticulés ou à épines) [fig. 79].

Les denticulés convergents [voir fig. 192] sont considérés comme un type particulier [voir POINTE DE TAYAC]. Pour J. de Heinzelin, un « denticulé » est « formé par la présence de plusieurs encoches rapprochées le long d'un bord, déterminant une suite de saillies et de denticules » (1962, 438, p. 40). J. Tixier qualifie de « denticulé », une pièce, éclat, lame ou lamelle, « présentant plusieurs coches dont deux au moins sont adjacentes »



79. Denticulé : a — denticule aigu, b — denticule arrondi, c — denticules multiples arrondis, d — élément denticulé, d'après A. Vayson de Pradenne.

(1963, 844, p. 121); il nomme scie une « pièce présentant sur un bord (plus rarement les deux) une fine denticulation très régulière » (1963, 844, p. 124). Selon cet auteur : « il s'agit dans bien des cas de coches d'utilisation. Quand ces coches sont peu importantes, entamant très légèrement le tranchant, les retouches se présentent alors sous une forme très caractéristique. Chaque enlèvement a donné une empreinte relativement longue, « envahissante », dépassant parfois une nervure de la lame ou de la lamelle et ne montre pas de contre bulbe, mais plutôt un bord presque mousse, l'« écaille » ayant sauté suivant une direction au départ du bord perpendiculaire à la face retouchée, et à l'arrivée parallèle à cette face. C'est en somme une mauvaise retouche par pression, telle qu'elle a été décrite par F. Bordes, où le retouchoir presse fortement la pièce et opère un léger déplacement suivant son grand axe... les éclats, lames et lamelles encochés par utilisation ont raclé, calibré, appointé des objets en os, en corne ou surtout en bois. Plus ce travail de raclage était poussé, plus la coche devenait profonde, plus la retouche devenait abrupte. Pour cela l'ouvrier choisissait une partie quelconque d'un tranchant naturel. Quand cette partie était hors d'usage (par manque de mordant), l'ouvrier recommençait en utilisant un autre point du tranchant, en sorte que certaines pièces ont la totalité de leurs deux tranchants occupés par des coches » (1963, 844, p. 121). Les hypothèses sur l'utilisation des pièces denticulées sont donc proches de celles formulées à propos des raclettes. Il convient de distin-

guer parmi les pièces qualifiées de « *denticulées* », celles qui présentent des encoches adjacentes pouvant résulter d'une utilisation progressive de tout le tranchant pour racler des objets à surface convexe, et celles qui portent une retouche particulière, régulière ou irrégulière, résultant d'enlèvements déterminant de petits segments de cercle tangents et composant un tranchant complexe, proche de celui d'une scie, adapté à une fonction qui n'est pas encore éclaircie. A. Leroi-Gourhan distingue les tranchants régulièrement ou irrégulièrement denticulés et ceux « à encoches » (1964, 527, p. 15). Les dénominations «denticulé», «scie», «pièce à coches ou encoches», ne revêtent pas le même sens pour les divers auteurs en raison de l'imprécision du terme «coche» ou «encoche» qui correspond tantôt à une large échancre concave dans le bord de la pièce et d'autres fois à une minuscule dépression «obtenue par l'enlèvement d'un seul tout petit éclat» (J. Tixier, 1963, 844, p. 124).

**DENTICULÉ CONVERGENT.** — Pour J. de Heinzelin, l'objet est formé par «deux bords denticulés convergeant en une pointe» (1962, 438, p. 40). Il en existe un cas particulier : «lorsqu'il est réalisé par macroencoches d'enlèvement c'est une pointe tayacienne» [voir POINTE DE TAYAC, fig. 192].

**DISQUE.** — En 1865, tandis que Boucher de Perthes décrit «des pierres aplatis, aiguiseées dans toute leur circonference, formant ainsi un tranchant continu et qu'on a, je crois mal à propos nommées pierres de fronde, car elles paraissent trop soigneusement faites pour être ainsi jetées au vent» (1865, 100, p. 31), Noulet signale la présence dans les dépôts quaternaires de Haute-Garonne de «disques façonnés à larges cassures» (1865, 619, p. 43). H. de Ferry, en 1870, décrit sous le nom de disques «des instruments sub-circulaires, plus ou moins grands, plus ou moins épais, entièrement taillés à grands et à moyens éclats sur l'une de leurs grandes surfaces, qui est ordinairement plus ou moins plate, tandis que le côté opposé reste en partie brut et n'est le plus souvent éclaté qu'obliquement au pourtour de la périphérie» il ajoute «il faut donc y voir des instruments contondants d'une nature spéciale» (1870, 368, p. 19). Mais une autre interprétation des pièces répondant à cette description est progressivement adoptée; en 1906, A. Rutow écrit : «un disque, c'est-à-dire un nucléus, ce qui reste d'un rognon après le débitage» (1906, 768, p. 17). J. Déchelette considère qu'il existe deux types de «disques» : «il importe d'établir une distinction entre les disques acheuléens dérivés

du coup de poing (Abbeville, Saint-Julien de la Liègue (Eure)...) et les disques à grands éclats de certaines assises inférieures du quaternaire (Mesvin). Ces derniers ne sont que des nucléus ayant donné des éclats triangulaires» (1924, 304, p. 83, note 1).

Les auteurs qui conservent l'emploi du mot «*disque*», peuvent donc lui prêter au moins trois sens. Parfois il n'intervient que comme terme descriptif : «se sont des plaques de silex à contour circulaire ou polygonal, plus ou moins épaisses, portant sur les bords les traces de l'enlèvement de grands éclats» (A. Salomon, 1912, 787, p. 183). E. Pittard écrit dans ce sens : «il semble qu'un accord se soit fait entre les préhistoriens pour donner ce nom à des pièces de forme circulaire d'une certaine épaisseur, retouchées sur les deux faces» (E. Pittard et A. Donici, 1927, 694, p. 309). D'autre fois on nomme disque un «instrument dérivé de l'amande. C'est une pièce portant un tranchant circulaire, obtenu par l'enlèvement de grands éclats sur tout le pourtour» (G. Goury, 1927, 420, p. 100), c'est ainsi que A. Cheynier décrit «les disques, vrais bifaces plats taillés à grands éclats, avec une arête circulaire regularisée par des retouches secondaires» (1949, 220, p. 131). Enfin, comme l'écrit F. Bordes, «quand le nucléus moustérien est très plat et retaillé sur les deux faces on a affaire à un disque» (1950, 72, p. 22), cet auteur ajoute cependant : «il peut s'agir soit d'un nucléus épuisé, soit d'un outil spécial passant au biface». Disque-outil et disque-nucléus se retrouvent finalement dans la définition qu'en donne J. de Heinzelin : «objet bifacial dont le contour subcirculaire paraît avoir été regularisé intentionnellement. Réalisé le plus souvent à partir d'un nucléus moustérien bifacial ou d'un nucléus levallois épuisé; souvent aussi plus petit que les dimensions moyennes des bifaces. Cas de récupération de matériel» (1962, 438, p. 42). Quant à l'utilisation de ces objets, la vieille hypothèse repoussée par Boucher de Perthes resurgit régulièrement : «on dit parfois que le disque n'existe pas en tant qu'objet ayant une destination propre... ils pourraient avoir été des pierres de jet, lancées soit à la main, soit à la fronde, soit avec tout autre engin inconnu de nous» (D. Peyrony, 1934, 671, p. 19).

**DISQUE-NUCLÉUS EN CROISSANT** [voir CROISSANT].

**DISQUE PLAT.** — E. Pittard et A. Donici ont consacré à cet objet, dont ils font un type, un article. «Ces disques plats peuvent constituer deux catégories selon la technique employée

*pour les fabriquer. Dans l'une d'elles les bords sont simplement taillés et les deux faces présentent sensiblement le même aspect. Dans l'autre catégorie le tailleur de silex a limité le pourtour de la pièce par un biseau; celui-ci apparaît sur une seule face qui a été ensuite retouchée. La face qui porte le biseau est généralement peu retaillée, c'est la face de dégagement d'un grand éclat qui l'a constituée ou elle est formée par le cortex même du rognon. La face opposée, au contraire, a été façonnée par de multiples coups de percuteur» (1927, 694, p. 310). Il y a lieu de rapprocher ces objets de ceux qu'Antoine nomme « pollicidisque » et qui ne sont probablement aussi que des nucléus discoïdes.*

**DISQUE POLYÉDRIQUE.** — P. Biberson donne ce nom à des pièces du gisement de l'Anthrope à Sidi Abderrahman : « certaines se rapprochent d'un sphéroïde mais comportent cependant une arête circulaire bien marquée sur le pourtour de la pièce. D'autres, au contraire, ont la forme d'un disque aplati, ne dépassant l'épaisseur d'un biface ... il semble s'agir d'instruments bien déterminés, peut-être des projectiles » (1956, 57, p. 76) [voir GALET AMÉNAGÉ].

**DISQUE-RACLOIR.** — L'objet nommé disque-racloir correspond très précisément dans sa description au « disque plat » ou au « pollicidisque ». Le terme a été proposé, en 1888, par l'abbé Blanquet qui en donne une définition détaillée : « la face supérieure fortement convexe est taillée à grands éclats comme sur les disques ordinaires... la face inférieure au contraire montre une disposition toute spéciale... elle présente d'abord au milieu l'empreinte en creu d'un grand éclat enlevé par un coup donné à la base sur le bord du disque... tout le bord de la pièce, sur cette même face, a été retaillé avec grand soin, par une série de retouches

*obtenues vraisemblablement au moyen de coups portés de l'autre côté de la pièce» (1888, 62, p. 538). L. Capitan, qui ne pouvait ignorer la communication de l'abbé Blanquet puisqu'il l'avait lui-même présentée à la Société d'Anthropologie de Paris, réinvente trois ans plus tard le disque-racloir qu'il décrit dans des termes presque identiques : « ils avaient une partie de leur pourtour soigneusement retaillée, comme le sont les grattoirs, tandis que le bord opposé à ce tranchant, et qui répondait au bulbe du grand éclat formant une des faces du disque, n'était pas retaillé, de façon à pouvoir être tenu facilement à la main » (1891, 169, p. 564).*

**DISQUE TÉNÉRÉEN.** — J. Tixier décrit sous ce nom des pièces provenant de la station « Adrar Bous III » (Ténéré, Sahara) dont il fait le gisement-type d'un néolithique saharien dit « Ténéréen ». Ces disques sont « entièrement bifaciaux et atteignent une minceur prodigieuse... ces disques « ténéréens » fixés perpendiculairement à un manche, servaient peut-être de houe » (1962, 843, p. 339).

DOS [voir p. 58 et p. 118 à 121].

**DOUBLE...** — Les outils doubles sont en général désignés par un nom composé du mot qui sert à nommer ordinairement l'outil, dans ce cas présentant deux secteurs actifs de même nature, suivi du qualificatif « double » (grattoir-double). L'ordre des termes est parfois inversé : double-tranchet (V. Commont, 1907, 261, p. 22), double-racloir (J. Fontes, 1912, 377, p. 344)... [voir aussi OUTIL-DOUBLE].

DUFOUR [voir LAME DE TYPE DUFOUR, LAMELLE DUFOUR], retouche [voir p. 114].

DUNCAN [voir POINTE DE DUNCAN].

## E

**ÉBAUCHOIR.** — A. Terrade utilise le terme en 1912 et 1913 pour désigner un objet qu'il figure (lame retouchée des deux côtés et sur son extrémité rectiligne perpendiculaire au grand axe) mais dont il ne donne pas de définition (1912, 831, p. 492; 1913, 832, p. 119).

**ÉCHARNOIR.** — R. Grunewald signale à Montmorency « les rabots qu'il conviendrait mieux de nommer « écharnoirs »... à base plane ou concave, à tranchant large souvent relevé et plus ou moins oblique » (1935, 426, p. 461).

**ÉCLAT.** — Ce mot désigne un produit de débitage [voir p. 93 à 106]. Certains éclats, non retouchés, sont cependant considérés comme des instruments au même titre que les pièces façonnées. Accompagné de divers qualificatifs, le mot a servi à former des noms d'objets plus ou moins élaborés.

**ÉCLAT A BORD ABATTU.** — F. Bordes utilise le terme éclat à dos lorsque l'*« un des tranchants a été détruit par des retouches courtes et abruptes »* (1948, 71, p. 116). J. Tixier définit le même type d'objet, qu'il nomme éclat à bord abattu : *« pièce de moyennes ou grandes dimensions à bord diversement abattu par retouches plus ou moins abruptes, dont la longueur est inférieure au double de la largeur... l'éclat à bord abattu a généralement un dos arqué à retouches abruptes ou écailleuses abruptes et se rapproche parfois morphologiquement du « couteau de l'abri Audi »... »* (1963, 844, p. 84).

**ÉCLAT A DOS NATUREL.** — L. Capitan emploie cette expression en 1892, signalant qu'à l'époque moustérienne « il existe des éclats à dos naturel et à bord opposé bien retouché » (1892, 171, p. 578) [voir RACLOIR].

**ÉCLAT A RETOUCHES ABRUPTES.** — D. et E. Peyrony nomment ainsi des « éclats de dimensions et de formes diverses, à bords abattus par retouches abruptes, soit partiellement, soit totalement, les uns formant grattoirs convexes ou concaves, d'autres des pointes... dont

*l'ensemble paraît avoir été employé surtout à racler des baguettes en os ou en bois, ce qui les a fait dénommer « raclettes » par le Dr Cheynier »* (1938, 682, p. 48) [voir fig. 207].

**ÉCLAT A TRONCATURE CONVEXE.** — Les différents types de troncatures se rencontrent aussi bien sur éclat que sur lame; les objets ainsi réalisés sont le plus souvent appelés « pièces à troncature ». D. de Sonneville-Bordes assimile une partie des éclats à troncature convexe aux couteaux à dos partiel qu'elle qualifie d' « atypiques » (1958, 807, p. 433).

**ÉCLAT DÉJETÉ.** — E. Vignard, qui signale pour la première fois ce type dans le Séblien, précise que les éclats déjetés « ont été obtenus par le coup du trapèze : leur base retouchée est toujours oblique par rapport à l'axe de la lame » (1931, 890, p. 80). Cette définition est celle d'une pièce à troncature rectiligne oblique dont la troncature est considérée comme la base. A Piscop, E. Giraud, C. Vaché et E. Vignard, rencontrent les mêmes objets mais constatent que « beaucoup portent encore ici, non seulement la demi-encoche mais même la pointe oblique non retouchée » (1938, 396, p. 23). Ces pièces répondent dès lors à la définition du « piquant trièdre ».

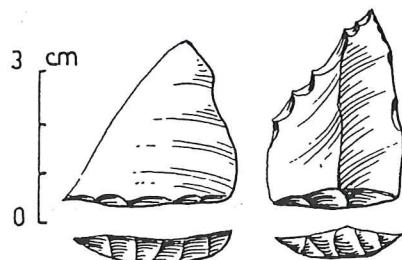
**ÉCLAT-ERMINETTE.** — R. Vaufrey cite divers objets australiens (tula, merna-wadna, barren) compris sous le nom général d' « éclat-erminette » (1952, 861, p. 326) [voir fig. 226].

**ÉCLAT LEVALLOIS.** — Cette forme, d'abord nommée « type Levallois » résulte d'une technique particulière de débitage [voir p. 103]. G. Goury estime que c'est un « terme impropre qui éveille l'idée d'éclats simplement sautés d'un bloc, tandis qu'il s'agit d'instruments intentionnellement façonnés » (1927, 420, p. 99). Il propose de les dénommer « outils Levallois » [voir fig. 18].

**ÉCLAT OLHA.** — E. Passemard fait connaître, en 1920, la présence à l'abri Olha (Basses-Pyrénées) de pièces qu'il convient de rappro-

cher des « hachereaux » : « grands éclats de roches dures, ophite, quartzite,... Par un coup violent on a détaché à une extrémité de ce caillou roulé un éclat lourd et épais, qui garde par conséquent un talon arrondi et bien-lisse, puis les bords ont été retaillés ou mieux redressés sur la face convexe, mais le taillant naturel de l'extrémité opposée au talon paraît avoir été utilisé tel-quel » (1920, 649, p. 556). E. Passemard figure une pièce qui correspond au « proto-hachereau » de J. Tixier et une autre qui paraît plus proche d'un grand éclat levallois à talon lisse et plan de frappe large et oblique (1920, 649, fig. 3 et 4). F. Bordes et L. Coulonges ont signalé la présence dans le Lot-et-Garonne de « hachereaux sur éclat, semblables à ceux qu'on a rencontré bien plus au sud, à l'abri Olha, en Pays basque » (1951, 90, p. 375). Le premier de ces auteurs emploie ensuite pour désigner de telles pièces les expressions : « hachereaux sur éclats, ou éclats Olha, forme fréquente en Afrique, mais que nous ne connaissons pas en France au nord de Sauveterre-la-Lémance » (F. Bordes, 1953, 78, p. 463).

**ÉCLAT-POINTE.** — G. et A. de Mortillet, en 1903, figurant une lamelle retouchée sur l'un des bords, la nomme « éclat-pointe » (588). Le nom est utilisé par E. Vignard pour désigner un objet « sébiliens », de morphologie variable, « obtenu de la même manière que la pointe moustérienne » mais de « dimensions plus réduites et d'épaisseur moindre » (1928, 888, p. 202). Pour G. Goury, qui décrit les mêmes objets de Sébil (Egypte), ils sont « retouchés sur une arête latérale, de préférence sur le côté gauche; certains de ces outils rappellent les pièces à tranchant abattu de l'abri Audi » (1931, 421, p. 137); mais, sans perdre son nom, « l'éclat-pointe s'achemine vers une forme semi-lunaire et vers des formes triangulaires et trapézoïdales » [fig. 80].



80. Eclair-pointe, d'après E. Vignard.

E. Vignard a, par la suite, précisé qu'« avec ces objets la transition se fait de la technique Levallois à une nouvelle technique de taille spécifique des industries sébiliennes : c'est

l'enlèvement généralisé du bulbe de percussion, qui est à l'origine du Sébiliens, technique qui ne sera plus jamais abandonnée et se poursuivra jusqu'à la fin du Sébil III... » (1955, 4, p. 440). Cette technique a été décrite de nouveau par H. Kelley, l'année suivante, lorsque cet auteur présenta « un nouveau type d'outil levalloisien », non dénommé, sans faire le rapprochement avec les « éclats-pointes » figurés par E. Vignard (1956, 459, p. 144). Les pointes trouvées par R. Solecki à Shanidar (Irak) et rapprochées des « pointes d'Emireh » ne sont peut-être pas sans rapport avec les « éclats-pointes » si l'on se réfère à l'opinion de D. Garrod qui y voit des « extrémités brisées de pointes moustériennes étroites dont la cassure a été régularisée par des retouches qui ont déterminé une base rectiligne » (1957, 388, p. 446). H. Alimen conserve le terme pour désigner les éclats de cette dernière forme qui « ont été tronqués près de la base, par une retouche abrupte, recoupant le bulbe (procédé de la troncature du talon), destinée à diminuer la longueur de l'éclat. Un dos abattu partiel, sur l'un des tranchants, achemine la forme de l'éclat vers le triangle ou le trapèze » (1955, 4, p. 122). F. Bordes entend par « éclat-pointe », un « éclat vaguement pointu dont la pointe a été précisée par des retouches » (1948, 71, p. 116).

**ÉCLAT-RACLOIR.** — F. Bordes définit ces pièces : « retouchées à la manière des racloirs sur une partie seulement du tranchant latéral, la retouche se bornant parfois à enlever les irrégularités du bord naturel, afin de le rendre plus ou moins rectiligne » (1948, 71, p. 116).

**ÉCLATEUR.** — E. Octobon a utilisé ce mot pour désigner des objets « de la même famille que les hachoirs, mais dont le tranchant, moins curviligne, est composé de dents très résistantes obtenues par l'enlèvement alternatif d'éclats (comme dans la technique des arêtes chelléennes) » (1939, 633, p. 126). Il a écrit par ailleurs : « ce sont de petits galets ou des blocs dont une arête a été abattue avec soin à coups alternés de percuteur, ce qui donne un tranchant à arête sinuose » (R. et E. Octobon, 1937, 636, p. 250) [voir CHOPPING-TOOL].

**ÉCORCHOIR.** — A. Rutot, qui attribue la création du terme à Cels, décrit sous ce nom des objets qui répondent aux récentes définitions du « couteau à dos atypique ». Ce sont « de grands et beaux éclats de débitage sub-triangulaires... Toutefois comme le sommet de ces éclats est souvent trop pointu, ils ont subi, probablement avant l'utilisation, une légère retouche locale et spéciale qui a eu pour but

*d'arrondir le sommet du côté destiné à trancher et aussi, sans doute, de renforcer le tranchant en lui donnant un peu plus d'épaisseur» (1903, 763, p. 146). Ce mot a été appliqué à divers objets sans que les auteurs justifient cette attribution. A. Debruge nomme ainsi des pièces de Tebessa (Algérie), dont « la partie tranchante subsiste dans sa forme normale... allant mourir vers la pointe, tandis que l'autre partie, par un fort éclat ingénieusement enlevé, a été préparée en vue de l'utilisation que nous attribuons à ce curieux objet» (1911, 302, p. 196). M. Exteens décrit l'année suivante, provenant de Tasmanie, un « instrument formé d'un éclat mince retouché à une extrémité et particulièrement sur les bords : ce n'est ni un grattoir ni une pointe. De la position des retouches il faut déduire que cet instrument se maniait comme un racloir : la pièce se tenait très bien entre le pouce allongé et l'index replié. Ces caractères nous font considérer cet outil comme un écorchoir» (1912, 363, p. 357).*

**ÉCORÇOIR.** — G. Goury décrit l'*« outil typique en forme de burin dit écorçoir »* (1931, 421, p. 251). Il ne pense pas que la partie agissante soit l'extrémité en biseau : « c'est une pièce allongée, en aspect de pic ou de hache, qui présente sur un côté une surface plane, une des extrémités est irrégulièrement obtuse, l'autre se termine presque toujours en pointe mousse ou en petit biseau; on devait utiliser l'angle formé par la surface plane et le côté latéral, car cet angle est avivé par des

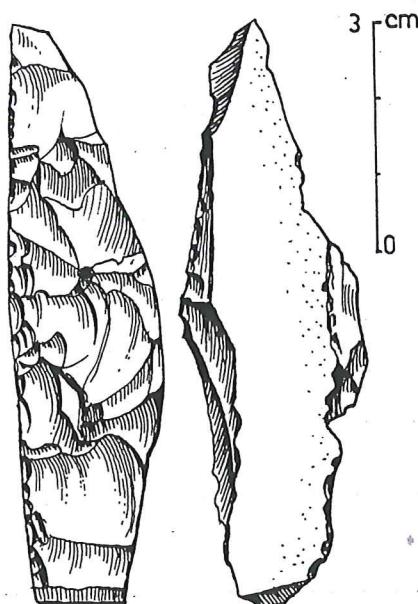
*retouches successives, qui sur certains exemplaires, ont extrêmement réduit la surface plane» (1931, 421, p. 241). R. Grunewald dit qu'à Montmorency, cette forme est « représentée par des outils bien en main, à bec plat, mince, transversal et souvent relevé» (1935, 426, p. 461). E. Giraud, C. Vaché et E. Vignard nomment ces outils « *pic-plane* » ou « *plane-racloir* » car « ils ont servi de racloirs concaves. Ce qui porte à penser qu'ils ont pu servir d'écorçoir, ce sont les traces noirâtres d'un tannate ou humate de fer » (1938, 396) [fig. 81].*

ÉCRASOIR [voir RETOUCHOIR].

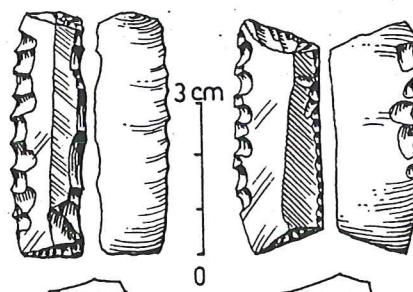
EDEN [voir POINTE D'EDEN].

EL AMUQ [voir POINTE D'AMOUQ].

**ÉLÉMENT DE...** — Les outils à tranchant formé d'éléments montés en série dans un même manche sont surtout connus par la découverte de pièces complètes en Egypte. A. Vayson de Pradenne a publié, en 1919, une fauille, à tranchant ainsi composé, trouvée à Solferino (1919, 869, p. 393). Bien que le terme élément de fauille [fig. 82] soit le plus couramment employé, le même auteur utilise, en 1920, l'expression élément denticulé [voir fig. 79] pour des objets dont les pointes ou den-

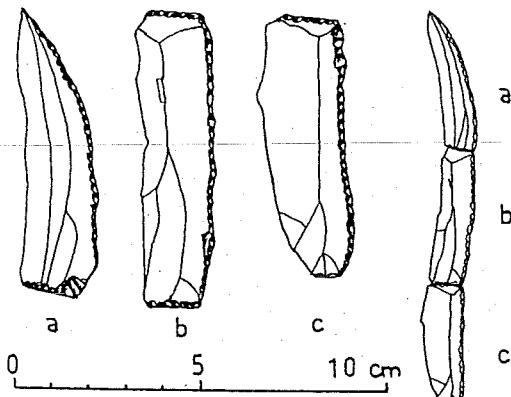


81. Ecorcoir, d'après G. Goury.



82. Élément de fauille, d'après J. Cauvin.

ticules « sont en groupes homogènes rangées sur un élément de courbe régulière » [voir DENTICULÉ] et justifie l'emploi du mot « élément » pour désigner ces pièces « car on ne conçoit pas que chacune puisse être employée seule » (1920, 870, p. 463). E. Pittard et M. Sauter écrivent : « nous donnons le terme d'éléments de scie aux silex dont un des bords a été retouché en dents plus saillantes et plus espacées que les autres auxquels nous réservons le terme d'éléments de couteau » (1938, 701, p. 5).



83. Élément tronqué : a — dos et base tronquée, b — dos et double troncature, c — dos et troncature distale, hypothèse du montage en série, d'après D. Peyrony.

**ÉLÉMENT TRONQUÉ.** — D. Peyrony a reconnu parmi les vestiges de la couche K de La Ferrassie des « pièces à dos de trois types différents [fig. 83].

- 1) quelques-unes droites du type de la Gravette, mais à base tronquée et abattue, les autres à dos arqué et à base également tronquée ou simplement régularisée (a);
- 2) des lames à troncatures et à dos généralement abattu (b);
- 3) enfin un troisième type dont l'extrémité opposée au talon est tronquée et abattue ainsi que le dos » (c).

L'auteur écrit alors : « quelle pouvait être la destination de ces pièces ? Trois d'entre elles, rencontrées à proximité les unes des autres et mises bout à bout représentent une sorte de grand couteau dont le dos pouvait être encastré dans une monture en bois et fixé à l'aide de résine ou de gomme pour lui donner la solidité et la résistance recherchées. Nous avons proposé cette hypothèse, par analogie avec les éléments de fauilles néolithiques, qui ne se distinguent des nôtres que par leur tranchant denté » (1934, 671, p. 86). Cette interprétation est à l'origine de la dénomination de l'élément tronqué que D. de Sonneville-Bordes définit : « lame à dos abattu et troncature retouchée à une extrémité ou aux deux, et présentant ainsi une forme parfois géométrique. La retouche peut être partielle ou totale, mais généralement ce sont des retouches qui n'intéressent qu'une partie du dos et des extrémités déterminent néanmoins une forme générale plus ou moins rectangulaire » (1960, 808, p. 195).

**EL KHIAM** [voir POINTE D'EL KHIAM].

**ELMENTEITA** [voir LAME D'ELMENTEITA].

**ELOUERA.** — R. Vaufrey signale le nom de cet objet australien « avec une sorte de dos épais... qui a pu servir de couteau » (1952, 861, p. 326) [fig. 84].



84. Elouera, d'après S. R. Mitchell.

**EMIREH** [voir POINTE D'EMIREH].

**ENCLUME.** — H. de Ferry, en 1870, appelle « enclumes de gros blocs sur les surfaces desquels on remarque des traces nombreuses d'une Trituration analogue à celle qui existe sur les marteaux ordinaires... le véritable usage de ces grosses pièces était de servir à équarrir les silex les plus volumineux et à en détacher des éclats que l'on ne pouvait obtenir avec les percuteurs ordinaires » (1870, 368, p. 26) [voir débitage p. 76]. La définition qu'en donne A. Rutot est un peu différente : « dalle plate formant résistance et servant à appuyer l'objet que l'on veut briser à coup de percuteur. Cette enclume, lors de son utilisation, reçoit, surtout le long de ses bords, les coups mal dirigés ou qui ricochent sur les surfaces arrondies de l'objet à briser, et ainsi il se produit sur ces bords des esquillements très irréguliers, allant depuis l'enlèvement de grands éclats, à un simple écrasement » (1909, 773, p. 468). Si H. de Ferry laisse supposer que le bloc à débiter était frappé sur l'enclume, A. Rutot, au contraire, considère que celle-ci est seulement destinée à « porter coup ».

Pour G. Goury, l'objet n'est plus un instrument de débitage mais de retouche; c'est un « gros silex de forme à peu près triangulaire; l'une des faces sert de base, tandis que l'arête opposée présente des écrasements et des marques de chocs multiples; ces enclumes servaient à la retouche des pièces » (1931, 421, p. 122). A. Cheynier interprète ainsi des nucléus esquilés « plus ou moins rétrécis à leurs extrémités, qui ont été percutés aux deux bouts, on peut admettre que ce sont des enclumes écrasées à leur point d'appui comme au point d'appui qu'elles offraient » (1934, 217, p. 359). Il utilise aussi pour ces pièces le terme « bigorne » qui correspond à une enclume spécialisée. J. Tixier, qui nomme également l'instrument « percuteur dormant », retient les deux interprétations : « bloc de roche plus ou moins dure posé sur le sol ou, en tout cas immobile, sur lequel 1°) on frappe un nucléus pour le

débiter... 2°) on pose un éclat... pour le retoucher à l'aide d'un percuteur manuel mobile» (1963, 844, p. 33). L. Mercier désigne par ce mot de petits objets, de 8 à 10 cm, «à section triangle scalène. Sur chaque pièce il n'y a trace d'utilisation que sur une partie de l'arête», c'est pourquoi il pense que «ces pièces pouvaient servir au débitage de l'os» (1935, 563, p. 9) [voir LAME A ARÈTE ÉCRASÉE].

**ENCOCHE.** — En 1902, L. Capitan et H. Breuil groupent en une même catégorie des «encoches façonnées sur des éclats de n'importe quelle forme. L'idée seule d'avoir un tranchant plus ou moins concave est la seule qu'on puisse discerner dans la fabrication de ces pièces» (1902, 178, p. 772). Souvent nommées «pièces à encoches», elles reçoivent aussi, par simplification, les noms de «coche» ou «encoche». C'est ainsi que J. de Heinzelin cite, après F. Bordes (1954, 79, p. 97), l'encoche en bout, située «à l'extrémité distale d'une lame ou d'un éclat» ou l'encoche d'angle quand «une macroencoche par retouche confine à un bord naturel tronqué ou abattu selon un angle plus ou moins aigu» (1962, 438, p. 39). Le mot encoche entre dans la composition de plusieurs termes (burin à encoche, scie à encoches,...) [voir p. 123].

**ENCOCHE BASILAIRE.** — J. de Heinzelin désigne ainsi une «lame ou lamelle originellement pointue et munie à la base de deux encoches opposées pour la fixation» (1962, 438, p. 36). Cette définition correspond à celle de certaines des pointes de flèche dites du type d'Helouan [voir fig. 177].

**ENCOCHE CARÉNOÏDE.** — G. Laplace donne ce nom à une pièce «sur éclat ou sur lame épais, s'élevant en forme de carène renversée, courte ou longue, surbaissée ou surhaussée, façonnée par une retouche surélevée partielle, latérale ou opposée au talon, en forme d'encoche» (1964, 497, p. 68).

**ENCOCHE SOUS CASSURE.** — P. Smith désigne par ce terme une pièce possédant, dans l'angle d'une cassure, une pointe dégagée par une encoche. Cet objet semble pouvoir être rapproché de certains perçoirs. L'auteur pense qu'il doit «peut-être aussi être considéré comme un type distinct» (1966, 804, p. 48). Cet objet, qui correspond à la figure et à la définition de l'«encoche d'angle» données par J. de Heinzelin, ne paraît pas très éloigné des pièces que F. Bordes nomme «pseudo micro-burin» (1954, 79, fig. III, n° 1 et p. 262).

**ENLÈVEMENT** [voir p. 60 et 99].

**ENTAME** [voir p. 94 et 97].

**ÉOLITHE.** — L'origine du mot est due à la création par G. de Mortillet d'une «période éolithique (eo-lithos), origine de la pierre, pour tout ce qui se rapporte au tertiaire» (1883, 585, p. 18). Le terme tendait à tomber dans l'oubli en même temps que les premières hypothèses sur l'existence de l'homme tertiaire, lorsque fut relancée la «question des éolithes». A. Rutot, qui étendit le sens d'«industrie éolithique» à «l'ensemble des industries de la pierre de tous les âges, qui ne comprennent, dans la partie qui nous a été conservée, que des matériaux pierreux (rognons ou éclats) directement utilisés pour frapper, pour couper... percer, après retouche d'accommodation éventuelle et avec retouche d'utilisation souvent appliquée, à l'exclusion complète de tout instrument taillé intentionnellement», semble être responsable de l'introduction du mot «éolithe». Il en donne pour définition : «en dehors de toute idée chronologique, l'un des outils... faisant partie d'un ensemble industriel dans lequel il n'existe aucun instrument taillé intentionnellement» (1908, 772). H. Breuil qui, dans les controverses nées autour de cette question, soutint l'origine géologique de ces objets, désigna des noms de «pseudo-ciseau, coche terminale, coche latérale, pointe obtuse...» (1910, 137, p. 385) les formes que pouvaient prendre naturellement les rognons de silex soumis à certaines pressions. En 1943, Koby nomme éolithes les «silex que des agents naturels ont fait ressembler à des silex travaillés» (1943, 465, p. 91).

**ÉPANNELAGE** [voir p. 94].

**ÉPAUFRURE.** — E. G. Gobert suggère l'emploi de ce mot pour désigner les résidus de la fabrication ou du réaffutage des burins : [voir p. 125] «on nomme couramment ces recoupes lamelles de coup de burin, par abus de mot. Ce ne sont point des lamelles. Elles n'ont pas les deux tranchants des lamelles. Les anglais ne les appellent pas bladelets, mais burin spalls, un mot équivalent au français épaufrure, éclat de pierre emporté mal à propos (Littré)» (1954, 411, p. 447, note 2) [voir p. 106].

**ÉPINE.** — A. Cheynier nomme ainsi certains perçoirs «très courts et minces perdus sur le bord de l'objet» (1939, 218, p. 372). G. Lalanne et J. Bouyssonie décrivent des pièces où «deux

*encoches voisines dégagent une sorte d' « épine » au bord de la lame, ou dent de scie (unique), outil commode pour creuser, par exemple une rainure dans une baguette* » (1946, 488, p. 71). R. Delarue et E. Vignard, qui appellent perçoirs *des outils dont la partie active est dégagée par des retouches alternes* » pensent que « quand les retouches qui font émerger la pointe ne sont pas alternes, on peut employer le terme épine » (1958, 312, p. 530). F. Lacorre désigne par le nom « d'outils à épines des pièces de diverses natures : grattoirs, racloirs, pointes ou éclats divers, où ont été aménagées spécialement de fortes arêtes dentelées, destinées surtout à déchirer, scier,

*ou couper des matériaux résistants* » (1960, 482, p. 273) [voir DENTICULÉ].

**ÉPINGLE À CHEVEUX.** — T. Wilson cite « les instruments préhistoriques de l'Amérique qu'on désigne habituellement sous le nom de perforateurs ou forets et qu'on appelle parfois, facetieusement, épingle à cheveux » (1901, 897, p. 592).

ERMINETTE [voir HERMINETTE].

EYZIES [voir TYPE DES EYZIES].

## F

**FABRICATEURS.** — A. Cheynier a utilisé ce terme calqué sur le mot anglais « fabricator » (1934, 217, p. 358). R. Neuville fait, en 1951, allusion à ces objets : « les longs éclats et les lames à section triangulaire et à une ou deux arêtes écrasées, caractéristiques du paléolithique supérieur de beaucoup de pays, ont souvent été pris pour des éclats d'avivage [voir LAME A ARÈTE MÉDIANE ÉCRASÉE]. Comme l'a bien écrit M. Leakey... qui les appelle des « fabricators », il s'agit en réalité de retouchoirs » (1951, 605, p. 77).

FACE D'ÉCLATEMENT, D'ENLÈVEMENT, ... [voir p. 58].

**FAUCILLE.** — Les objets considérés comme des fauilles sont ordinairement composés d'éléments montés en série dans un même manche [voir ÉLÉMENT DE..., fig. 82]. L. R. Nougier reconnaît un prototype de fauille dans un tranchet campignien dont « la partie active porte les indiscutables traces du lustre des céréales » [voir p. 131].

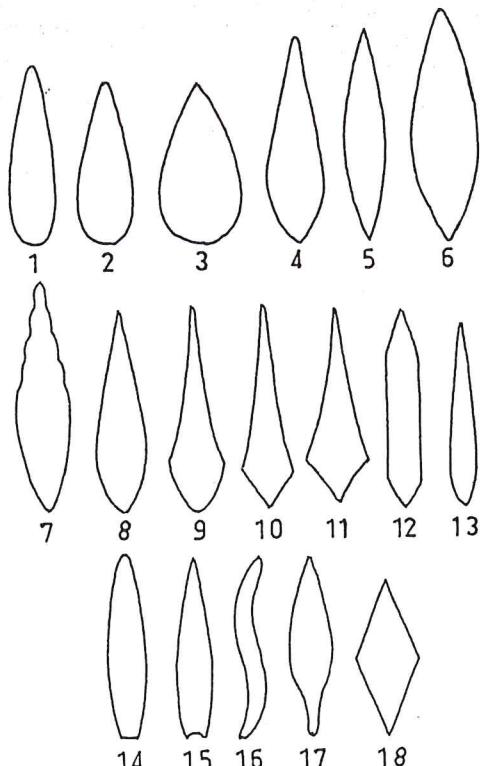
FAYOUM [voir BICORNE DU FAYOUM].

**FEDERMESSE.** — J. de Heinzelin adopte le mot allemand « Federmesser » pour désigner une « gravette dont la silhouette est nettement asymétrique, le sommet du bord abattu étant plus arqué que le bord tranchant » (1962, 438, p. 34). Il ne confond pas cet objet avec la pointe azilienne qui pour lui est une « autre variante de la gravette dont le bord abattu est entièrement courbe ou arqué ». Telle n'est pas la position de A. Bohmers qui écrit : « les auteurs comprennent par pointes aziliennes la même chose que H. Schwabedissen par « Federmesser » et que nous par pointes aziliennes, pointes tjongériennes et micro-pointes de Chatelperron » (1961, 67, p. 23) [voir fig. 66, 146].

**FER A REPASSER.** — G. Bailloud cite parmi l'industrie lithique campignienne des « rabots nucléiformes (fers à repasser) » (1955, 24, p. 14). Le terme est utilisé par E. Saccasyn della Santa (1946, 777).

**FER DE LANCE.** — Vers 1865 diverses pièces foliacées ont souvent été désignées par les termes « pointe de lance », « tête de lance » et même « fer de lance » (J. L. Combès, 1865, 254, p. 253).

**FEUILLE.** — Les emprunts au vocabulaire de la botanique sont nombreux dans la langue des préhistoriens [voir p. 38]. Boucher de Perthes, dès 1847, parle d'une variété de « couteau ayant tout-à-fait la forme d'une feuille de laurier » et d'un autre qui « simule une feuille de tilleul ou d'orme » (1847, 95, p. 404-405). A. Cheynier, en 1955, donne un tableau des types de « feuilles » [fig. 85] où figurent le charme (1), l'orme (2), l'aulne (3), le laurier commun (4), le laurier cerise (6), le châtaignier (7), le saule (13), le gui (16)... et, les



85. Types de feuille, d'après A. Cheynier.

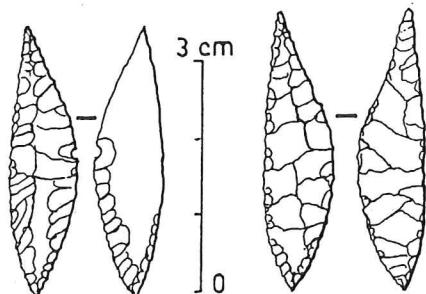
ressources sylvestres épuisées, la feuille de laurier réversible (5), à talon en ogive (8), à talon en tête de serpent (9), à angles saillants (11), etc... (1955, 228, p. 285).

Le mot feuille est parfois utilisé pour distinguer des formes obtuses par opposition à « pointe ». Il y a lieu de rapprocher de ce mot les expressions « *pièce foliacée* » et « *objet foliacé* » et de remarquer que tous ces noms sont souvent attachés à des pièces à retouche bifaciale ou à retouche couvrante sur une des faces.

**FEUILLE A FACE PLANE.** — Ce nom est donné par D. de Sonneville-Bordes et J. Perrot à des « *pointes à face plane... à extrémité obtuse* » (1954, 817, p. 334). Il est repris par J. de Heinzelin dans le même sens (1962, 438, p. 37).

**FEUILLE DE CHÈNE.** — H. Alimen écrit à propos d'objets du Stillbayen : « *on désigne sous le nom de feuilles de chêne, ou de denticulées, des lames à bords festonnés, souvent non symétriques, courbées à droite ou à gauche* » (1955, 4, p. 350).

**FEUILLE DE GUI.** — E. Patte a introduit en 1936 le nom « *pointe feuille de gui* » pour désigner des objets « *dissymétriques comme les feuilles de cette plante... fait essentiel : la dissymétrie de la feuille par rapport à son grand axe. Une partie des bords peut être obtenue à l'aide de retouches normales à la face d'éclatement. Cette feuille offre des variations. La face inférieure, correspondant au plan d'éclatement de la lame, est plus ou moins retouchée, mais toujours moins que la face supérieure, et elle est plus plate, presque parfaitement plane; en général un des bouts est plus aigu que l'autre, mais il peut y avoir presque identité. En principe, il y a donc dissymétrie des deux faces, des deux bords et des deux pointes* » (1936, 653, p. 158). Cet objet est plus simplement appelé « *feuille de gui* » [fig. 86].



86. Feuille de gui, d'après R. Daniel et E. Vignard.

J. de Heinzelin cite ce nom dans la catégorie des objets foliacés bifaces en signalant sa petite dimension et qu'il s'agit d'un « *type diminutif* » de la feuille de saule (1962, 438, p. 37), il ne peut donc s'agir de l'objet décrit par E. Patte mais d'une forme voisine et symétrique déjà signalée par H. Breuil dans le Tardeñoisien comme feuille de saule « *très petite et très étroite* » (1950, 149, p. 59).

#### FEUILLE DE LAURIER [voir aussi POINTE SOLUTRÉENNE].

Boucher de Perthes, en 1847, figure un éclat allongé et pointu dont il compare la forme à celle d'une feuille de laurier (1847, 95, p. 404). A. Tréneau de Rochebrune applique le terme à un objet solutréen dès 1865 (1866, 845, p. 97). G. de Mortillet l'utilise à son tour (1867, 583, p. 195) mais ne provoque la généralisation de son emploi que lors de la publication du « *Préhistorique* » en 1883. Il écrit alors : « *la pointe en feuille de laurier, dont le nom indique très bien la forme générale, est taillée avec beaucoup de soin, non seulement sur les côtés, mais encore aux deux extrémités et sur les deux faces... la longueur varie dans les proportions de un à huit et même au delà... les pointes solutréennes en feuille de laurier sont toutes au moins deux fois plus longues que larges, et il en est donc la longueur dépasse un peu quatre fois la largeur. Le point de plus grande largeur n'est pas au milieu, mais bien vers le bas, à peu près au tiers inférieur... la base se termine souvent un peu en triangle...* » (1883, 585, p. 355). E. Cartailhac, en 1889, emploie l'expression « *pointe de trait en forme de feuille de laurier* » (1889, 188, p. 57). En 1897, E. Piette écrit encore : « *pointes de sagaises taillées en forme de feuille de laurier* » (1897, 690, p. 169). En 1912, H. Breuil utilise comme nom le terme réduit à « *feuille de laurier* » (1937, 146, p. 34). D. de Sonneville-Bordes et J. Perrot donnent pour définition de cet objet : « *pointe foliacée biface, totale ou presque totale, à section symétrique, à retouches plates obtenues par percussion directe ou, dans certains cas, indirecte (retouches en écharpe), et régularisée parfois par retouches par pression* » (1954, 817, p. 334). Pour J. de Heinzelin « *le terme décrit la silhouette qui est symétrique et qui peut atteindre d'assez grandes dimensions. L'épaisseur maximum est à peu près le quart ou le cinquième de la largeur maximum. La retouche est entièrement couvrante, plate mais obtenue, pour la plupart, par percussion;... la feuille de laurier est parfois pédonculée* » (1962, 438, p. 37).

H. de Ferry, en 1870, nomme ces objets « *têtes de flèches* » et dit qu'ils « *peuvent être ramenés sans difficultés à quatre combinaisons géométriques : 1) l'ovale terminé en*

*pointe aux deux extrémités de son grand axe; 2) l'ovale terminé en pointe à une seule extrémité; 3) le losange; 4) le double triangle, de hauteur inégale, opposé idéalement base à base»* (1870, 368, p. 73).

L'abbé Ducrost, en 1873, signale une forme de Solutré qu'il compare à un « *type acheuléen renversé, la partie inférieure est allongée en forme de pédoncule et c'est la partie supérieure qui reste la plus large* » (1873, 338, p. 643). En l'absence de figure il est malaisé de savoir s'il s'agit de la pointe dite « *de type Sigottier* » [voir *POINTE DE TRAIT TYPE...*] ou de celle que de Ferry nomme en « *double triangle* ». E. Piette, en 1875, nommant « *flèches* » les objets du type de Solutré, cite, à côté des quatre formes distinguées par H. de Ferry, « *la pointe à pédoncule, la pointe à base tronquée et la pointe monobarbelée* » (1875, 685, p. 922). Arcelin, en 1890, parle de « *pointes solutréennes* » et considère que « *les formes très variées rentrent dans cinq types principaux... par ordre de fréquence : 1) le losange irrégulier formé de deux triangles isocèles de hauteur inégale, opposés base à base; 2) l'ovale terminé en pointe aux deux extrémités; 3) l'ovale terminé en pointe d'un seul côté (type en amande); 4) le losange régulier; 5) la flèche à soie* » (1890, 18, p. 306).

A Badegoule, le Dr Cheynier nomme *feuille de laurier commun* le « *type courant. Schématiquement deux triangles accolés par leur base, isocèles, inégaux, avec arrondi au bord* », feuille de laurier cerise une forme « *plus large, type le plus répandu, celui de Volgu. Le petit triangle de base est équilatéral. Le grand est deux fois plus haut* » et feuille de laurier réversible une pièce formée de « *deux triangles égaux et pointes interchangeables. Les bords sont les segments de deux cercles égaux qui se coupent* » (1949, 220, p. 137).

P. Smith utilise une classification des feuilles de laurier solutréennes en 13 sous-types [fig. 87] :

A : symétriques, pointues aux deux bouts, largeur moyenne « ...c'est la forme la plus commune, la feuille de laurier typique... les côtés sont généralement incurvés plutôt que droits, et la retouche peut varier depuis une retouche grossière par percussion jusqu'à une retouche extrêmement régulière »;

B : larges, symétriques, pointues aux deux bouts « ...dans beaucoup de cas il est assez large et lourd pour rappeler les bifaces du moustérien de tradition acheuléenne »;

C : pièces foliacées à base convexe;

D : pièces foliacées à base concave (symétrique);

E : pièces foliacées à base concave (asymétrique);

F : pièces foliacées asymétriques du type de Montaut;

G : pointes de Badegoule (unifaciales) [voir ce mot];

H : pointes à pédoncule;

I : feuilles de laurier miniature;

J : très grandes pièces foliacées [voir FEUILLE DE VOLGU];

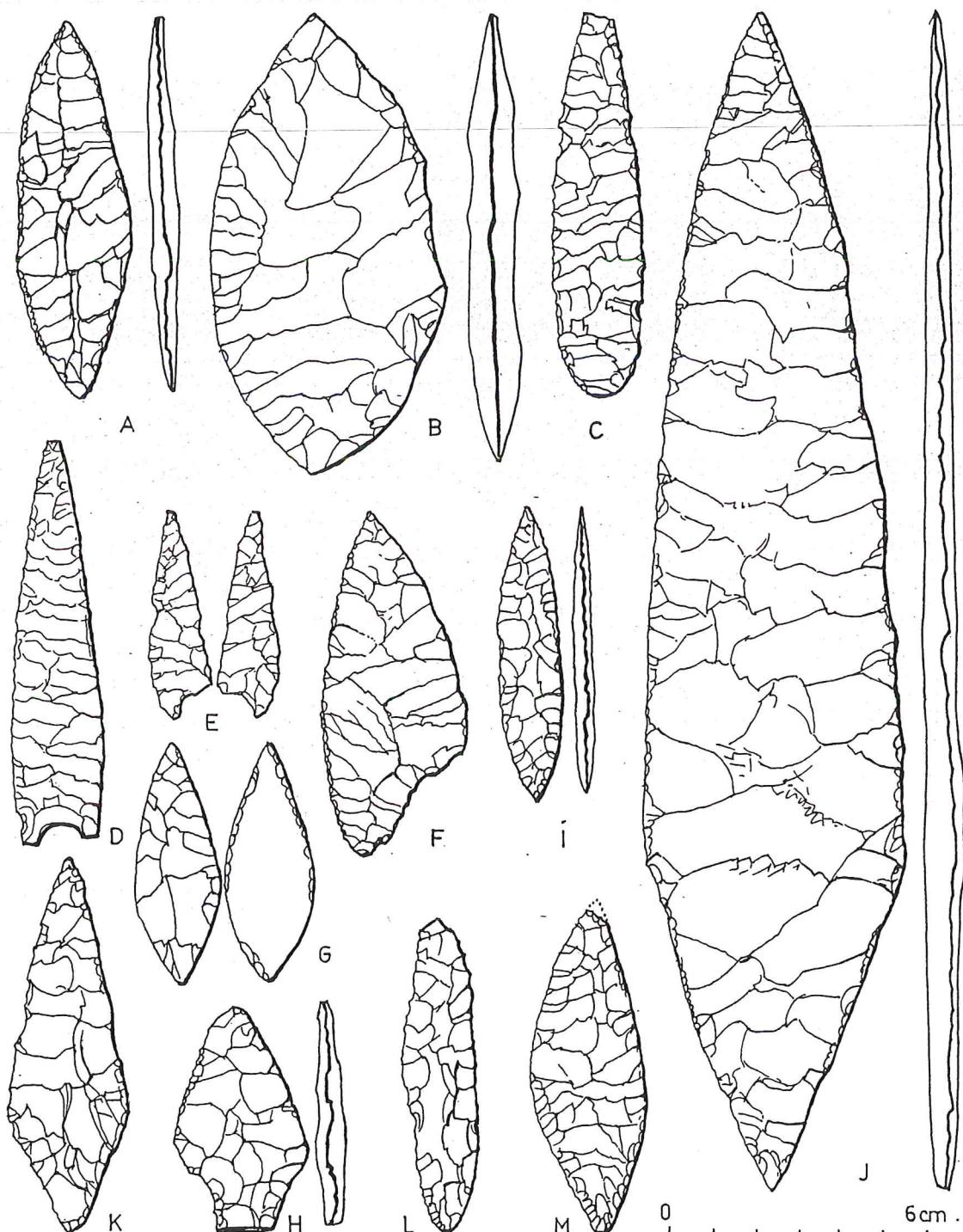
K : pointes sub-losangiques, rhomboïdales, ou à base triangulaire;

L : très allongée et symétrique, avec des bouts pointus ou quelquefois arrondis et des côtés absolument droits, parallèles sur une grande partie de leur longueur « ...la retouche est habituellement très délicate. On pourrait presque les appeler des feuilles de saule bifaciales »;

M : pièces foliacées bifaciales asymétriques « qui sont néanmoins distinctes du type de Montaut... elles sont habituellement de taille moyenne et ne présentent aucune différence, excepté leur silhouette, avec les feuilles de laurier ordinaires symétriques, bifaciales, dont elles sont probablement des variantes » (1966, 804, p. 51).

H. Breuil cite de très petites pièces « aux dimensions de pointe de flèche... la vraie petite feuille de laurier à retouche solutréenne, qui développe assez souvent un pédoncule, mais pas d'ailerons... appartient aux niveaux à pointes à cran » (1937, 146, p. 59). D. de Sonneville-Bordes signale aussi le type de « *petite feuille de laurier losangique à retouches incomplètes... que Cheynier a décrit sous le nom de fléchettes* » (1960, 808, p. 306). Ces pièces paraissent correspondre aux sous-types I et G de la classification de P. Smith.

**FEUILLE DE MONTAUT.** — L'objet nommé feuille de Montaut a plus souvent été appelé pointe. L'orthographe du toponyme présente de nombreuses variantes et l'existence d'un autre site solutréen, dans l'Indre, pareillement nommé, augmente la confusion. En 1898, Piette cite « *un grattoir ayant la forme des pointes de Montault* » (1898, 691, p. 536). H. Breuil parle de la « *pointe solutréenne moyenne de Monthaut (Landes) à base asymétrique* » (1937, 146, p. 24, fig. 14). E. Passemard de « *pointe à pédoncule diffus, comme celles de Montault* » (1944, 651, p. 43). D. et E. Peyrony de pièces ayant un aspect « *de pointe à base déjetée comme celles de Monthaud (Landes)* » (1938, 682, p. 43). A. Cheynier décrit à Badegoule « *les feuilles à talon déjeté asymétrique, comme celles de Monthaud (Landes)* » (1949, 220, p. 138), tandis que J. Combier utilise le terme « *armature à cran oblique du type de Montaut* » (1955, 256, p. 149, fig. 12, n° 6). D. de Sonneville-Bordes signale la « *présence dans*



87. Types de feuilles de laurier, d'après P. Smith.

le Solutréen supérieur de Laugerie Haute de pièces bifaces à cran plus ou moins accusé (feuilles de Montaut) » (1960, 808, p. 290). J. de

Heinzelin présente l'objet comme une « variante asymétrique » de la feuille de laurier qui se distingue par la « présence d'un cran et d'un

*pédoncule peu développé* » (1962, 438, p. 37). P. Smith considère également ce type comme une variété de la feuille de laurier et en fait le sous-type F de la classification détaillée qu'il propose pour ce type (1966, 804, p. 52) [voir fig. 87 F].

**FEUILLE DE PEUPLIER.** — L'objet ainsi nommé par J. de Heinzelin est « *semblable à un petit biface très plat et dont la silhouette est intermédiaire entre la cordiforme et la triangulaire* » (1962, 438, p. 37). J. Combier signale ce type distingué par B. Klima parmi les pointes foliacées du Szelétien : « *trapues à base large* » (1962, 258, p. 562) [voir POINTE FOLIACÉE, fig. 199, 1].

**FEUILLE DE SAULE.** — Ce terme fut utilisé anciennement par G. de Mortillet (1867, 583, p. 195). Son emploi paraît avoir été répandu par H. Breuil vers 1914. J. Déchelette écrit : « *celles de forme étroite et effilée, connues sous le nom de pointes en feuille de saule, sont le plus souvent retaillées sur une seule face* » (1924, 304, p. 138). G. Goury s'exprime dans les mêmes termes (1927, 420, p. 203).

D. Peyrony distingue la feuille de saule biconvexe, qu'il présente comme l'aboutissement de la feuille de laurier par « *un passage insensible à une forme plus élancée* », et la feuille de saule uniface inventée durant la dernière phase du Solutréen supérieur (1932, 666, p. 94). A. Cheynier la décrit : « *allongée, étroite, ordinairement petite et souvent réversible* » (1949, 220, p. 137). Suivant la définition de D. de Sonneville-Bordes et J. Perrot, c'est une « *pièce foliacée allongée, à section en segment de cercle, retouchée par pression sur la face supérieure, rarement sur la face inférieure* » (1954, 817, p. 334). Les caractères descriptifs retenus par J. de Heinzelin sont : « *silhouette symétrique plus étroite que la feuille de laurier; silhouette et profil de courbure régulière réalisés par retouche en écharpe* » (1962, 438, p. 37). Pour H. Breuil, elle « *se distingue surtout par la retouche rubanée* » (1950, 149, p. 59) et il en existe de très petites et très étroites dans le Tardenoisien [voir FEUILLE DE GUI].

P. Smith dit de ces pièces : « *elles varient quelque peu en dimensions, et aussi par la quantité de retouche qui a été appliquée à la face inférieure, mais pour le reste il ne semble pas y avoir de variations suffisamment nettes pour subdiviser cette catégorie. La retouche est presque toujours très régulière et fine; les bouts sont habituellement arrondis et, en général, l'outil est incurvé quand on le regarde de côté, étant fait sur une longue lame courbe. Dans la plupart des cas la retouche sur la face inférieure est très limitée* » (1966, 804, p. 54).

On notera que la retouche de ces pièces est généralement perpendiculaire à l'axe de la pièce et non « *en écharpe* » comme l'a écrit J. de Heinzelin.

**FEUILLE DE SBAIKIA.** — Les pièces foliacées bifaces, dont Reygasse avait fait le type caractéristique du « *Sbaikien* », ont parfois été nommées feuilles de Sbaikia (H. Kelley, 1960, 462, p. 481) [voir BIFACE SBAIKIEN].

**FEUILLE D'EUCALYPTUS.** — Ce nom a été donné à une « *lame retouchée sur tout son pourtour et d'une finesse remarquable* » (B.S.P.F., 1944, p. 119). Il semble s'agir simplement d'une lame à retouche continue bilatérale.

**FEUILLE DE VOLGU.** — A. Cheynier, qui le nomme « *feuille de laurier-cerise* », définit ce type plus large que la feuille de laurier ordinaire, « *le plus répandu, celui de Volgu, le petit triangle de base est équilatéral, le grand est deux fois plus haut* » (1949, 220, p. 137). Pour P. Smith, le critère retenu est la dimension : « *les très grandes pièces foliacées (autres que des ébauches) trouvées à Volgu, la Crouzette (Dordogne) et un certain nombre d'autres sites indiquerait également une catégorie spéciale* »; il en fait le sous-type J de sa classification des feuilles de laurier (1966, 804, p. 53). Certains auteurs font référence aux grandes feuilles de laurier en écrivant simplement « *feuilles de Volgu* » (N. N. Morosan, 1934, 574, p. 451) [voir fig. 87 J].

**FEUILLE PARASOLUTRÉENNE.** — Les pointes foliacées bifaces des industries non solutréennes (Szelétien ou industries africaines) sont ainsi nommées par H. Breuil (1954, 150, p. 9).

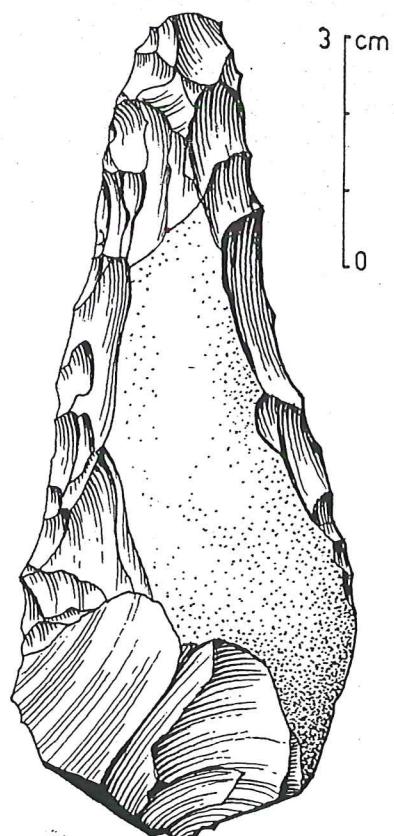
**FEUILLE PLANE.** — H. Breuil cite, en 1950, les « *feuilles planes (proto-solutrénnes)* » (1950, 149, p. 58) [voir POINTE A FACE PLANE].

**FEUILLE TYPE DE...** — A. Cheynier forme des termes sur ce modèle et nomme ainsi la feuille « *type de Monthaud ... à base asymétrique* » ou « *type de Parpallo ... à pédoncule et à ailerons* » (1955, 228, p. 285).

**FEUILLE UNIFACE.** — H. Kelley utilise ce nom, soit pour des pièces à retouche périphérique « *petite feuille uniface à extrémité dégagée en perçoir* », soit pour des pièces à retouche envahissante ou couvrante « *petite feuille uniface appointée* » (1939, 456, p. 213, fig. 1, nos 3 et 4).

**FICRON.** — En 1908, V. Commont, décrivant des « coups-de-poing » qui « ont ordinairement un talon épais, parfois complètement décortiqué, mais plus souvent ayant conservé une partie de la croûte du silex », écrit : « ils sont fréquemment allongés, les plus pointus sont désignés par les ouvriers sous le nom de « ficrons »... ». V. Commont explique ce mot dans une note : « un ficron, du verbe ficher, en patois figuer, est une pointe en fer que les hortillons fixent au bout de la perche ou aviron avec laquelle ils appuient sur le fond de l'eau pour faire avancer le bateau » (1908, 263, p. 546). Le même auteur donne en 1911 une définition de l'objet : « coup-de-poing de grande taille allongé, à talon épais, arête sinuuse, section triangulaire ou losangique » (1911, 266, p. 79). Le mot est dès lors couramment employé, notamment par H. Breuil. En 1927, G. Goury en donne une description proche de celle de V. Commont : « outils en forme d'amande à section losangique et parfois encore triangulaire, à arête sinuuse, taillés sur les deux faces... les uns s'allongent et forment de grosses pointes (ficrons) » (1927, 420, p. 73). Dix ans plus tard A. Vayson de

Pradenne nomme ainsi toute une catégorie de bifaces : « les ficrons, pièces de forme allongée, à section épaisse, à base souvent globuleuse ou hémiglobuleuse » (1937, 874, p. 107). Il en figure 7 variétés qu'il qualifie de « en poignon », « lancéolé », « en langue de chat », « en ciseau », « en tête d'aspic », « à bec rond », « en gouge ». Plusieurs de celles-ci semblent correspondre à ce que l'on a nommé « biface lagéniforme ». M. Gruet distingue le « ficron... biface triangulaire épais » et le « ficron lancéolé... biface triangulaire plat » (1945, 424, p. 198). F. Bordes écrit, en 1961 : « nous faisons revivre le vieux mot de ficron en l'appliquant aux bifaces qui ont la même forme générale que les bifaces lancéolés ou même micoquiens, mais où le travail des arêtes est nettement moins soigné... généralement antérieurs aux formes lancéolées vraies et aux formes micoquiennes, les ficrons en sont très probablement les ancêtres » (1961, 87, p. 58). Les caractéristiques de l'outil sont donc pour Bordes : « aspect lancéolé, arête de la pointe sinuuse — base épaisse le plus souvent assez grossièrement taillée — côtés droits ou légèrement convexes (ficron lancéolé) ou concaves (ficron micogien) » [fig. 88].



88. Ficron, d'après F. Bordes.

**FICRON LANCÉOLÉ.** — A. Vayson de Pradenne figure sous ce nom un biface présentant un resserrement au-dessus de la partie inférieure globuleuse et une pointe constituée par la rencontre de deux bords légèrement convexes. Pour F. Bordes l'objet se distingue aussi par ses « côtés droits ou légèrement convexes » tandis que M. Gruet le définit comme un « biface triangulaire plat ».

**FICRON MICOQUIEN.** — Dans la classification de F. Bordes cette variété de ficron est caractérisée par des côtés légèrement concaves.

**FILIÈRE.** — L. Mercier nomme « filières ou calibres... des coches parfaitement circulaires... à bords coupants, aménagées sur éclats quelconques » (1935, 563, p. 9).

**FLANC DE NUCLÉUS** [voir p. 98].

**FLÈCHE.** — Les flèches sont, avec les haches, les premiers objets de pierre dont la forme a suscité une interprétation fonctionnelle. Parmi les anciens instruments de pierre, Jussieu cite, en 1723, les « armatures de flèche », Mahudel, en 1740, les « pointes de flèche ». En 1768, Valmont de Bomare écrit à propos des « flèches de pierre » : « les lithologistes donnent ce nom ou aux bélémnites, ou aux pyrites

*pyramidales, et quelquefois à des pierres très dures qu'on trouve taillées sous cette forme, et dont les anciens se servaient en guise de trait. Ils avaient aussi l'art de tailler ces pierres sous d'autres formes* » (1768, 330, t. 2, p. 667). Boucher de Perthes, en 1847, figure une pointe Levallois qu'il appelle « flèche » (1847, 95, p. 407 et pl. 28, 10 a); il utilise par ailleurs le terme « pierre de flèche ».

Divers objets ont reçu anciennement le nom de flèches : c'est ainsi que E. Piette utilisait le terme *flèche monobarbelée* pour désigner les pointes à cran solutréennes (1875, 685, p. 924) et ceux de *flèche à gibbosité* et *flèche à dos rabattu* pour les pointes à gibbosité ou à bord abattu (1898, 691, p. 543). Le mot reste fréquemment employé pour nommer les « pointes de flèches » [voir **POINTE DE FLÈCHE** et **ARMATURE**].

**FLÈCHE A TRANCHANT OBLIQUE.** — C. Barrière estime que « l'évolution du trapèze et surtout du triangle vers la flèche à tranchant transversal peut prendre un aspect un peu particulier par suite de l'incurvation du pédoncule naissant. L'exagération de cette incurvation entraîne une déviation du pédoncule par rapport à la perpendiculaire au tranchant et celui-ci, au lieu d'être transversal, devient oblique » (1956, 40, p. 62) [voir fig. 1 a].

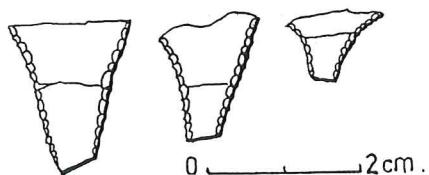
**FLÈCHE A TRANCHANT TRANSVERSAL.** — L'expression est empruntée à la traduction de l'ouvrage de Nilsson « Habitants primitifs de la Scandinavie ». M. Delfortrie, en 1872, repousse l'interprétation de Nilsson : « ce curieux instrument, qui varie en longueur depuis 5 jusqu'à 15 ou 20 mm, se termine par un tranchant droit taillé en biseau, il porte le plus ordinairement au talon et sur ses parties latérales des retouches qui annoncent qu'il était emmanché... cet instrument, lorsqu'il était pourvu de son manche, devait avoir à peu près l'aspect de nos tourne-vis; son tranchant très fin, produit par éclat, indique que l'outil était destiné à des ouvrages délicats; ne serait-ce pas un instrument de tatouage? » (1872, 316, p. 704) [fig. 89]. L'objet a très fréquemment été nommé « *tranchet* ». G. de Mortillet, partisan de

cette interprétation, estime que, en admettant l'hypothèse d'une armature de flèche, « le silex aurait été emmanché par sa partie la plus étroite, et ce serait le tranchant en biseau, la partie la plus large, qui représenterait le sommet ou la pointe de la flèche. Cela est contraire à toutes les règles de la balistique » (1883, 585, p. 518). Cet auteur conclut : « c'est donc bien un simple tranchet; seulement, comme il est trop petit pour être manié à la main, on lui a adapté un manche ». J. de Baye, qui a recueilli de nombreux objets de ce type dans les hypothèses de la Marne, les considère après Nilsson comme des flèches (1873, 47, p. 196); il leur a consacré un article (1889, 48). A. Cheynier qui, avec J. Bouyssonie, présente une bibliographie détaillée concernant ces flèches (1946, 240), tente d'établir une distinction entre flèche tranchante et tranchet : « les flèches tranchantes sont issues de la fragmentation des lames... généralement par des procédés communs sans encoche préalable... les tranchets (0,04 m à 0,10 m)... sont tirés d'un éclat ou d'un bloc auquel on abattait deux bords plus ou moins symétriques » (1946, 219, p. 210). A. Cheynier classe les flèches tranchantes en trois catégories : triangulaires, trapézoïdales, à talon. Celles qu'il qualifie de « à talon » sont « de forme subtriangulaire, ont un tranchant et deux côtés d'emmanchement dont la jonction se fait sur un pied, ou plutôt un talon, ordinairement mousse, brut, épais, informe, parfois avec un méplat ou taillé dans le cortex ». Le R. P. Burdo, en 1948, propose une classification de ces flèches :

- 1) large (trapézoïdales ou triangulaires); 2) à tranchant convexe; 3) à côtés concaves; 4) isocèle à sommet étroit; 5) isocèle à sommet large; 6) isocèle à talon; 7) isocèle étroit; 8) trapèze allongé et étroit; 9) à retouches écaillées (1948, 162, p. 125).

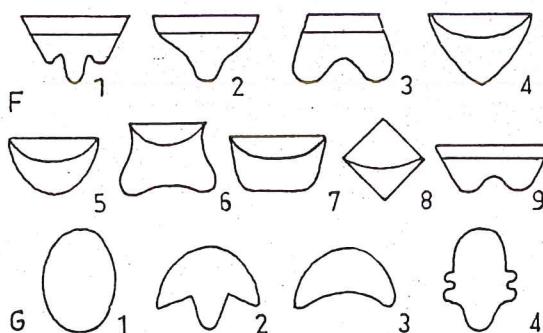
C. Barrière subdivise les flèches tranchantes en fonction de la technique de façonnage : « la forme est élancée, la longueur du tranchant est plus petite que la hauteur de la pièce. Celle-ci est triangulaire ou trapézoïdale. Le façonnement est selon

- la technique tardenoisienne;
- la technique néolithique, suivant l'époque à laquelle appartiennent les gisements » (1956, 40, p. 62). R. Lacam, figurant des pièces où la retouche rasante envahit la face supérieure, écrit à ce propos : « si les retouches des flèches à tranchant transversal... (du Tardenoisien III) ont l'aspect néolithique nous ne pouvons les considérer que comme l'aurore de cette nouvelle technique » (R. Lacam, A. Niederlender, H. Vallois, 1944, 477, p. 39). Les flèches tranchantes à retouche envahissante du néolithique nord-africain sont également subdivisées en deux types par R. Vaufrey qui,



89. Flèche à tranchant transversal, d'après R. Daniel et E. Vignard.

à côté de celles à retouche abrupte, signale les « flèches à tranchant transversal à retouche néolithique » (1939, 857, fig. 25, n° 8). H. J. Hugot distingue dans le matériel saharien neuf types d' « armatures à tranchant transversal » (F 1 à 9) et quatre types d' « armatures à tranchant arrondi » (G 1 à 4), (1959, 446) [fig. 90]. Lenez avait signalé, dès 1910, un type particulier de flèche à tranchant transversal « obtenu très simplement par brisure transversale d'une lame à trois pans. L'un des bords, formant biseau tranchant, a été conservé tel quel; dans l'autre on a habilement découpé un pédoncule ou soie, et deux ailerons parallèles au pédoncule » (1910, 520, p. 52).



90. Flèches tranchantes sahariennes : F — armatures à tranchant transversal, G — armatures à tranchant arrondi, d'après H. Hugot.

**FLÈCHE DANUBIENNE.** — J. G. Rozoy réunit en une catégorie unique (101 et 101 bis de sa liste-type de l'épipaléolithique franco-belge) les flèches danubiennes et la pointe de Sonchamp. Il précise que le terme « flèche danubienne » est une « expression strictement morphologique groupant les divers types... : triangles, trapèzes ou pointes, avec retouche inverse plate de la petite troncature » (1967, 758 bis, p. 216).

**FLÉCHETTE.** — En 1937, l'abbé Breuil signale qu' « à la Gravette, M. Lacorre a récemment observé, sur l'Aurignacien moyen, un curieux niveau à fléchettes foliacées à retouche très menue et courte, qui précède le niveau à pointes de la Gravette » (1937, 146, p. 18). En 1950, H. Breuil utilise l'expression « fléchettes de Lacorre » (1950, 149, p. 59). Diverses définitions générales de l'objet ont été données :

« pièce foliacée sublosangique à courtes retouches abruptes, parfois alternes, généralement sur tous les bords » (D. de Sonneville-Bordes et J. Perrot, 1956, 820, p. 547);

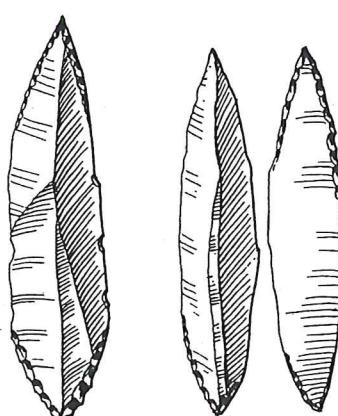
« pointe à retouches marginales abruptes, monolatérales ou bilatérales, directes ou inverses » (G. Laplace-Jauretche, 1957, 493, p. 141);

« pièce mince, souvent pointue aux deux extrémités et dont la forme est obtenue par des retouches particulièrement ténues sur une grande partie du pourtour » (J. de Heinzelin de Braucourt, 1962, 438, p. 34);

« instruments allongés, à contour plus ou moins ovalaire et à retouches marginales. Les retouches sont souvent situées sur la face inférieure dont elles font le tour. D'autres fois, elles n'existent pas sur toute la périphérie de la pièce, ou bien encore sont situées sur la face supérieure » (L. Pradel, 1952, 712, p. 541).

F. Lacorre, qui a consacré un article à ces objets (1933, 478), en donne, dans la monographie du site de la Gravette, une description : « leurs dimensions varient : la longueur de 24 à 72 mm (ces dernières rares), les plus nombreuses, en moyenne de 43 à 46 mm; la largeur de 8 à 17 mm, pour la plupart de 11 mm environ... on observe que ces armatures d'aspect généralement frêle possèdent, quand elles les ont conservées, des plans de frappe souvent excessivement minces, certains avoisinant 1 mm. Déattachées du nucléus par percussion au bois, elles ont un conchoïde très diffus; mais le plus souvent, il a été enlevé systématiquement... Toute la technique de taille a tendu à faire de ces pièces de véritables pointes de flèches, en accusant peu la retouche. Les talons ont été façonnés par des retouches abruptes, qui les arrondissaient pour en préparer l'emmanchement... les sommets des lames ont été appuyés par un travail de retouches généralement très fines, émoussant à peine le tranchant. Quant au bord, c'est habituellement le bord droit qui est façonné en forme arquée, tandis que l'autre, laissé intact et tranchant, est étonnamment maintenu avec ses sinuosités naturelles... » (1960, 482, p. 58) [fig. 91].

A. Laraux, L. Pradel et A. Chollet publient sous le nom de fléchettes des « pointes folia-



91. Fléchette, d'après F. Lacorre.

cées à retouches marginales courtes et semi-abruptes de la face inférieure» (1950, 728, p. 222). Ces pièces « périgordiennes » ne diffèrent pas dans leur définition de celles au sujet desquelles D. de Sonneville-Bordes écrit : « il faut rapporter à la fin du Magdalénien supérieur une série de « fléchettes à retouches inverses » semi abruptes, que nous appelons « pointes de Laugerie Basse »... » (1960, 808, p. 379). A. Cheynier a nommé « fléchettes » des pièces de Badegoule (1949, 220) que D. de Sonneville-Bordes décrit comme « petite feuille de laurier losangique à retouches incomplètes mais non inachevées » (1960, 808, p. 306). L. Pradel dit qu' « il s'agit d'instruments foliacés, mais de petites dimensions et qui au lieu de la belle retouche solutréenne caractéristique des feuilles de laurier présentent des retouches courtes sur les bords » (1957, 718, p. 602). P. Smith propose pour ces pièces le nom de pointe de Badegoule [voir ce nom et fig. 87 G].

Dans les industries épipaléolithiques, on a nommé fléchettes des objets obtenus par la technique du microburin [voir p. 127]; à Piscop des lamelles retouchées à deux extrémités pointues fabriquées « à partir de lamelles encochées » (E. Giraud, C. Vaché, E. Vignard, 1938, 396, p. 23); dans la région de Nemours des pièces qui « ne sont peut-être que des scalènes inachevés... ces menus objets constituaient de petites armatures parfaitement utilisables... vraiment minuscules et fort bien retouchées » (R. Delarue et E. Vignard, 1956, 311, p. 448). Ces dernières pièces semblent, d'après les figures, devoir être rapprochées des « microburins Krukowski » [voir fig. 27, d]. A. Cheynier a également fait connaître sous le nom de fléchettes des objets signalés par Mac Burney en Cyrénaïque : « petits croissants appointis au bout et arrondis à la base, d'une moyenne de 2 cm de long, allant aux extrêmes de 17 à 30 mm ». (1956, 229, p. 334).

FOLSOM [voir POINTE DE FOLSOM].

FONT-BRUNEL [voir POINTE DE LA FONT-BRUNEL].

FONTMAURE [voir POINTE DE FONT-MAURE].

FONT-ROBERT [voir POINTE DE LA FONT-ROBERT].

FONT-YVES [voir LAMELLE DE FONT-YVES, POINTE DE FONT-YVES].

**FORET.** — A. Terrade utilise ce mot pour désigner des outils à percer dont « la pointe est formée par la rencontre, à angle droit, de deux arêtes terminales rectilignes, dont les retouches respectives sont opposées » (1912, 831, p. 484). L'année suivante le même auteur confirme sa définition : « ces outils ne sont pas des percerettes proprement dites. Ils diffèrent de celles-ci en ce que les retouches qui produisent la pointe sont opposées c'est-à-dire sont respectivement faites au recto et au verso de la lame » (1913, 832, p. 116). V. Cotte cite, sans signaler de différence entre les deux noms, « les perçoirs ou forets » (1924, 273, p. 33). E. G. Gobert emploie le terme « mèche de foret » pour un objet de type différent [voir MÈCHE DE FORET].

FORET EN CROISSANT [voir CROISSANT].

FOSNA [voir POINTE DE FOSNA].

FOSSE-RONDE [voir PERÇOIR FOSSE-RONDE].

**FRAISOIR.** — L. Mercier nomme ainsi des objets de même facture que les perçoirs « mais à angle de travail plus obtus et retouche alterne » (1935, 563, p. 8) [voir BEC BURINANT ALTERNE].

FRÉDERICK [voir POINTE DE FRÉDERICK].

## G

GAGARINO [voir POINTE DE GAGARINO].

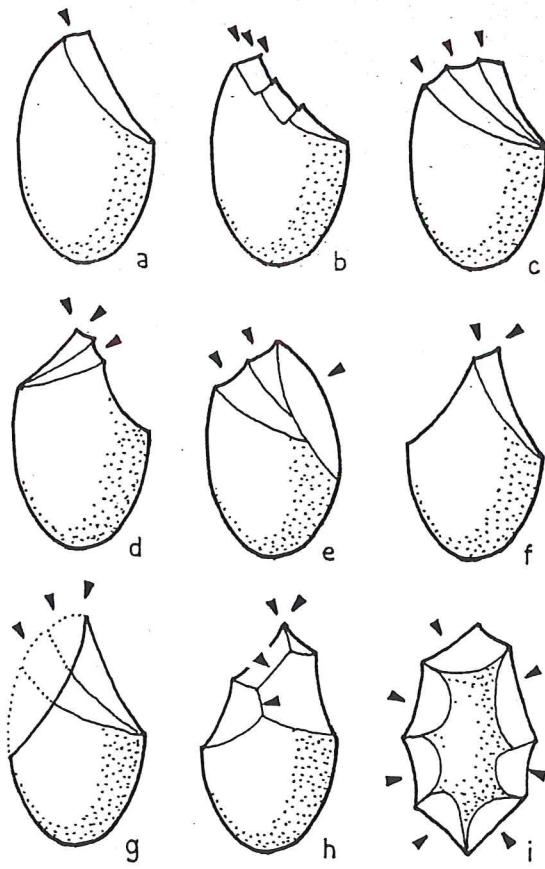
**GALET A ÉCLATS ALTERNATIFS.** — P. Palmary écrit en 1909 : « les galets à éclats alternatifs ont des dimensions très variables; quelques-uns sont vraiment minuscules, d'autres paraissent avoir été utilisés au préalable comme nucléus... ces galets, dont le bord supérieur est ainsi taillé à éclats alternés déterminant une arête sinuuse, sont très communs dans le néolithique du nord-ouest de l'Afrique et du sud de l'Espagne » (1909, 644, p. 179) [voir fig. 92, h].

**GALET AMÉNAGÉ.** — Dès 1902 L. Capitan décrit des galets sommairement aménagés : « un certain nombre de ces galets sont brisés et toujours de la même façon; les bords présentent ordinairement des traces d'usage parfois de vraies retouches. Tantôt le galet est brisé très exactement suivant son petit axe; d'autres fois la fracture est un peu plus irrégulière ou bien même les deux extrémités de la fracture ont reçu quelques coups qui les ont prolongées sur les parties latérales du galet. D'autre fois, toujours suivant le petit axe, un large éclat a été enlevé, le bord qui en résulte est parfois retouché. En somme le caillou ainsi brisé et parfois retouché affecte la forme d'un large racloir, la base du galet formant poignée » (1902, 175, p. 756). Ces objets ont surtout été étudiés en Afrique orientale et méridionale, où ils abondent, et ont reçu les noms anglais de « chopper » ou « chopping-tool »; les auteurs français ont le plus souvent simplement emprunté ces noms [fig. 92].

A. Leroi-Gourhan, qui emploie le terme « galet éclaté », en expose le procédé de fabrication : « leur confection suppose deux galets, l'un jouant le rôle de percuteur, l'autre recevant des chocs. Le choc est appliqué sur l'un des bords, perpendiculairement à la surface, et détache un éclat qui laisse sur le galet un tranchant vif; deux ou trois éclats successifs font un tranchant plus long et sinuose. Appliquée sur une seule face, l'opération donne naissance au « chopper », appliquée sur les deux faces elle détermine un « chopping-tool »... il y a lieu de constater que l'opération implique

un seul type de geste, le plus simple : frapper le bord du galet à 90° » (1964, 528, p. 133).

La découverte de ces types d'outils dans des sites de l'Afrique saharienne ou maghrébine a conduit à l'élaboration d'un vocabulaire



92. Galets aménagés : a — type 1 a (Hugot), type 11 (Ramendo); b — galet à taille en gradins (Gobert), type 13 (Ramendo); c — tranchoir uniface (Biberson), type 12 (Ramendo); g — type 2 a (Hugot); e — type 12 bis (Ramendo); f — chopping-tool, type 21 (Ramendo); g — type E (Alimen et Chavaillon), type 21 (Ramendo); h — biface élémentaire, galet à éclats alternatifs, type 3 a (Hugot), type 26 bis (Ramendo); i — type 4 (Tixier), type 31 (Ramendo).

pour les désigner. M. Dalloni étudie l'industrie de Sherda (Tibesti) et y distingue un certain nombre de formes : « une série de « racloirs » est confectionnée avec des cailloux arrondis ou des galets plats, parfois volumineux, brisés par le milieu... Des petits galets à arête vive, sinuuse, rappellent aussi des coups-de-poing rudimentaires... quelques-uns passent à des disques obtenus simplement par le départ de quelques éclats... les galets plats... de contour plus ou moins rectangulaire ou arrondi... sur la moitié seulement de l'une des faces des éclats sont enlevés pour déterminer sur le bord une arête coupante; le côté opposé est comme maché par de petits coups irréguliers » (1948, 292, p. 63). A. Aoulef (Tidikelt), H. Hugot a récolté une industrie sur galets : « l'étude de la taille des galets nous montre que leurs utilisateurs ne connaissaient que quelques procédés très simples que l'on peut ramener à trois :

1) fracture en biseau d'un galet en vue de l'utilisation du bord tranchant ainsi déterminé (Type 1 a); 2) création d'un tranchant par enlèvement d'éclats parallèles perpendiculaires à un plan de fracture oblique (Type 2 a); 3) aménagement d'un tranchant sinueux par enlèvement d'éclats opposés (Type 3 a). Ces procédés de taille, classés dans un ordre de complexité croissante, permettent la création de trois groupes de types » (1955, 445, p. 136).

H. Alimen et J. Chavaillon, décrivant une série de galets aménagés du Sahara nord-occidental, y établissent cinq grandes divisions :

Type A. Galets simplement fendus.

Type B. Galets aménagés par des enlèvements pratiqués d'un seul côté.

Type C. Galets fendus, puis aménagés par des enlèvements pratiqués à partir de la surface d'éclatement.

Type D. Galets à enlèvements alternes.

Type E. Galets retouchés par enlèvements, puis fendus.

Ces auteurs ajoutent : « dans une autre perspective, par la considération de la forme de la partie utile de l'outil, dans chacune de ces subdivisions, nous avons essayé de caractériser un type bord tranchant, un type pointe, et un type composite tranchant-pointe » (1962, 6, p. 5). E. G. Gobert, en 1950, avait, dans les séries de Sidi-Zin (Tunisie), distingué les « galets-biseaux » et leur variante « à taille en gradiens », les galets à tailles inverses et les galets à taille périphérique (1950, 408). J. Tixier, dix ans plus tard, intègre ce dernier type dans sa classification des pièces d'Aïn-Fritissa (Maroc) qu'il range en « quatre séries » :

Type 1 de H. J. Hugot : un galet, en général de forme oblongue, est aménagé à l'une de ses

extrémités par un petit nombre d'enlèvements opérés en partant de la surface naturelle, formant ainsi une grossière troncature qui fait un angle aigu avec cette surface...;

Type 3 de H. J. Hugot : le « galet à éclats alternatifs » des anciens auteurs... Il y a pour ce type deux séries de retouches faisant un tranchant sinueux partiel, chaque enlèvement prenant pour plan de frappe la surface créée par l'enlèvement précédent;

Type 4 : ...le tranchant sinueux s'étend à la totalité du pourtour d'un galet, qu'il reste ou non des plages centrales de cortex...;

Sphéroïdes : ...aménagées sur galets roulés, ces pièces, où l'on voit manifestement le désir de l'ouvrier préhistorique d'obtenir une forme se rapprochant de la sphère, montrent souvent une partie de la surface naturelle conservée...». Cet auteur préconise l'emploi du terme « galet aménagé » : « l'expression « galet aménagé » me paraît préférable à l'expression anglaise « pebble-tool »... » (1960, 841, p. 114).

P. Biberson, introduit, en 1961, un système de classement des galets aménagés qui tient compte, au premier degré de la complexité du procédé de taille. Il considère trois grandes catégories : galets à taille unidirectionnelle, bidirectionnelle et multidirectionnelle (1961, 58). Il emploie plusieurs des termes utilisés par C. van Riet Lowe pour désigner les galets simplement fendus : Hemilithe, Ortholithé, Plagiolithé. C. Van Riet Lowe a, en effet, donné un tableau des différentes catégories de galets aménagés (Pebble-tools) reconnues en Afrique du Sud (1952, 848, pl. 1) [voir GALET KA-FUEN].

En 1963, L. Ramendo fait connaître la classification élaborée par le Centre de recherches anthropologiques, préhistoriques et ethnographiques d'Alger (C.R.A.P.E.). Cette classification tient compte à la fois des catégories techniques isolées par P. Biberson et des subdivisions établies par H. J. Hugot :

#### Galets fendus

- 01 : galet sectionné dans le sens horizontal,
- 02 : galet sectionné obliquement,
- 03 : galet sectionné en quartier,
- 04 : galet sectionné en tranche d'orange,
- 05 : galet sectionné transversalement, puis longitudinalement, de part et d'autre du premier pan d'éclatement.

#### Galets à taille unidirectionnelle

- 11 : galet à un seul enlèvement,
- 12 : galet à tranchant défini par l'intersection de deux ou plusieurs enlèvements dans un même plan, avec la surface du galet,

12 bis : galet présentant une pointe formée par deux ou plusieurs enlèvements sur la même face, à leur intersection avec la surface du galet,

13 : galet tronqué par des enlèvements en gradins,

14 : galet, généralement plat, portant à une extrémité un ou plusieurs enlèvements, formant une sorte de coche ou racloir concave.

#### Galets à taille bidirectionnelle

21 : galet à tranchant déterminé par deux enlèvements alternes,

22 : galet à tranchant créé par l'enlèvement de deux éclats se recoupant largement dans des plans opposés,

23 : galet sectionné de façon à présenter une surface oblique, reprise par deux ou plusieurs éclats percutés en pente opposée, qui déterminent un tranchant,

23 bis : galet sectionné de façon à présenter une surface oblique; deux ou plusieurs éclats sur la face opposée dégagent une pointe,

24 : galet présentant plusieurs enlèvements sur une face, recoupée sur toute la largeur du tranchant par un seul éclat percuté en pente contraire,

25 : galet à tranchant sinueux obtenu par deux

séries successives d'enlèvements, sur l'une, puis sur l'autre face,

26 : galet à tranchant sinueux obtenu par l'enlèvement d'éclats alternatifs ordonnés,

26 bis : galet aménagé suivant la technique des enlèvements alternatifs; une pointe est dégagée par la convergence de deux éléments du tranchant : (tendance au biface à base réservée).

#### Galets à taille multidirectionnelle

31 : galet à tranchant sinueux équatorial; le tranchant résulte d'une taille de technique bidirectionnelle, mais étendue à toute la périphérie du galet,

32 : galet à taille multidirectionnelle, à base réservée,

33 : galet à taille multidirectionnelle, présentant la forme d'une pyramide tronquée et à base réservée,

34 : « sphéroïde à facettes » : galet à taille multidirectionnelle, étendue à la totalité du galet.

#### Divers

41 : « rostro-caréné »,

42 : trièdre (L. Ramendo, 1963, 733, p. 51).

L. Ramendo donne un tableau comparatif des principales classifications des galets aménagés.

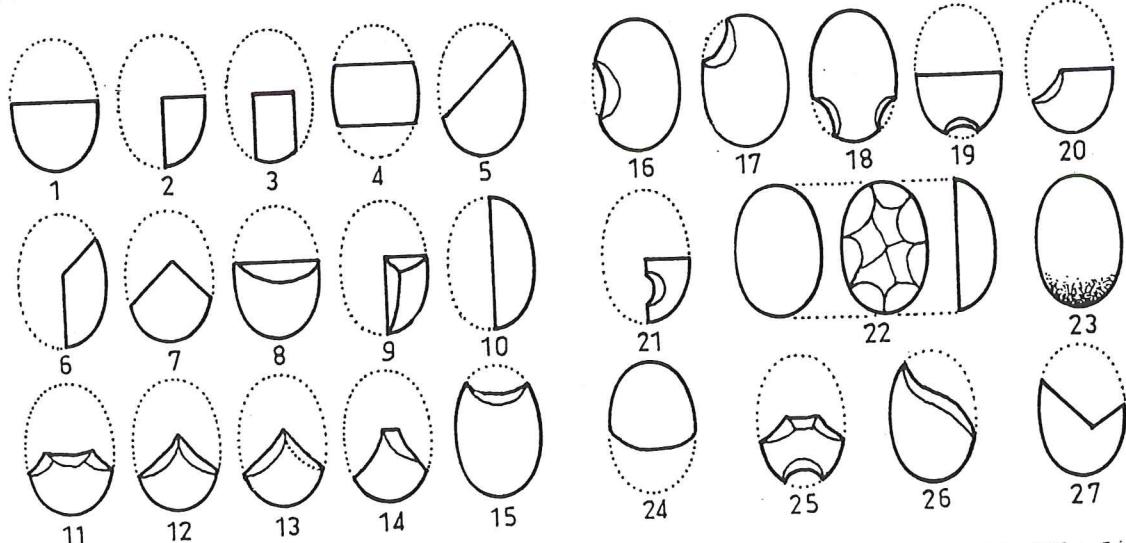
Ramendo (1963)	Biberson (1961)		Alimen, Chavaillon (1959)	Hugot (1955)
01	Hémilithe	G. à fracture simple	A	
02	Ortholithé			
03	Plagiolithé			
04				
05				
11	à 1 enlèvement	Taille unidirection.	B	Ia
12	trancoir uniface			Ib
13	tronqué en gradins			Ic
14	à 1 enlèvement			Id

## ESQUISSE D'UN LEXIQUE

Ramendo (1963)	Biberson (1961)	Alimen, Chavaillon (1959)	Hugot (1955)
21			2a
22		C	2b
23			3a
24		D	3b
25			3c
26			3d,e
31	bipyramidal	Taille multidirection.	E
32	subpyramidal		
33			
34	multidirect.		
41		Divers	
42			

**GALET A TAILLE INVERSE.** — Ce nom utilisé par E. G. Gobert est retenu par J. de Heinzelin qui dit aussi « taillant alterne » : « à partir de deux arêtes opposées d'un galet, la

taille s'étend respectivement sur l'une et l'autre face » (1962, 438, p. 42). C'est le « galet à éclats alternatifs » de Pallary et une variété du chopping-tool des auteurs anglais.



93. Galets aménagés, type kafouen, d'après C. Van Riet Lowe : 1 à 7 — galets fendus (1 — hémilithe, 5 — plagiolithé); 8 à 21 — galets façonnés (10 — ortholithé); 22 à 27 — instruments divers.

**GALET-BISEAU.** — E. G. Gobert applique ce nom à des pièces qui « sont sectionnées de telle sorte que le plan de fracture, oblique à l'axe du galet, forme avec la surface de celui-ci un tranchant en biseau » (1950, 408, p. 11) [voir fig. 92 a].

**GALET KAFUEN.** — J. de Heinzelin nomme ainsi des pièces résultant de la « fracturation à angle droit ou au contraire par des esquilles très creuses en nombre réduit. Des pressions fortes et continues dans le sol en sont vraisemblablement cause » (1962, 438, p. 19). Les galets aménagés attribués à une industrie « kafouenne » ont fait l'objet d'une classification en 27 types dont 18 seulement répondent à la définition de J. de Heinzelin qui ne conserve sous cette appellation que les formes les plus frustes (C. van Riet Lowe, 1952, 848, pl. 1) [fig. 93].

GARGAS [voir LAME TYPE DE GARGAS].

**GÉOMÉTRIQUE.** — Sous le nom général de « géométriques », les auteurs font généralement allusion à des pièces de petite taille (microlithes) dont les formes se rapprochent des triangles, rectangles, trapèzes, rhombes, segments de cercle, parfois même à des pièces foliacées [voir ces mots, MICROLITHE et p. 121].

**GIBBELETTE.** — M. Deydier a nommé ainsi des pièces brutes de débitage ayant « un bord tranchant tantôt à gauche, tantôt à droite; l'autre bord est muni, sur son parcours, d'une bosse plus ou moins prolongée ou large » (1907, 328, p. 146). Cet étrange néologisme semble formé de l'adjectif « gibbeux » et peut-être du vieux mot « gibelet » (foret, anglais : wimble).

**GLOSSOPÈTRE.** — Dès le xv<sup>e</sup> siècle, fossiles et objets taillés dont l'origine humaine n'était pas encore reconnue ont été confondus sous le nom de « glossopètres ». A. Laming-Emperaire en signale plusieurs mentions et en rapproche l'utilisation, faite par L. Bourguet et P. Cartier (*Traité des pétrifications*, Paris, 1742), de l'expression « pétrification en forme de dent » pour désigner une pointe de flèche (1964, 490, p. 42) [voir aussi CERAUNIE].

GORGE D'ENFER [voir LAME TYPE DE GORGE D'ENFER].

**COUGE.** — L. Mercier, en 1935, nomme de la sorte des pièces « façonnées sur des angles de pierres globuleuses... ». Ces objets dont la mor-

phologie semble flottante sont « toujours creusés par retouches à la partie inférieure, de façon à rendre le tranchant plus mordant. On observe diverses formes : ogive, ronde et surtout celle trapézoïde obtenue par l'enlèvement d'un seul éclat sur angle aigu » (1935, 563, p. 7). Le mot est plus fréquemment utilisé pour former des noms comme « burin-gouge » ou « ciseau-gouge ».

A Esh Schalheinab (Soudan) Arkell a fait d'un outil ainsi nommé la caractéristique d'une civilisation néolithique (civilisation des gouges). Massoulard définit cet objet comme une « sorte de hachette à tranchant concave dont l'une des faces est polie entièrement ou en partie et l'autre taillée seulement... » (1949, 560, p. 44). J. Tixier nomme « herminettes » des objets sahariens identiques (1962, 843, p. 340). Pour R. Neuville, les pièces de la famille générale des « herminettes » et « ciseaux » du Ghassoulien [voir ces mots] « dont la face plane se creuse vers le taillant, passent aux gouges, qui ont les bords latéraux sensiblement parallèles et ne convergent plus vers le talon que très légèrement. Les bords du taillant sont toujours arrondis » (1934, 603, p. 4).

GOURDAN [voir GRATTOIR DE GOURDAN].

**GRAND SILEX ARQUÉ.** — R. Tarel décrit, en 1915, de « volumineux et rarissimes silex auxquels il paraît encore téméraire d'appliquer une dénomination précise » (1915, 828, p. 266). G. Goury écrit au sujet de ces pièces : « l'outillage magdalénien est en général de taille très moyenne et les gros instruments y sont rares; on n'a signalé dans ce genre, que quatre spécimens, à forme arquée, retouchés à la manière de grands racloirs; ils mesurent de 0,31 m à 0,35 m et pèsent de 2,105 kg à 3,950 kg; on pense y voir des sortes d'enclumes servant tantôt à la confection d'outils également en pierre, tantôt au travail de l'os ou de l'ivoire (1927, 420, p. 219). H. Kelley a consacré un article à ces objets nommés aussi : hachoir, tranchoir, biface géant, racloir (1960, 461).

**GRATTOIR.** — La distinction entre grattoir et racloir pose, du point de vue linguistique, un problème difficile à résoudre. Les deux mots semblent des doublets et si l'on se réfère à Littré les actions de gratter (entamer légèrement la superficie) et racler (enlever avec un instrument quelques parties de la superficie d'un corps) paraissent identiques. Le verbe gratter proviendrait « du francique Kratton (allemand : kratzen) » et le mot grattoir serait attesté dès 1611 (Dauzat, Dict. étymologique);